



Coeur de Condroz



DIAGNOSTIC

TABLE DES MATIÈRES

1 CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE	9
1.1 LOCALISATION ET DESCRIPTION	9
1.2 LE CONTEXTE RÉGIONAL	10
1.3 DEGRÉ DE RURALITÉ SELON LA DGARNE.	12
1.4 LOCALISATION DU FUTUR PARC NATUREL PAR RAPPORT AUX AUTRES PARCS NATURELS WALLONS	13
2 GÉOGRAPHIE PHYSIQUE	14
2.1 CLIMAT	14
2.2 GÉOLOGIE, RELIEF ET SOL.	16
2.3 OCCUPATION DES SOLS	17
3 PATRIMOINE NATUREL	18
3.1 LA NATURE REMARQUABLE	18
3.1.1 Sites Natura 2000	18
3.1.2 Réserves naturelles domaniales et sites d'intérêt particulier	22
3.1.3 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)	26
3.2 LES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE	28
3.3 LIAISONS ÉCOLOGIQUES	29
3.4 LA NATURE ORDINAIRE	29
3.4.1 Mesures agroenvironnementales et climatiques	30
3.4.2 Outils de protection de la biodiversité à l'échelle communale	31
3.4.3 Actions menées par les GAL	34
3.4.4 Actions menées par des entreprises	35
3.4.5 Actions menées par les habitants	35
3.4.6 Les espèces exotiques invasives	36
3.5 PARTENARIATS, SENSIBILISATION, CONNAISSANCE	37
4 ENVIRONNEMENT	38
4.1 RESSOURCES EN EAUX	38
4.1.1 Eaux de surface	38
4.1.2 Eaux souterraines	39
4.1.3 Aléas d'inondations	44
4.1.4 Contrats Rivières	45
4.1.5 Partenariats, sensibilisation, connaissance	45

4.2 QUALITÉ DES SOLS	46
4.2.1 Artificialisation des sols	46
4.2.2 Erosion des sols	46
4.2.3 Matière organique dans les sols	47
4.3 DÉCHETS	48
4.4 NUISANCES SONORES	49
5 PAYSAGES	50
5.1 LE PAYSAGE CONDRUSIEN	50
5.1.1 Les tiges et chavées du Condroz	51
5.2 MAILLAGE PAYSAGER	52
5.2.1 Arbres et haies remarquables	54
5.2.2 Ensembles paysagers	55
5.2.3 Territoires paysagers	56
5.3 AIRES PAYSAGÈRES	57
5.4 PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PAYSAGE	59
5.4.1 Périmètre d'intérêt paysager du plan de secteur	59
5.4.2 Périmètre d'intérêt paysager ADESA	60
5.5 MENACES PAYSAGÈRES	61
5.5.1 L'urbanisation et le paysage	61
5.5.2 Le transport d'énergie et le paysage	61
5.5.3 Le développement éolien et le paysage	61
5.5.4 Les antennes téléphoniques et le paysage	62
5.5.5 Des mesures préventives et correctives pour minimiser l'impact visuel de ses menaces ?	62
5.6 INITIATIVES PAYSAGÈRES	63
5.6.1 Objectifs et mesures d'aménagement relatifs aux paysages dans les schémas de développement communaux	63
5.6.2 Initiatives des GAL et des différents PCDR	67
6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME - ESPACE VILLAGEOIS	69
6.1 EVOLUTION DES STRUCTURES VILLAGEOISES	69
6.1.1 Passé socio-économique	69
6.1.2 Développement récent de l'urbanisation résidentielle	69
6.1.3 Evolution du tissu urbanisé	70
6.2 URBANISME	73
6.2.1 Schémas et règlement d'urbanisme	73
6.2.2 Implantation	74

6.2.3 Intégration au relief et à la voirie	75
6.2.4 Volume	75
6.3 TYPOLOGIE DU BÂTI	75
6.4 POTENTIEL FONCIER	76
6.5 PRIX DU FONCIER	77
7 MOBILITÉ	78
7.1 AXES PRINCIPAUX	78
7.2 MOBILITÉ ACTIVE, ÉVOLUTION	79
8 RGBSR - HABITAT – ARCHITECTURE - PETIT PATRIMOINE	81
8.1 ANCIENNETÉ DU BÂTI	81
8.2 ESTHÉTIQUE DU BÂTI	82
8.2.1 Périmètre de protection et guides communaux d'urbanisme	82
8.2.2 Façades et matériaux	83
8.2.3 Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR)	83
8.3 BÂTI À CARACTÈRE PATRIMONIAL	86
9 INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES	88
9.1 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	88
9.2 INDÉPENDANTS	88
9.3 EMPLOIS SALARIÉS PAR SECTEUR	90
9.4 MOBILITÉ DE L'EMPLOI, RATIO D'EMPLOI INTÉRIEUR	91
9.5 POPULATION ACTIVE ET CHÔMAGE	92
9.6 REVENU	93
10 AGRICULTURE – ELEVAGE	94
10.1 SURFACE CONSACRÉE À L'AGRICULTURE	94
10.2 EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE	96
10.3 SUPERFICIE AGRICOLE UTILE (HA)	96
10.3.1 Evolution de la SAU (Ha)	96
10.3.2 SAU (Ha) moyenne par exploitation	97
10.4 PRIX DES TERRES AGRICOLES ET SPÉCULATION	97
10.5 PRAIRIES PERMANENTES (PP)	98
10.5.1 Superficie en prairies permanentes	99
10.5.2 Part de la SAU représentée par les prairies permanentes	99

10.6 AGRICULTURE BIOLOGIQUE	100
10.6.1 Nombre de producteurs en agriculture biologique	100
10.6.2 Parcellaire consacré à l'agriculture biologique (Ha)	100
10.6.3 Production animale en agriculture biologique	101
10.7 LES VERGERS	102
10.8 MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMANTIQUES (MAEC)	102
10.9 TRANSFORMATION	103
10.10 DIVERSIFICATION	104
10.11 CIRCUITS COURTS, FILIÈRES INTÉGRÉES, ANCRAGE TERRITORIAL...	104
10.12 PRÉSENCE D'ACTEURS DE RÉFÉRENCE DU SECTEUR AGRICOLE	107
10.12.1 Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney (EPASC)	107
10.12.2 Haute Ecole de la Province de Namur (implantation de Ciney - HEPN)	107
10.12.3 Office Provincial Agricole	107
10.12.4 Agence wallonne de l'élevage (Elévéo, ex-AWE)	108
10.12.5 La filière équine	108
11 FORÊTS	109
11.1 EXPLOITATION ET TRANSFORMATION FORESTIÈRE	110
11.2 ETAT SANITAIRE DES FORÊTS	110
11.3 FORÊTS ANCIENNES	110
12 ECONOMIE, DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	111
12.1 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	111
12.2 COMMERCES	113
12.2.1 Associations des commerçants et indépendants	113
12.2.2 Restaurateurs, Horeca	114
12.3 ENERGIE	114
12.3.1 Consommations d'énergie	114
12.3.2 Types d'énergie consommées	115
12.3.3 Les énergies renouvelables locales	116
12.3.4 Plans POLLEC	118

13 TOURISME (HÉBERGEMENT, ANIMATION, ATTRACTIONS, MICE)	119
13.1 TOURISME RURAL	119
13.2 MAISON DU TOURISME	120
13.3 PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE	120
13.4 ACTION DES GAL	121
14 POPULATION	122
14.1 DENSITÉS DE POPULATION.	122
14.2 NOMBRE D'HABITANTS	123
14.2.1 Ménages	124
14.2.2 Vieillissement, dépendance	125
14.2.3 L'indice de dépendance	126
14.2.4 Niveau d'étude	127
15 ASPECTS SOCIAUX	128
15.1 DISPARITÉ DES REVENUS	129
15.2 INDICATEUR SYNTHÉTIQUE D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX (ISADF)	130
15.3 PART DES MÉNAGES MONOPARENTAUX	131
15.4 VIEILLISSEMENT	132
15.5 JEUNESSE	132
15.5.1 Accueil Préscolaire	132
15.5.2 Mouvements de jeunesse	133
15.5.3 Maisons de jeunes	133
15.6 EDUCATION ET FORMATION	133
15.6.1 Ecoles primaires	133
15.6.2 Ecoles secondaires	133
15.6.3 Enseignement supérieur	134
15.6.4 Autres	134
15.7 LOGEMENT	134
15.7.1 Tendances	134
15.7.2 Part des ménages vivant dans un logement public SLSP (%) - IWEPS	135
15.7.3 Sociétés de logement de Service public	135
15.8 SANTÉ	136
15.8.1 Etablissements hospitaliers	136

15.8.2 Couverture en matière de services de santé	136
15.8.3 Les services pour le handicap social, mental ou physique	136
15.9 PATRIMOINE IMMATÉRIEL	137
15.9.1 Culture	137
15.9.2 Vie associative et culturelle	137
15.10 SMART DEVELOPMENT, INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION	138
15.10.1 Transition numérique	138
15.10.2 Réseaux filaires	138
16 GOUVERNANCE SUR LE TERRITOIRE	140
16.1 COMMISSIONS LOCALES, CONSULTATIVES	140
16.2 PARTENARIATS ET COOPÉRATION	140
16.2.1 Maisons du Tourisme (MT)	140
16.2.2 Groupes d'Action Locale LEADER	140
16.3 DISPOSITIFS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ACTEURS DE SENSIBILISATION	141
17 ANALYSE AFOM DU TERRITOIRE	142
18 ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	154
19 ANNEXES	155

1 | CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

1.1 | LOCALISATION ET DESCRIPTION

Le territoire du Parc naturel Cœur de Condroz couvre les communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey, toutes situées en Condroz namurois.

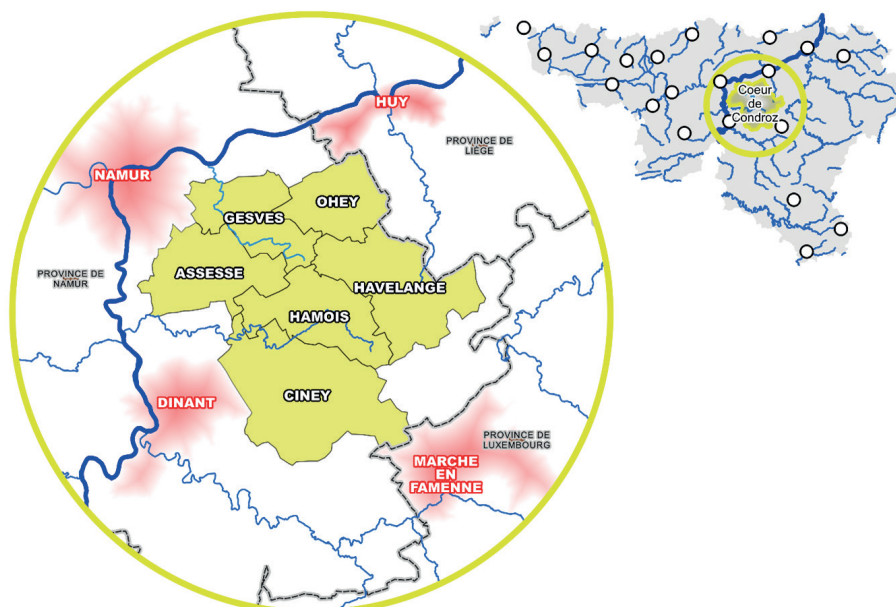


Figure 1 : Les 6 communes du Parc naturel Cœur de Condroz

Territoire	Pop tot 01/01/21	Km2	hab./km ²
Assesse	7 193	78,55	91,6
Ciney	16 822	147,87	113,8
Gesves	7 247	64,99	111,5
Hamois	7 383	76,59	96,4
Havelange	5 293	104,76	50,5
Ohey	5 182	56,68	91,4
Bassin PNCC	49 120	529,43	92,78
Prov. Namur	497 073	3 675,00	135,3
Wallonie	3 648 206	16 901,00	215,9

Tableau 1 : Données par commune (Population, surface, densité) - Walstat

Le territoire est inclus entièrement dans la région agro-géographique du Condroz à l'exception d'une petite surface au sud de la commune de Ciney (une bande d'environ 50 km² entre Chevetogne, Haversin et Serinchamps au sud) qui est considérée comme faisant partie de la Fagne-Famenne. En réalité, cette zone est encore bien marquée par l'alternance des tiges et chavées, Serinchamps occupant la base sud du dernier tige du Condroz (voir le chapitre « Ensembles paysagers »).

Le territoire est traversé par des voies de communication importantes, développées de longue date pour relier Bruxelles – Namur au Luxembourg (N4, E411, Ligne 162) en mettant à profit les pentes les plus accessibles au sud de Namur (euro corridor).

Le relief qui le caractérise (tiges et chavées) y dessine des alternances de lignes de crêtes et de vallées selon des axes parallèles alignés sud-ouest – nord-est. Mais le territoire est traversé à peu près de façon perpendiculaire par la ligne de partage des bassins versants de la Meuse amont (sud de Namur) et de la Meuse aval (qui concerne en partie Ohey et surtout Havelange).

1.2 | LE CONTEXTE RÉGIONAL

La Wallonie s'est dotée d'une feuille de route qui oriente ses priorités et arbitre ses choix dans une stratégie à moyen et long terme pour anticiper et répondre aux besoins futurs de sa population. Le Schéma de Développement du Territoire de la Wallonie ¹ définit deux composantes suprarégionales de structuration spatiale : les aires métropolitaines et les euro-corridors qui relient les aires métropolitaines entre elles.

Au regard de ces deux éléments, le territoire du Parc naturel « Cœur de Condroz » est sous l'influence de plusieurs pôles : Namur comme la Capitale Régionale, pôle multimodal (gare, port fluvial), point d'appui touristique et point d'ancrage sur un euro-corridor, Huy comme point d'appui touristique et point d'ancrage sur un euro-corridor, Ciney et Dinant comme pôles et Durbuy comme point d'appui touristique. Il est repris dans la région agro-géographique condrusienne.

Plus spécifiquement pour la région condrusienne, le SDT précise : « La présence d'un relief vallonné, la diversité des occupations agraires et forestières ainsi que la richesse du patrimoine bâti et naturel confèrent au Condroz une qualité souvent remarquable. Le développement du tourisme intégré et le renforcement de la qualité du cadre de vie pourront être soutenus au travers d'un « projet de Pays condrusien ». Quelques pôles pourraient servir de points d'appui pour l'ensemble de cette région. »²

¹ Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) en vigueur avant le 1er juin 2017 est devenu le Schéma de Développement du Territoire (SDT) en application de l'Art. D.II.58 du CoDT. Il reste en vigueur tant que le Gouvernement n'aura pas déterminé la date de l'entrée en vigueur de son arrêté du 16 mai 2019 qui adopte un nouveau SDT. http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/amenagement/sdt

² p.140 du SDER. <https://bit.ly/3qfNA9B>

16. INSCRIPTION DE LA WALLONIE DANS LE CADRE DES AIRES MÉTROPOLITAINES ET DES EUROCORRIDORS

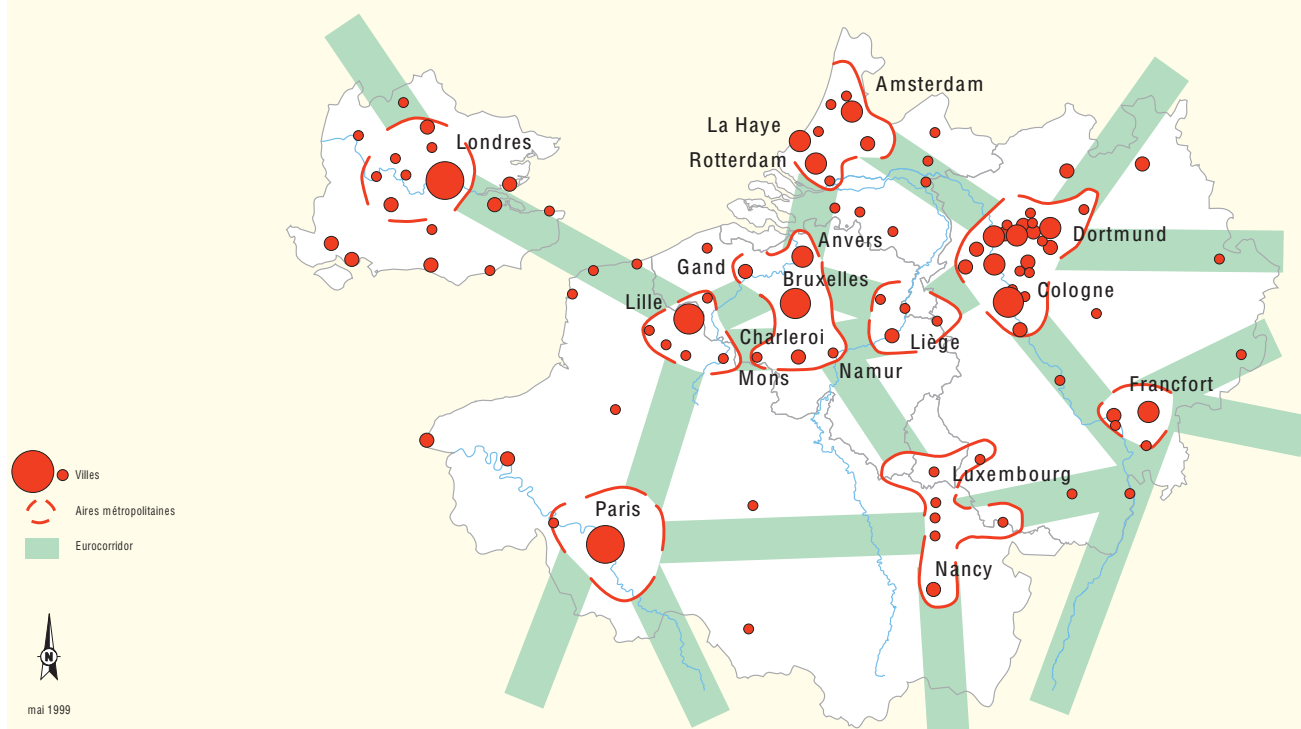


Figure 2 : Extrait du Schéma de Développement de l'Espace régional (SDER, 1999)

1.3 | DEGRÉ DE RURALITÉ SELON LA DGARNE

Le degré de ruralité correspond au pourcentage du territoire communal occupé par des territoires ruraux. En Wallonie, il est compris entre 3,57 % et 97,67 %.

Tableau 2 : Degré de ruralité (DGARNE, 2021)

Un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont :

- la densité de population est strictement inférieure à 150 hab./km² ;
- ou la densité de population est supérieure à 150 hab./km² mais dont les espaces ruraux couvrent plus de 80 % de la surface totale du secteur statistique.

Une commune est dite « rurale » si plus de 85% de sa surface est composée de territoires ruraux.

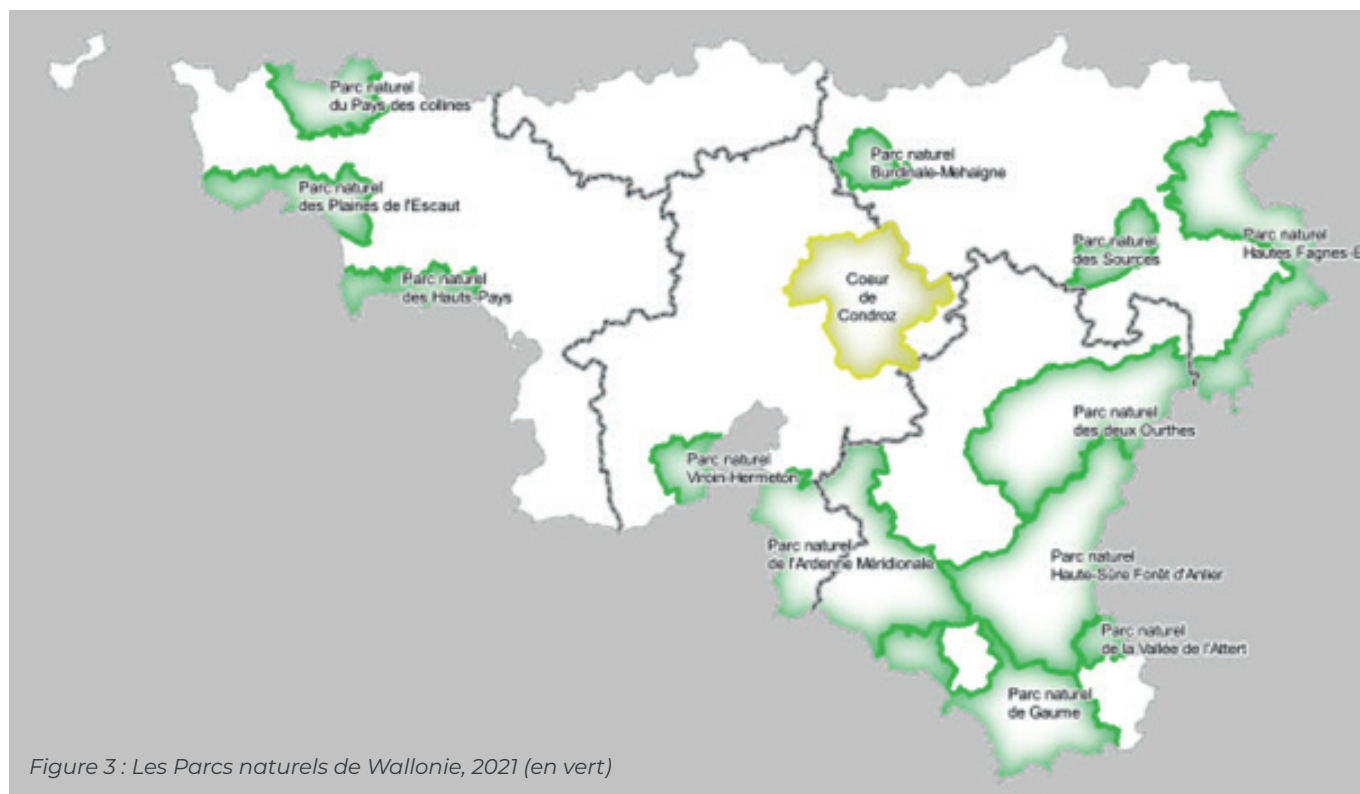
Toutes les communes répondent à la définition de commune rurale avec des degrés assez élevés. Gesves et Ohey ont les degrés les plus faibles.

Territoire	Degré de ruralité
Assesse	92,33
Ciney	91,72
Gesves	88,84
Hamois	91,49
Havelange	95,05
Ohey	88,89

Tableau 2 : Degré de ruralité (DGARNE 2021)

1.4 | LOCALISATION DU FUTUR PARC NATUREL PAR RAPPORT AUX AUTRES PARCS NATURELS WALLONS

A l'échelon de la Wallonie, le territoire du Parc naturel Cœur de Condroz se positionne au cœur de la Wallonie, au sud-est de Namur. Ils occupent donc un espace géographique fort peu investi par les Parcs naturels actuels (cf. carte ci-dessous), qui sont essentiellement positionnés aux marges de la Région.



2 | GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

2.1 | CLIMAT

Les caractéristiques climatiques du Condroz se combinent aux particularités du sol et du relief pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique.

En 1999, le site meteobelgique.be[1] fournissait une note sur le climat de la région condrusienne caractérisé par une température moyenne annuelle de 8 °C environ, et des moyennes mensuelles variant de 2 °C à 16 °C selon les saisons. Les précipitations, bien réparties sur l'année, atteignaient un total annuel d'environ 900 mm, une moyenne légèrement supérieure à celle calculée au centre du pays, en raison du relief. La région connaissait en moyenne 25 jours de neige par an.

En Condroz ardennais, les maigres conditions pédologiques sont accentuées par un microclimat plus humide et plus frais. Les quantités de pluie sont supérieures à celles du Condroz et les gelées sont en général plus précoces en automne et plus tardives au printemps.

En 2015, une étude[2] réalisée dans le cadre de la révision du « fichier écologique des essences » indiquait des valeurs légèrement différentes : température moyenne annuelle de l'ordre de 9,6° C et des précipitations atteignant 940 mm/an (sur base de données de températures et de précipitations collectées par l'IRM entre 1986 et 2005).

Cette étude a conduit à redéfinir les zones bioclimatiques de la Wallonie. Pour le Condroz, malgré l'évolution des moyennes climatiques, les limites obtenues étaient proches de celles de l'ancien territoire écologique (voir carte ci-dessous).

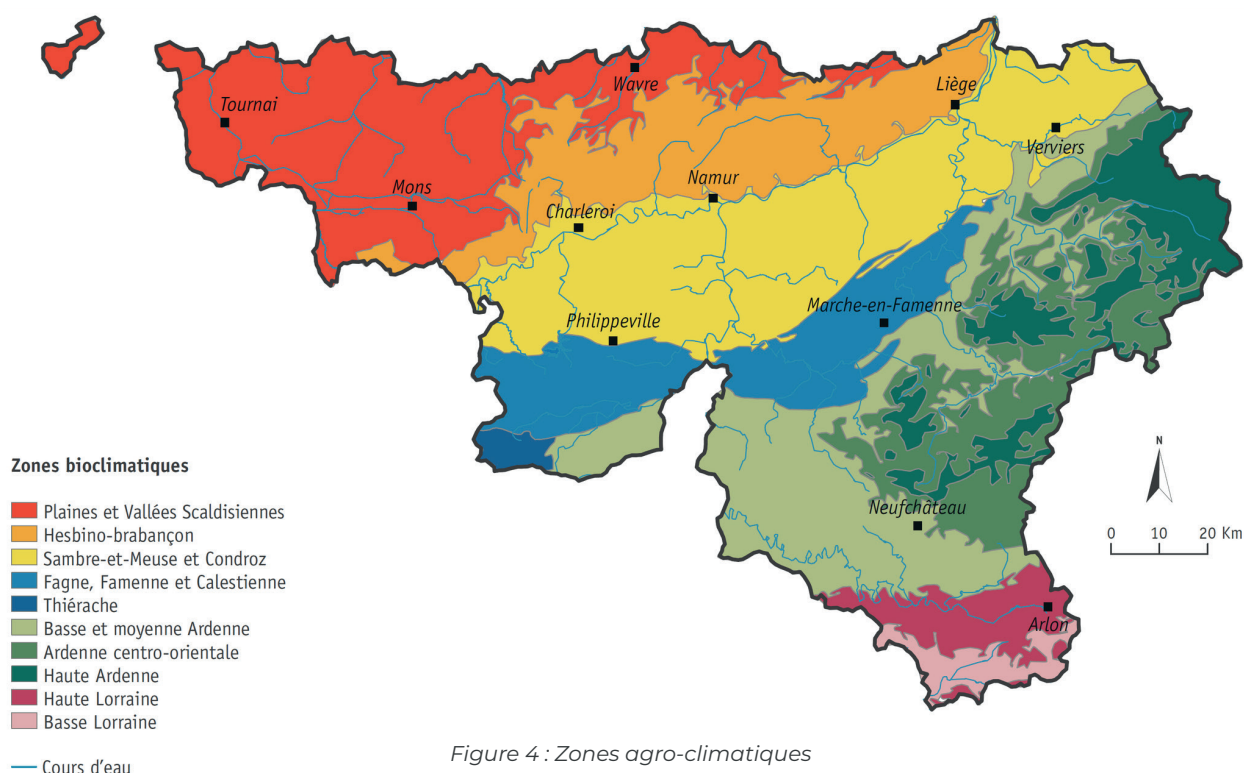


Figure 4 : Zones agro-climatiques

	Longueur de la saison de végétation (jours)	Précipitations annuelles (mm)	Température moyenne annuelle (°C)	Indice de Lang (xéricité) (mm.°C-1)	Température maximale absolue (°C)	Température minimale absolue (°C)	Précipitations durant la saison de végétation (mm)	Température moyenne durant la saison de végétation (°C)	Bilan hydrique climatique estival* (mm)								
Plaines et Vallées Scaldiennes	187	2	859	32	10,4	0,2	83,5	36,2	0,4	-14,5	0,9	411	12	15	0,1	-76	12,7
Hesbino-brabançon	182	2	864	32	10	0,1	87,6	35,7	0,3	-16,5	0,8	419	11	14,9	0,1	-65,8	11,1
Sambre-et-Meuse et Condroz	177	5	937	56	9,6	0,3	98,9	35,8	0,4	-17,8	0,9	450	25	14,7	0,2	-33,2	25,5
Fagne, Famenne et Calestienne	174	3	976	50	9,5	0,2	104,5	36,2	0,3	-18,3	0,5	457	16	14,6	0,1	-25,2	18
Thiérache	170	2	1145	27	9,2	0,1	126,1	35,9	0,1	-18,5	0,2	505	9	14,4	0	31,8	10,2
Basse et moyenne Ardenne	163	4	1170	118	8,7	0,3	136,8	35,8	0,4	-18,9	0,5	509	26	14,2	0,2	37,3	29,4
Ardenne centro-orientale	156	2	1136	70	8,1	0,2	141,8	35,3	0,3	-19,8	0,5	502	27	13,9	0,1	37,3	25,5
Haute Ardenne	151	2	1219	79	7,7	0,2	161,4	34,9	0,3	-20,6	0,4	537	35	13,5	0,2	78,6	34,6
Haute Lorraine	163	1	1179	53	8,9	0,1	135,1	36,9	0,3	-17,4	0,2	483	19	14,5	0,1	10,6	22,8
Basse Lorraine	168	2	1119	44	9,3	0,2	122,8	37,5	0,3	-17	0,3	467	17	14,8	0,1	-13,7	19

*Moyenne et écart-type à la moyenne (en italique) des principaux indicateurs climatiques pour les dix zones bioclimatiques

Tableau 3 : Valeurs climatiques par sous-région, FORÊT.NATURE n°135

[1] <https://www.meteobelgique.be/article/articles-et-dossier/le-climat/148-cartes-du-climat-de-la-belgique>

[2] <https://www.fichierecologique.be/resources/FO135-47-58.pdf>

2.2 | GÉOLOGIE, RELIEF ET SOL

La partie nord du plateau du Condroz constitue le Condroz ardennais et s'étend sur une bande d'une largeur de 4 à 12 kilomètres (sur les parties septentrionales des communes d'Assesse, Gesves et Ohey). Bien que faisant partie du Condroz, cette sous-région géologique est formée principalement de quartzites et de phyllades datant du Dévonien inférieur, comme en Ardenne proprement dite. Son sol assez pauvre, pentu et orienté vers le nord est peu propice à l'agriculture.

Juste au sud de cette bande s'étend le plateau du Condroz. Son relief particulier (voir aussi le chapitre "Paysages") résulte de la structure plissée des roches du sous-sol d'âge paléozoïque, essentiellement des calcaires et des grès, et de l'effet d'une érosion différentielle ayant creusé davantage les roches calcaires, laissant en relief les grès plus résistants. Le dénivelé entre les chavées et les tiges se marque plus vers le sud, où il peut atteindre jusqu'à septante mètres. Ce relief caractéristique est particulièrement identifiable dans le périmètre du Parc naturel.

Les cours d'eau ont généralement suivi les chavées calcaires s'orientant en parallèles NEE – SWW, cependant les cours d'eau plus anciens, comme le Bocq et surtout le Samson sont indifférents à la structure plissée des roches du socle paléozoïque car ils se sont installés sur des terrains de couverture plus récents qui recouvraient alors la région. Ces rivières se sont ensuite enfoncées progressivement, indifféremment au socle géologique, au fur et à mesure du soulèvement du plateau.

La roche-mère gréseuse a produit des sols pauvres souvent peu épais et sableux, ce qui explique la présence de nombreux boisements sur les tiges. Dans les chavées, les sols issus de la décalcification des calcaires sont argileux. Ces sols de bonne aptitude agronomique portent principalement des champs sur les pentes douces, surtout si elles sont exposées au sud, et des près dans les fonds de vallée plus humides.

Des poches de limon se retrouvent par place. Elles résultent de dépôts apportés par les vents du nord lors de la dernière glaciation et qui se sont déposés indifféremment à la nature du sous-sol. Ces dépôts subsistent surtout vers le nord du plateau, où ils étaient les plus épais et les plus continus. Ces limons constituent souvent des sols fertiles dédiés aux cultures, et parfois aux prairies si leur drainage est médiocre. Des poches d'argile constituées à cette époque ont aussi été exploitées pour en extraire de la «terre plastique».

2.3 | OCCUPATION DES SOLS

Le Plateau condrusien présente une occupation des sols caractérisés par son relief ondulé. Les crêtes, aux sols secs et pauvres, ainsi que les parties les plus pentues des creusements sont occupées par des forêts. Les labours trouvent néanmoins une place sur certaines étendues sommitales lorsque des conditions pédologiques locales favorables le permettent. Mais c'est sur les versants légèrement pentus qu'on les trouve le plus souvent, tandis que les prairies s'approprient les fonds plus humides des dépressions. Les villages, de grès ou de calcaire, présentent des profils variés : tantôt allongés le long des lignes de crêtes, tantôt groupés à mi-versant.

Les labours sont largement dominés par les céréales, froment et escourgeon en tête. Le maïs fourrager, la betterave sucrière et le colza, cultivé pour la production d'huile alimentaire, sont également bien présents. Une multitude d'autres cultures sont pratiquées, mais de façon moins représentative : pomme de terre, lin, trèfle fourrager, productions horticoles...

Source : Atlas des Paysages de Wallonie 3 : Le Plateau condrusien, CPDT, 2010

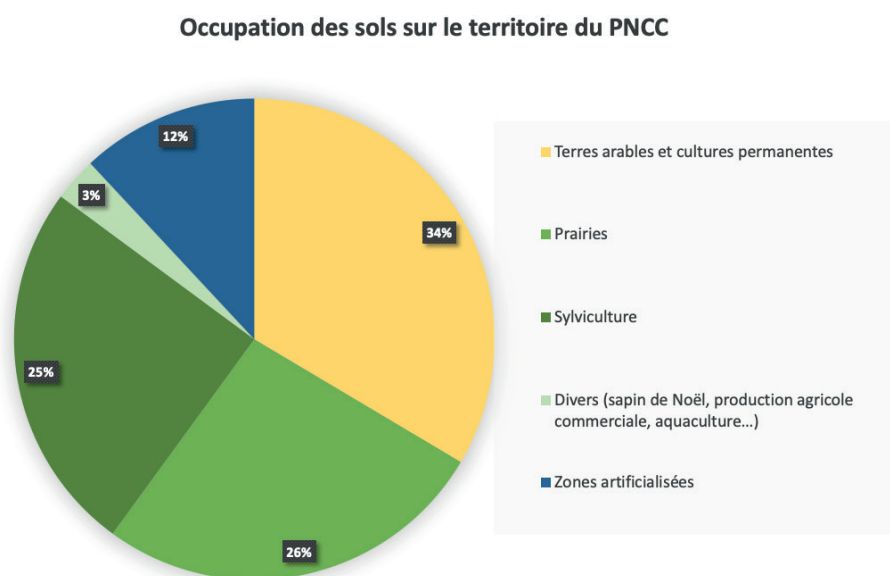


Figure 5 : Occupation des sols sur le territoire du Parc naturel (données Wal-on-Map, 2018)

3 | PATRIMOINE NATUREL

3.1 | LA NATURE REMARQUABLE

Sous ce terme, on comptabilise les zones sous statut officiel (Sites Natura 2000 et réserves naturelles domaniales – RND) et les sites répertoriés comme abritant des habitats ou des espèces de grand intérêt. Ils sont répartis comme suit :

Structure écologique principale	Nombre	Superficie (ha)
Natura 2000	7	1 778,43
Cavités souterraines d'intérêt scientifique	1	0,08
Réserves naturelles domaniales	6	63,48
Zones Humides d'Intérêt Biologique	2	0,94
Sites de Grand Intérêt Biologique	49*	2 348,57*
Total (estimé hors chevauchement)		3 000,00**

Tableau 4 : Structures écologiques, informations issues du géo-portail de la Wallonie (geoportail.wallonie.be)

3.1.1 | SITES NATURA 2000

7 sites Natura 2000 sont répertoriés sur le territoire du Parc naturel, s'étendant pour la plupart en partie seulement sur ce territoire (voir carte page suivante) :

Code	Nom	Surface totale (ha)	Surface dans PNCC
BE33011	Vallées du Hoyoux et du Triffoy	1.308,06 ha	11,72
BE35005	Bassin du Samson	1.235,82 ha	1.189,80
BE35006	Vallée de la Meuse de Marche-les-Dames à Andenne	357,05 ha	25,38
BE35009	Vallée de la Meuse d'Yvoir à Dave	637,79 ha	249,30
BE35010	Vallée du Bocq	440,26 ha	110,39
BE35022	Bassin de l'Iwène	921,73 ha	168,24
BE35024	Vallées des Ruisseaux de Fenffe et du Vachau	2.266,85 ha	23,60

Tableau 5 : Zones Natura 2000 du territoire

Le site de la **“Vallée du Samson”** (BE35005) est presque entièrement inclus dans le territoire du PNCC (96%). “Ce site comprend divers milieux ouverts (comme La Pichelotte) et de belles zones forestières échelonnées le long du cours du Samson, entre Sorinne-la-Longue et Namêche telles que les Bois de Gesves, de Faulx-les-Tombes, du Chauffage, d’Ohey et de Roquimont. La diversité forestière se traduit par la présence de hêtraies, de boisements de ravins et de boisements rivulaires. L’avifaune est représentée par des espèces emblématiques telles que la cigogne noire (observée depuis 2010 sur le territoire) et le martin-pêcheur. La mosaïque d’habitats abrite une grande diversité botanique comportant plusieurs espèces de plantes très rares comme le millepertuis androsème. Le site est aussi de grand intérêt pour les reptiles et amphibiens. En effet, nous y trouvons la coronelle, la couleuvre à collier ainsi que quatre espèces de tritons dont le très menacé triton crêté, avec une belle population qui subsiste dans quelques mares situées en zone agricole. Ces mares sont le vestige d’anciennes fosses d’extraction de “terre plastique” ; elles réclament d’être entretenues et connectées entre elles par des haies.

Le site de la **“Vallée de la Meuse d’Yvoir à Dave”** (BE35009) est le deuxième en termes de surface sur le territoire du Parc naturel. Il est composé de forêts de versants essentiellement occupées par une chênaie-charmaie en bordure du Ruisseau de Tailfer entre Maillen et Lustin (et au-delà en bordure de Meuse entre Yvoir et Dave). On note la présence de belles forêts de ravins (éablières) entrecoupées de profondes ravines rocheuses, de nombreuses falaises. On trouve aussi des forêts alluviales typiques, plusieurs grottes qui constituent l’habitat potentiel de chauves-souris.

Le 3e site d’importance surfacique est celui du **“Bassin de l’Iwène”** (BE35022). Il est situé sur les versants de la vallée de la rivière et de ses affluents, entre Chevetogne et l’autoroute E411. A partir de Custinne il se prolonge en dehors du territoire du Parc naturel jusqu’à la confluence avec la Meuse. On y trouve des oiseaux forestiers comme le pic noir, le pic mar ainsi que la bondrée apivore. Les principaux habitats forestiers rencontrés sont l’éablière-frênaie de pentes, la chênaie-charmaie famenienne, la chênaie-charmaie calcicole. Dans les zones ouvertes du massif forestier, quelques reliques de landes sèches à callune sont encore présentes. Quelques prairies de fauche se trouvent encore de manière éparse dans les petites plaines alluviales.

Le site de la **“Vallée du Bocq”** est situé juste au sud du site BE3009 et présente les mêmes caractéristiques. Le site est très intéressant pour les reptiles tels que la coronelle et le lézard des murailles, ainsi que pour la flore avec le seul site connu de cynoglosse d’Allemagne. A l’ouest, à Natoye, un ensemble de prairies est séparé du site principal car il accueillait jusqu’il y a peu une petite population de triton crêté.

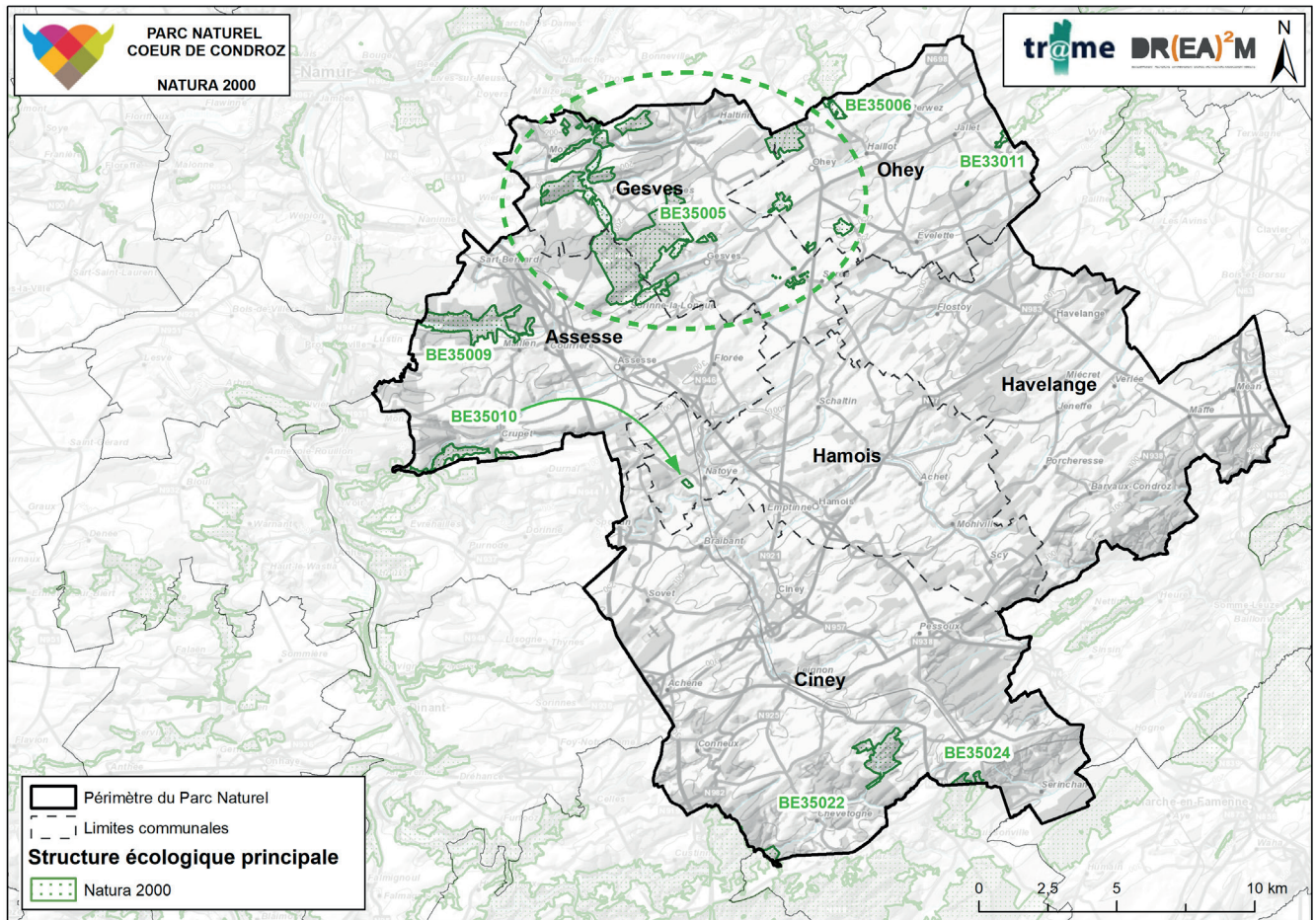


Figure 6 : Sites Natura 2000 (Wal-on-map, 2017)

La liste des principales espèces Natura 2000 présentes dans ces sites sont :

	BE33011	BE35005	BE35006	BE35009	BE35010	BE35022	BE35024
Amphibiens							
Triton crêté		P	P		P		
Insectes							
Ecaille chinée		P	P	P	P		P
Lucane cerf-volant	P						
Mammifères							
Barbastelle commune	P						
Castor d'Europe				P			P
Grand Murin		P					
Grand Rhinolophe		P		P			P
Loutre d'Europe				P	P	P	P
Petit Rhinolophe	P						
Vespertilion à oreilles échancrées	P	P		P			P
Vespertilion de Bechstein	P						
Vespertilion des marais		P					
Mollusques							
Mulette épaisse				P			P
Oiseaux							
Alouette lulu			P				
Bécassine des marais			P				
Bondrée apivore	P	P		P	P	P	P
Cigogne noire	P	P				P	P
Engoulevent d'Europe			P				
Faucon pèlerin	P	P		P		P	
Grand-duc d'Europe	P			P	P		
Grande Aigrette	P	P					
Martin-pêcheur d'Europe	P	P		P	P	P	P
Pic mar	P	P		P	P	P	P
Pic noir	P	P	P	P	P	P	P
Pie-grièche écorcheur						P	P
Milan royal	P						
Poissons							
Bouvière				P			P
Chabot	P	P		P	P		P
Lamproie de Planer	P	P			P		P

Tableau 6 : Liste des espèces Natura 2000 (www.natagriwal.be)

Une espèce Natura 2000 est une espèce en danger d'extinction, vulnérable, rare ou dont la répartition géographique est restreinte à l'échelle européenne. Rem : « P » indique une présence reprise dans les fiches Natagriwal établies pour chaque site.

3.1.2 | SITES NATURA 2000

Le territoire abrite six réserves naturelles domaniales et trois sites d'intérêt particulier (voir la carte ci-après) :

Commune	Site	Code	Nom	Surface (ha)
Ciney	RND	6004	Plaine d'Ychippe	32,9894
Ciney	RND	6286	Pachis des Chevaux	4,4316
Ciney	RND	6432	Marie Mouchon à Leignon	23,8907
Ciney	RND	6433	Namorimont à Chevetogne	0,98
Hamois	RND	-	Fond des Mazis	0,7867
Hamois	RND	6944	Rempache	0,3875
Ohey	CSIS	6823	Glacière de Hodoumont	0
Assesse	ZHIB	6917	Heez (Prairie humide du bois de)	0,44
Ohey	ZHIB	6921	Trou Motroul	0,49

Tableau 7 : Liste des réserves naturelles du territoire (<http://biodiversite.wallonie.be>)

On note que ces sites sont souvent très fragmentés, mais certains d'entre eux sont associés à Sites de Grand Intérêt Biologique (voir plus bas). La surface totale mise ainsi sous statut de protection est relativement réduite (63,5 ha), presque en totalité sur la commune de Ciney.

Plaine d'Ychippe (RND 6004) : premier site protégé de Wallonie (2014) dont l'objet principal vise la restauration de milieux agricoles extensifs. La flore renferme une belle variété d'espèces messicoles, dont le rare et méconnu lamier hybride (*Lamium hybridum*), ainsi que des plantes localisées à des habitats particuliers qui se maintiennent marginalement, comme le pourpier d'eau (*Lythrum portula*) dans les dépressions acides, l'orobanche du genêt (*Orobanche rapum-genistae*) dans les fourrés de genêts thermophiles, le trèfle strié (*Trifolium striatum*) sur les pelouses schisteuses, etc.

Pachis des Chevaux (RND 6286) : site constitué de deux parties séparées par le chemin de Barcène. La partie nord est une ancienne coupe d'épicéas en terrain fangeux recolonisée par des aulnes blancs. La partie sud est plus intéressante du point de vue biologique avec une végétation constituée principalement d'une aulnaie-frênaie rivulaire, installée probablement à l'emplacement d'anciens prés de fauche. On y note la présence de belles magnocariçaises à laïche des marais (*Carex acutiformis*), de petites résurgences à cardamine amère (*Cardamine amara*) ainsi que des fragments de prairies humides à canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*) et renouée bistorte (*Persicaria bistorta*). L'accès du public est limité aux chemins et endroits dûment signalés. Des panneaux didactiques ont été placés en plusieurs endroits d'accès de la réserve. La partie nord de la réserve est accessible aux personnes en chaise roulante grâce à l'aménagement d'un caillebotis adapté.

Marie-Mouchon (RND 6432). On y observe une grande variété d'habitats, dont certains ont un intérêt particulier en raison de leur rareté, comme la prairie humide oligotrophe à scorsonère

(*Scorzonera humilis*) et orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis*) et le bas-marais à violette des marais (*Viola palustris*). Une prairie de fauche située sur le plateau héberge une plante parasite rare, l'orobanche du trèfle (*Orobanche minor*). Le site accueille une faune précieuse regroupant nombre d'éléments sensibles, notamment parmi les Lépidoptères rhopalocères dont on recense pas moins de 47 espèces différentes, une diversité devenue exceptionnelle en Condroz. La réserve est accessible uniquement lors de visites guidées. Le site est soumis à diverses menaces liées aux activités agricoles périphériques.

Namorimont (RND 6433). Site occupant un versant et le fond d'un petit vallon et composé principalement de prairies maigres, de prés humides, de jonçailles, de mégaphorbiaies. Une galerie d'aulnes occupe les abords du ruisseau. Il n'est pas encore couvert par un plan de gestion.

Le Fond des Mazis (RND créée par Arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2017). Il s'agit d'une zone d'accueil créée pour le triton crêté, présent dans les environs mais en net déclin dans cette zone de production agricole intensive. Cette réserve n'est pas encore répertoriée sur le site <http://biodiversite.wallonie.be/>

Rempache (RND 6944). Mosaïque de mégaphorbiaies, prairies humides et cariçaies entourant un petit étang privé peu entretenu. Avec les étangs et bois voisins, la réserve constitue un milieu d'accueil pour une herpétofaune diversifiée, dont l'espèce phare est sans conteste le triton crêté (*Triturus cristatus*). Diverses actions sont recommandées pour restaurer la capacité d'accueil de la population de triton crêté, l'aménagement d'abris pour batraciens sous forme de tas de bois, la plantation d'une haie, la restauration des prairies humides par une fauche appropriée, la restauration de la mégaphorbiaie, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, plus particulièrement la bernache du Canada et l'ouette d'Égypte, l'extension du périmètre de la réserve aux zones voisines (étangs, bois humides...), l'inventaire et le suivi des espèces remarquables du site.

Glacière de Hodoumont (CSIS 6823). Cette ancienne glacière située à Ohey présentait jadis un intérêt pour l'hivernage des chauves-souris. Son classement en CSIS devrait permettre de rétablir des conditions favorables à la réinstallation de ces animaux, ce qui nécessite d'importants travaux d'aménagement et de rénovation.

Prairie humide du Bois de Heez (ZHIB 6917). Située au sud de Courrière, dans le vallon du Ruisseau de Vovesène, cette zone est principalement constituée d'une prairie marécageuse à reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*). Elle est très intéressante comme élément remarquable du réseau écologique. À l'échelle du vallon, il n'existe d'ailleurs pas d'autres milieux semblables. Sur le plan faunistique, on signale la présence du crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) et du gastéropode *Vertigo antivertigo* indicateur des marais de bonne qualité. Deux mares, respectivement de 5,5 a et 2,5 a, ont été creusées en 2008. Il pourrait être intéressant d'envisager un pâturage très extensif dans une partie du site. Bien que repris dans le SGIB 1307, le reste du vallon de Vovesène ne bénéficie d'aucun statut de protection, or tout le site mériterait d'être repris en Natura 2000 (en extension de la BE 3510 ?).

Trou Motroul (ZHIB 6921). Zone située dans le village de Haillot, le long du ruisseau du Lilot. Très isolé et de faible étendue, le site joue néanmoins un rôle important au niveau local et renferme une mosaïque de groupements végétaux intéressants : bas-marais, mégaphorbiaie à reine-des-prés, prairie maigre de fauche... La mare qui occupe le centre héberge plusieurs espèces d'amphibiens ainsi que deux odonates rares, le leste sauvage (*Lestes barbarus*) et l'aeschne affine (*Aeshna affinis*). La véronique à écus (*Veronica scutellata*), plante du bord des eaux, en constitue l'élément floristique le plus remarquable.

En plus des réserves naturelles domaniales existantes, on doit ajouter 2 sites qui vont prochainement faire l'objet d'un statut particulier de protection :

- Le Domaine d'Haugimont à Faulx-Les Tombes, propriété de l'UNamur, a récemment pris la décision de placer 12 ha en réserve naturelle. Au sein de la SGIB 2765, ces 12 ha situés en zone forestière ont été mis à blanc en 2018 en raison de la crise des scolytes. Engagé dans une gestion Pro Silva depuis plus de 30 ans, l'UNamur a décidé de ne pas replanter cette zone mais de laisser place à la régénération naturelle. Ce site représentera un intérêt scientifique indéniable et permettra d'observer l'adaptation de la forêt face au dérèglement climatique.
- Le Domaine de Chevetogne (SGIB 2694) souhaite arrêter toute gestion sur une surface de 400 ha comprenant à la fois de la zone forestière et des milieux ouverts. Ce site d'envergure représentera pour le territoire du Parc naturel un pôle biodiversité essentiel. D'autant que les sites sous statut de protection sont majoritairement situés dans le nord du territoire. Adossé à la fonction éducative et touristique du domaine, il s'agira d'un formidable outil de sensibilisation à la nature.

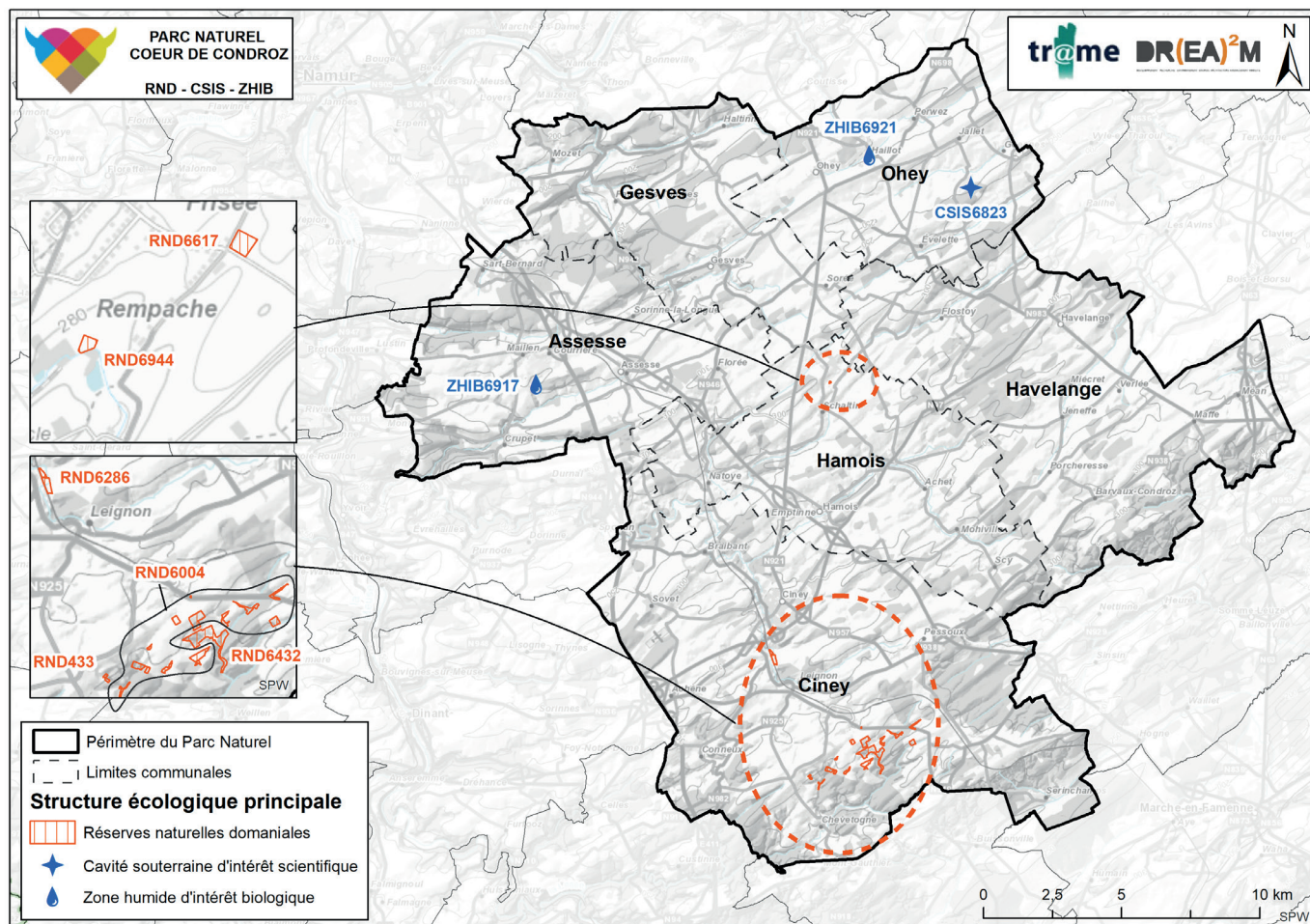


Figure 7 : Réserves Naturelles Domaniales (<http://biodiversite.wallonie.be/>, en mai 2022)

3.1.3 | SITES DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE (SGIB)

La carte « Sites de grand intérêt biologique » à la page suivante montre la répartition des SGIB sur le territoire du Parc naturel et leur présence forte au nord.

Comme indiqué en début de chapitre, le nombre de SGIB évolue régulièrement : certains sites n'ont plus été suivis et d'autres ont été regroupés. Voir à ce propos la carte dessous qui fait un zoom sur la commune de Gesves où des SGIB ont été retirés de la liste actuelle. La liste des SGIB est présentée en annexe. Actuellement (février 2022), on dénombre 49 sites sur le territoire (mais certains sont limitrophes et n'occupe qu'une minime partie du territoire).

Certains de ces sites mériteraient sans doute d'être mieux évalués sur le plan environnemental. Il conviendrait d'envisager des classements supplémentaires comme RND, voire en Natura 2000, comme par exemple pour le Vallon du ruisseau de Vêvesène (SGIB 1307) qui abrite une érablaie-tiliaie à scolopendre et lunaire vivace et le très rare orpin rougeâtre (*Sedum rubens*) qui figure en annexe VIb (Liste des espèces végétales menacées en Wallonie).

Plusieurs sites sont également à considérer comme candidats SGIB.

Par ailleurs, le territoire compte plusieurs anciennes carrières, spécialement dans le nord, qui ont été identifiées parfois comme SGIB. Citons par exemple l'ancienne carrière de Sorinella-Longue sur Assesse qui présente un intérêt pour les batraciens et reptiles, la carrière de Bizonzon à Gesves où le Grand-Duc est observé, ou encore la carrière d'Inzéfonds à Gesves également.

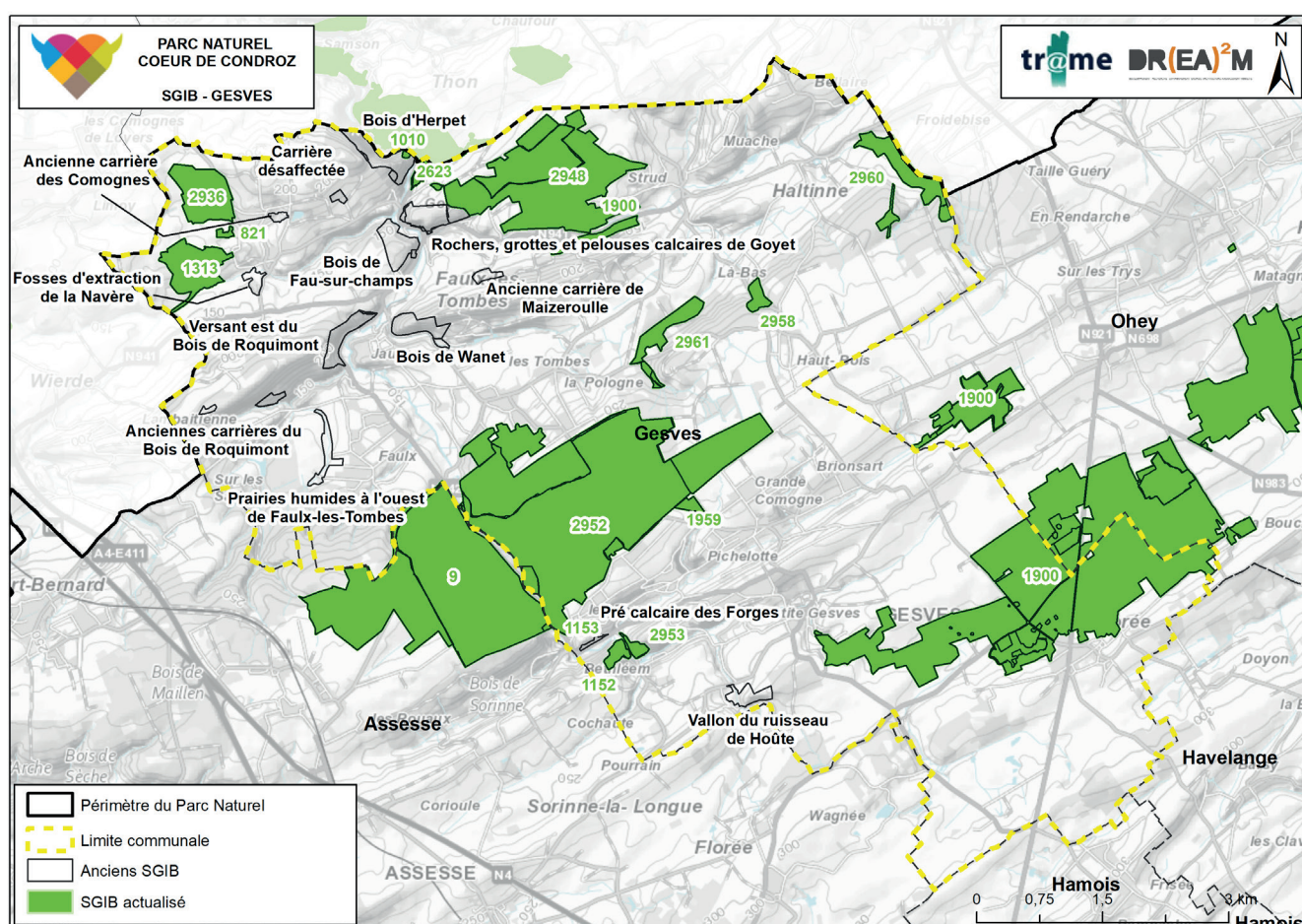


Figure 8 : Sites de Grand Intérêt Biologique à Gesves (mai 2022)

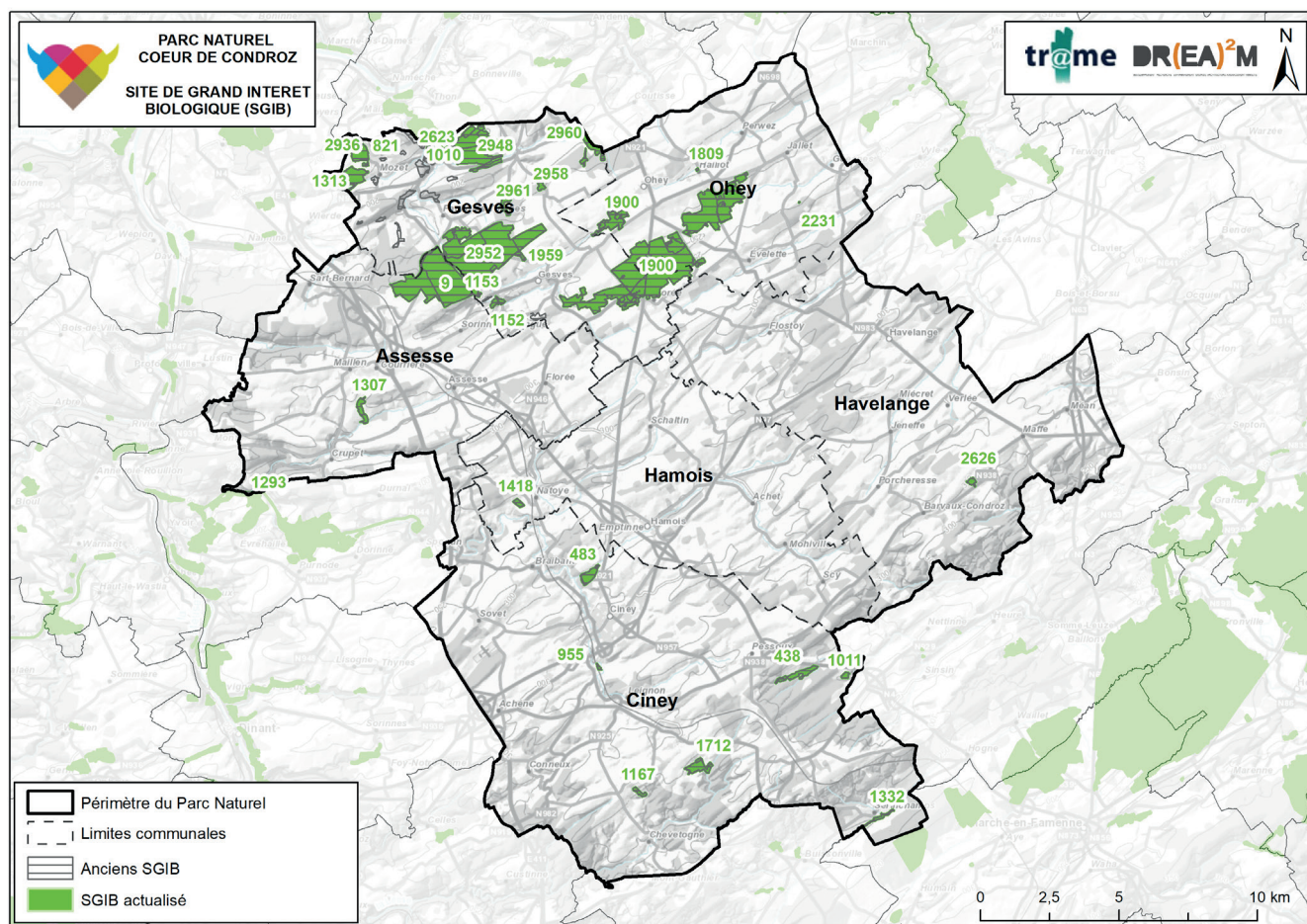


Figure 9 : Sites de Grand Intérêt Biologique du territoire (mai 2022)

3.2 | LES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE

Ces différents sites, bien que représentant des surfaces limitées par rapport au territoire, abritent des espèces végétales et animales remarquables. Cigogne noire, pic noir, milan royal, triton crêté, petit rhinolophe, millepertuis androsème, orpin rougeâtre, ... en sont quelques exemples types.

Selon les observations répertoriées par le DEMNA sur le territoire du Parc naturel :

- En ce qui concerne la faune, 104 espèces rares ou protégées sont observées sur le territoire (voir liste en annexe). A noter que le loup a également été observé sur la commune d'Havelange !
- 19 espèces d'oiseaux présentes sur le territoire sont reprises dans la liste des espèces d'intérêt communautaire :
 - o Sarcelle d'hiver
 - o Grand-duc d'Europe
 - o Grande aigrette
 - o Cigogne blanche
 - o Cigogne noire
 - o Busard des roseaux
 - o Busard Saint-Martin
 - o Pic mar
 - o Pic noir
 - o Faucon pèlerin
 - o Bécassine des marais
 - o Pie-grièche écorcheur
 - o Pie-grièche grise
 - o Milan noir
 - o Milan royal
 - o Traquet motteux
 - o Bondrée apivore
 - o Hirondelle de rivage
 - o Tarier des prés
- En ce qui concerne la flore, 65 espèces présentes sur le territoire sont classées par le DEMNA comme rares ou protégées (voir en annexe) dont 2 reprises dans la liste des espèces d'intérêt communautaire : leucobryum glaucum et bromus grossus.

3.3 | LIAISONS ÉCOLOGIQUES

Le nord du territoire (Assesse, Gesves et Ohey) assure une liaison écologique « Massifs forestiers » (Forêts du Sud du sillon Sambre & Meuse). Ces surfaces boisées, essentiellement en feuillus et en très large part en forêts de très grandes propriétés privées (>50 ha) jouent un rôle clé sur le plan environnemental (Voir le chapitre Forêts).

La liaison « Pelouses calcaires » (Coteaux de Meuse et affluents) effleure l'ouest (Crupet à Assesse) et borde l'est (au-delà d'Ohey). Au sud, la liaison écologique des forêts de Fagne et Famenne (Massifs forestiers) concerne une petite partie du territoire de Ciney (forêts au sud de Serinchamps). Le territoire joue donc un rôle moins important pour le maintien de ces liaisons écologiques, mais il offre des atouts majeurs dans le maillage écologique local de par les alternances des parcelles agricoles et forestières.

3.4 | LA NATURE ORDINAIRE

À l'époque où la nature régresse sous des pressions anthropiques diverses, il devient urgent d'enrayer ce déclin de la biodiversité. Cela passe notamment par le développement d'une nature ordinaire riche et diversifiée. Les causes identifiées de l'érosion de la biodiversité sont l'intensification de l'agriculture, l'urbanisation, la banalisation des jardins, l'apparition de plantes invasives, l'assèchement des zones humides, le dérèglement climatique...

Toutefois quelques signes positifs sont à épinglez comme la meilleure prise de conscience des services écosystémiques induisant des politiques plus respectueuses des ressources naturelles, la gestion différenciée appliquée dans les espaces publics, ...

Différentes mesures permettent de préserver et de renforcer la biodiversité. Elles sont décrites dans les paragraphes suivants.

3.4.1 | MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Aux surfaces sous statut de protection, s'ajoutent les espaces agricoles couverts par des mesures « agroenvironnementales et climatiques » qui ont une durée d'implantation limitée et sont mises de façon volontaire par les agriculteurs. Les pertes de production sont alors compensées, au moins en partie, par des montants forfaitaires en fonction des mesures adoptées.

Certaines mesures sont accessibles à tous les agriculteurs (Mesures de base = MB), tandis que d'autres doivent être approuvées par un conseiller (Mesures ciblées = MC). Les mesures ciblées ont un plus grand impact environnemental, mais elles sont moins nombreuses car elles réclament davantage de démarches.

Liste des mesures agroenvironnementales :

MB1a	Haie, bande boisée, ligne d'arbre	MB6	Culture favorable à l'environnement
MB1b	Buisson, arbuste, arbre isolé	MC7	Parcelle de culture aménagée
MB1c	Mare	MC8	Bande de culture aménagée
MB2	Prairie naturelle	MB9	Autonomie fourragère
MC3	Prairie inondable	MC10	Plan d'action agroenvironnemental
MC4	Prairie de haute valeur biologique	MB11	Race locale menacée
MB5	Tournière enherbée		

Tableau 8 : Liste des MAEC

Toutes les mesures proposées aux agriculteurs sont mises en œuvre par des agriculteurs du territoire, sauf les mesures MC3 (mais qui n'ont été implantées nulle part en Wallonie) et MC10.

MAEC 2020	MB1a	MB1b	MB1c	MB2	MC4	MB5	MB6	MC7	MC8	MB9
Nombres	1 039	260	108	131	78	469	106	22	352	172
Surfaces (ha)	3 157,21	758,69	373,04	179,88	125,57	241,94	352,54	19,43	181,05	426,37

Tableau 9 : Nombre de parcelles et surfaces couvertes de MAEC sur le territoire (SPW). 2019.

Total des surfaces sous statut MAEC : 4.598 ha, dont 326 ha seulement couverts par des mesures ciblées. Ces surfaces représentent 8,7% du territoire et 13,8% de la SAU, ce qui est très significatif, surtout si on les ajoute aux surfaces sous statut de protection. Toutefois ces deux types de surfaces sont parfois juxtaposées et ne peuvent directement être additionnées. Par ailleurs les surfaces MAEC indiquées représentent les parcelles portant au moins une MAEC, ce qui peut amener à une certaine surestimation des surfaces réellement efficaces au plan biodiversité. A contrario, de nombreuses parcelles avec des haies, arbres, mares, ne sont pas ou plus déclarées, de nombreux agriculteurs, très sensibles aux bénéfices écologiques (services environnementaux), ne déclarent pas ces surfaces, jugeant la charge administrative de ces déclarations et des contrôles trop lourdes en regard des compensations financières.

A ce propos, les nouvelles procédures prévues dans la nouvelle PAC, les éco-régimes, pourraient mobiliser davantage en augmentant les compensations et surtout en simplifiant les démarches administratives et le contrôle.

3.4.2 | OUTILS DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Plusieurs dispositifs sont disponibles pour aider les communes à protéger la biodiversité ; ils sont largement implantés sur le territoire :

	Assesse	Ciney	Gesves	Hamois	Havelange	Ohey
Convention Bords de Route (fauchage tardif)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Convention combles et clochers	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Plan Maya	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Eco-conseiller	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Guide du composteur	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Participation à la certification PEFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
PCDN	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui

Tableau 10 : Outils de protection de l'environnement (Sources : PDS GAL PTC et CF, 2015)

NB : des groupes biodiverCité liés aux PCDR et animés par la FRW se mettent en place dans toutes les communes du territoire. Tous les plans (PCDN, Plan Maya, fauchage tardif, semaine de l'arbre,...) sont repris depuis 2021 dans un seul programme : BiodiverCité accessible à toutes les communes. Fonctionnant sur base d'appels à projets annuels, cette opportunité permet d'envisager plus facilement des actions coordonnées entre communes sur tout le territoire.

3.4.2.1 | LE FAUCHAGE TARDIF

Les bords de route abritent une flore diversifiée et constituent des couloirs de dispersion pour de nombreuses espèces sauvages.

Sur le territoire, plus de 500 km de bordures de voiries sont concernés par le fauchage tardif. 31,2 nouveaux km sont proposés.

Fauchage tardif	Nombre	Longueur (km)
Proposition de bord de route en fauchage tardif	104	31,16
Zone de fauchage tardif avec bande de sécurité	1 658	500,13
Zone de fauchage tardif sans bande de sécurité	52	11,93
Zone de ramassage	10	1,16
Total	1 824	544,39

Tableau 10 : Outils de protection de l'environnement (Sources : PDS GAL PTC et CF, 2015)

3.4.2.2 | CONVENTION COMBLES ET CLOCHERS

Les chauves-souris représentent le tiers des espèces de mammifères sauvages de la Wallonie. Cependant, en l'espace de 50 ans, les populations ont décliné très fortement. En cause, le dérangement par les activités humaines comme le trafic routier ou l'éclairage nocturne, la diminution des principales proies comme par exemple les hannetons, le dérangement dans les gîtes d'été, les pesticides ou encore la raréfaction des gîtes de reproduction.

La convention Combles et Clochers à laquelle adhèrent la majorité des communes du Parc naturel tente de répondre à ce constat en créant un réseau de gîtes potentiels dans les combles et clochers des églises et d'autres bâtiments communaux. Par cette convention, les communes s'engagent à prévenir le DNF lorsque des travaux sont envisagés sur la nef ou le clocher des églises.

Les observations de chauves-souris recensées par le DEMNA montrent qu'un grand nombre d'espèces présentes en Wallonie sont présentes sur le territoire, d'où l'intérêt de mesures spécifiques de protection :

- *Eptesicus serotinus*
- *Myotis alcathoe*
- *Myotis bechsteinii*
- *Myotis dasycneme*
- *Myotis daubentonii*
- *Myotis emarginatus*
- *Myotis myotis*
- *Myotis mystacinus*
- *Myotis mystacinus/brandtii*
- *Myotis nattereri*
- *Nyctalus leisleri*
- *Nyctalus noctula*
- *Pipistrellus nathusii*
- *Pipistrellus pipistrellus*
- *Plecotus auritus*
- *Plecotus austriacus*
- *Rhinolophus ferrumequinum*
- *Myotis brandti*

Les grottes de Goyet sur la commune de Gesves représentent également un site intéressant en ce qui concerne les chauves-souris puisqu'on y retrouve le petit Rhinolophe et l'oreillard roux.

3.4.2.3 | PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE

Initié en 1995, le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) est un outil proposé aux communes par le SPW pour organiser de façon durable la prise en compte de la nature sur leur territoire en intégrant le développement économique et social. Le PCDN s'appuie sur un diagnostic du réseau écologique et dégage une vision conjointe de la nature et de son avenir au niveau local. Il est centré sur 2 piliers : la réalisation de projets et la sensibilisation de la population.

Deux PCDN ont été mis en place sur le territoire. Ils concernaient Gesves (2009) et Ohey (2000). D'autres communes envisageaient de mettre en place cet outil, mais il n'y a plus d'appel à projet depuis plus de 5 ans dans l'attente d'une réforme de la procédure (étude DEMNA en cours).

3.4.2.4 | CIMETIÈRES NATURE

Dans son catalogue d'actions (2015), le Réseau Wallonie Nature s'est donné pour objectif de promouvoir la « verdurisation des cimetières » via la signature de conventions avec les communes. L'objectif annoncé pour 2018 était de 100 cimetières sous convention. En 2018, 165 cimetières étaient labellisés, répartis sur 74 communes dont Ohey (3 cimetières concernés) et Havelange. Ciney s'est également engagée dans la végétalisation de ses cimetières depuis 2019 : 11 cimetières sont concernés. De même en 2019, Gesves a décidé de lancer la verdurisation de ses cimetières en commençant par le cimetière de Sorée (Gesves Info 117, juin 2019). La commune de Ciney propose aussi de planter des « arbres de naissance ».

3.4.2.5 | APPELS À PROJETS SOUTENUS PAR LA WALLONIE

Des appels à projets sont régulièrement lancés par la Wallonie en collaboration avec des partenaires. Les communes du territoire, et parfois les associations locales, ont pu ainsi mettre en place des actions. C'est le cas par exemple de la Semaine de l'arbre, de l'appel BiodiBap ou de « Sentier au naturel ».

3.4.3 | ACTIONS MENÉES PAR LES GAL

Durant la programmation 2007-2013, le GAL Pays des Tiges et Chavées a mené un projet de préservation de la biodiversité et de renforcement du maillage écologique. Le projet visait à mener différentes actions telles que la restauration et le creusement de mares, le soutien à des projets de plantation, la création de prés fleuris,... Ce projet a permis d'atteindre les résultats suivants :

- Restauration de 9 mares dans la plaine de Sorée (Gesves) en faveur du triton crêté
- Creusement de 26 mares aussi bien sur propriétés publiques que privées
- Plantation de 7728 mètres de haies et alignements d'arbres
- Plantation de 456 arbres fruitiers hautes tiges de variétés anciennes
- Création de 118 ares de prairies fleuries

Depuis octobre 2021, les GAL Condroz-Famenne et Pays des Tiges et Chavées mènent un projet de préservation de la biodiversité. Les axes de travail du projet sont les suivants :

- Restauration de sites naturels
- Soutien à des projets de plantation de haies
- Réflexion sur la mise en place d'une structure transcommunale d'entretien des haies

En ce qui concerne le soutien à des projets de plantation, cet axe s'est traduit par le lancement fin 2021 de l'opération Haie-Lève qui propose aux écoles primaires du territoire de parrainer des haies. Concrètement, les élèves participants sont invités à planter chacun 1 mètre de haie et à assurer son dégagement la première année. En une seule saison de plantation, ce projet aura déjà permis de planter plus de 1700 mètres de haies !

3.4.4 | ACTIONS MENÉES PAR DES ENTREPRISES

Le territoire du Parc naturel Cœur de Condroz compte plusieurs zonings dans lesquels la gestion différenciée des espaces verts peut contribuer au renforcement du maillage écologique. Le BEP et l'UWE sensibilisent d'ores et déjà les entreprises à cette gestion différenciée. Certaines entreprises, notamment dans le zoning de Biron sur la commune de Ciney, prennent en compte la préservation de la biodiversité dans leurs aménagements. Le BEP a également participé à l'opération Haie-Lève lancée fin 2021 par les GAL et une haie a été plantée en bordure du zoning de Biron.

3.4.5 | ACTIONS MENÉES PAR LES HABITANTS

Chacun a un rôle primordial à jouer dans le renforcement de la trame écologique. Chaque jardin est donc important et doit constituer un maillon essentiel aux déplacements des espèces, à leur reproduction, à la mise à disposition d'abris et de ressources alimentaires... Plusieurs habitants sont conscients des atouts que peut représenter leur jardin prennent en compte la préservation de la biodiversité dans leurs aménagements. Les groupes BiodiverCité des différentes communes mènent déjà des actions de sensibilisation en la matière : plantations de haies indigènes, création de prairies fleuries, suppression des pesticides, ... Sur le territoire, 54 jardins sont labellisés "Jardin nature" par Natagora et représentent des exemples privilégiés afin de sensibiliser d'autres habitants.

3.4.6 | LES ESPÈCES EXOTIQUES INVASIVES

Les espèces exotiques invasives représentent le second facteur d'érosion de la biodiversité dans le monde et notre territoire n'est malheureusement pas épargné par ces espèces dont certaines ont un impact négatif sur la qualité de la nature ordinaire et remarquable.

Selon les relevés du DEMNA, les espèces invasives sur le territoire du Parc naturel sont les suivantes :

Faune exotique invasive		Flore exotique invasive	
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i>	Amélanchier de Lamarck	<i>Amelanchier lamarckii</i>
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	Bident feuillu	<i>Bidens frondosa</i>
Daim	<i>Dama dama</i>	Cotoneaster	<i>Cotoneaster horizontalis</i>
Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>	Eoldée du Canada	<i>Elodea canadensis</i>
Chien viverrin	<i>Nyctereutes procyonoides</i>	Renouée du Japon	<i>Fallopia japonica</i>
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>
Ecrevisse de Californie	<i>Pacifastacus leniusculus</i>	Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>
Hydrobie des antipodes	<i>Potamopyrgus antipodarum</i>	Lagarosiphon major	<i>Lagarosiphon major</i>
Raton laveur	<i>Procyon lotor</i>	Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta</i>
Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>	Cerisier tardif	<i>Prunus serotina</i>
Frelon asiatique	<i>Vespa velutina</i>	Verge d'or du Canada	<i>Solidago canadensis</i>
		Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>
		Rosier rugueux	<i>Rosa rugosa</i>
		Séneçon de Mazamet	<i>Senecio inaequidens</i>

Tableau 10 : Outils de protection de l'environnement (Sources : PDS GAL PTC et CF, 2015)

Le Parc naturel travaillera de concert avec les Contrats Rivières et suivant les directives du SPW afin de tenter de contenir voire réduire ces espèces invasives.

3.5 | PARTENARIATS, SENSIBILISATION, CONNAISSANCE

Les partenaires effectifs pour les actions environnementales sont régionaux ou locaux. Au niveau régional, parmi les partenaires déjà impliqués sur le territoire, il faut citer la FRW (qui accompagne les groupes BiodiverCité des 6 communes), Natagriwal, le DNF, la SRFB, Natagora, Nature & Progrès, l'AWAF, Adalia, « Tous à pied », la SPGE, les Contrats Rivières, le BEP-Environnement.

D'autres partenaires clés à envisager sont Coren, Faune & Biotopes, Adalia...

Au niveau local, les 2 acteurs majeurs du territoire en matière d'éducation à la nature sont le Domaine de Chevetogne et le Domaine de Mozet. Les 2 structures possèdent une équipe d'animateurs nature et organisent l'accueil de groupes (classes vertes, animations, ...). Les 2 Domaines possèdent également les infrastructures nécessaires. Comme expliqué ci-dessus, le Domaine de Chevetogne ayant la volonté de placer une grande partie de sa superficie en non-gestion, il représentera un outil de sensibilisation à la nature extraordinaire. Le suivi de l'évolution dans le temps de ces espaces représentera également un atout scientifique majeur.

Le territoire fait également partie de 3 régionales de Natagora :

- La régionale Cœur de Wallonie pour les communes d'Assesse et Gesves ;
- La régionale Condroz Mosan pour les communes d'Ohey et d'Havelange ;
- La régionale Entre-Meuse-et-Lesse pour les communes de Ciney et Hamois.

A.P.P.E.L. à Assesse, le Cercle Horticole Gesvois, Humus et le Cercle horticole à Ohey peuvent également être des alliés pour la sensibilisation à la nature et à l'environnement.

Le GAL Pays des Tiges et Chavées a développé des modules didactiques de découverte de quelques espèces emblématiques du territoire (triton crêté, cigogne noire, pics, ...). Ceux-ci pourront toujours être valorisés dans le cadre de la sensibilisation à la nature.

A titre plus individuel, le territoire compte également un grand nombre de naturalistes et de photographes nature qu'il y aura lieu de mobiliser et de mettre en réseau afin de profiter de leurs connaissances. L'Expo photo du Condroz a été organisée pendant de nombreuses années dans la région et rassemblait beaucoup de photographes locaux.

4 | ENVIRONNEMENT

4.1 | RESSOURCES EN EAUX

4.1.1 | EAUX DE SURFACE

Le territoire est marqué par la présence de plusieurs cours d'eau non navigables relativement bien préservés, dont deux classés en catégorie 1 : le Samson et le Bocq. La carte de la page suivante indique les cours d'eau de première et deuxième catégorie tels que repris à l'atlas.

Ce territoire localisé sur le district hydrographique de la Meuse, alimente plusieurs bassins versants : celui du Hoyoux, du Samson et du Bocq.

Le Petit Bocq, un des affluents majeurs du Bocq, a fait l'objet de travaux de réhabilitation et de reméandration à Natoye, dans le cadre du projet LIFE WALPHY. Un vannage et un déversoir en béton subsistaient sur le cours d'eau. Avec une hauteur de chute de 3.30 m, la libre circulation des poissons était compromise. Les aménagements ont donc été supprimés. Pour compenser la chute, une rampe rugueuse en enrochements a été installée pour permettre aux poissons de franchir, palier par palier, le dénivelé. A l'amont de cet aménagement, les méandres du cours d'eau ont été partiellement récupérés.

Les aléas d'inondations, ainsi que la répartition des captages et des zones de prévention sont repris à la carte suivante. Les risque d'inondation sont liés aux principales rivières : le Samson, le ruisseau de Crupet et le Bocq, mais se rencontrent aussi sur tout le territoire.

4.1.2 | EAUX SOUTERRAINES

La carte “Eau” en annexe indique les 22 bassins versants locaux, les zones de captage et de protection de captage et les aléas d'inondation.

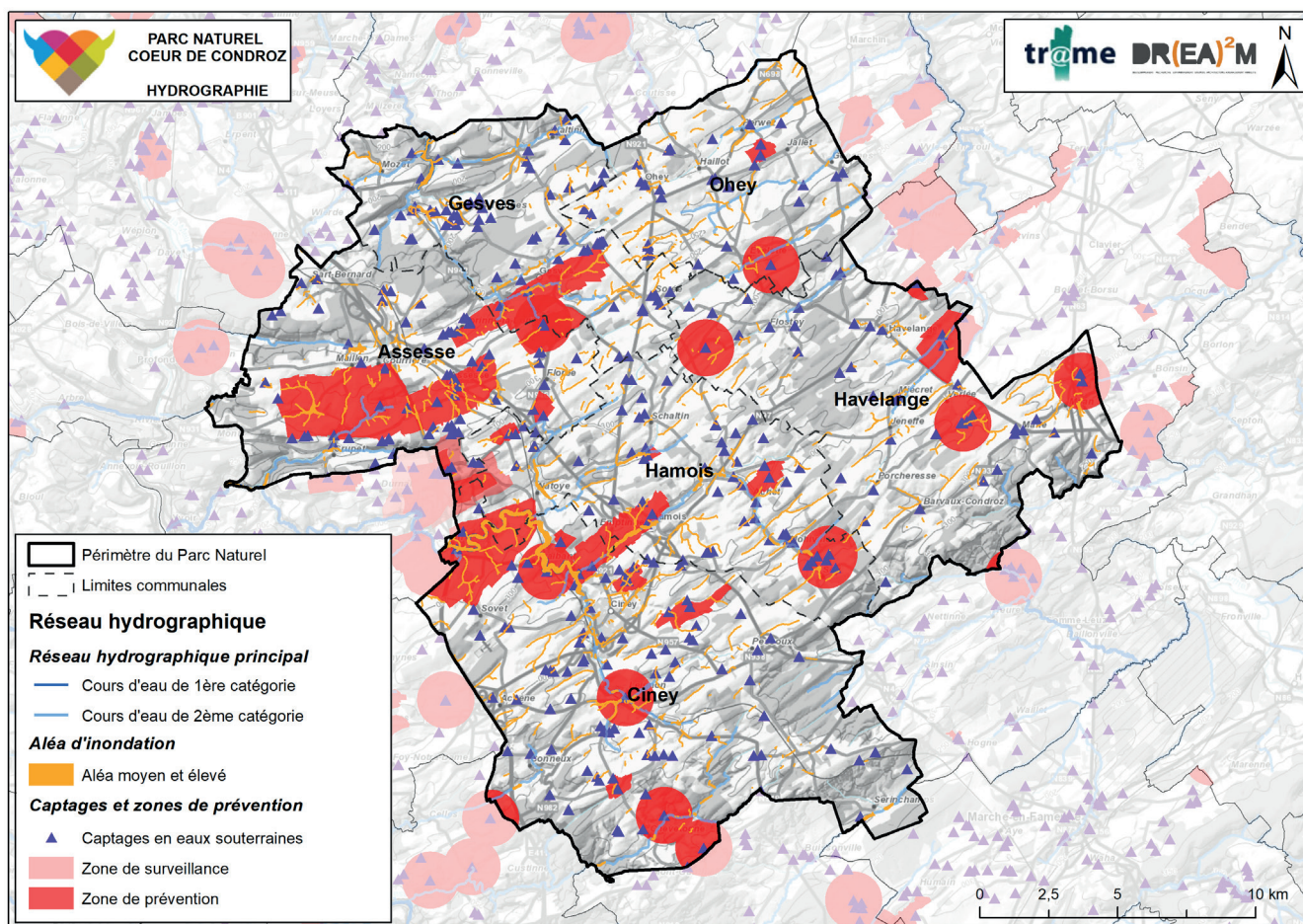


Figure 10 : Réseau hydrographique, zones de captages et aléas d'inondation (Wal-on-map)

Captages

Le territoire du futur Parc naturel est marqué par la présence de nombreux captages d'eaux souterraines et de masses d'eau d'importance pour l'alimentation en eau potable de toute la Belgique.

Les phénomènes karstiques (pertes, résurgences, dolines,...), liés à la composition géologique du sous-sol, sont bien présents sur le territoire. Ils expliquent en partie la vulnérabilité des eaux souterraines du territoire car ces phénomènes permettent à des eaux contaminées en surface (produits phytosanitaires, nitrates, hydrocarbures,...) d'atteindre très rapidement la surface de la nappe phréatique.

Masses d'eau du futur Parc naturel

Le Parc naturel chevauche deux masses d'eau souterraines importantes. La RWM021 (voir carte plus bas, zone en bleu ciel) ou « Calcaires et Grès du Condroz » et la RWM012 (zone en mauve clair) ou « Calcaires du bassin de la Meuse bord sud ». La RWM023 est moins importante. La RWM021 représente une ressource en eau souterraine d'importance capitale dans la mesure où près de 25% (90 Mm³/an) des prélèvements totaux actuel en eau souterraine de Wallonie y sont effectués.

Les captages de Gesves et Assesse sont situés sur la masse d'eau **M021**, tandis que les captages de Ohey sont situés sur la masse d'eau **M012**. Les captages d'eau de Ciney, Havelange, Hamois et Somme-Leuze sont majoritairement situés sur la masse d'eau **M021** ainsi que dans une moindre mesure sur la masse d'eau **M023** (voir plus bas la carte détaillant l'extension des masses d'eau sur le territoire du PNCC).

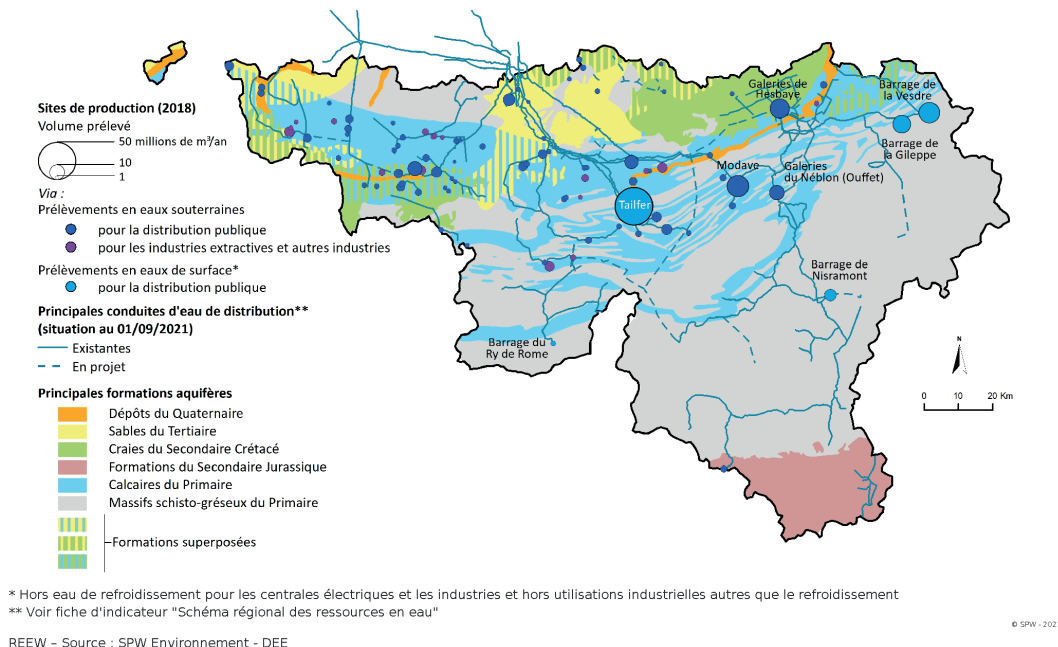


Figure 11 : Principales prises d'eau de surface et souterraine (Etat de l'environnement, SPW)

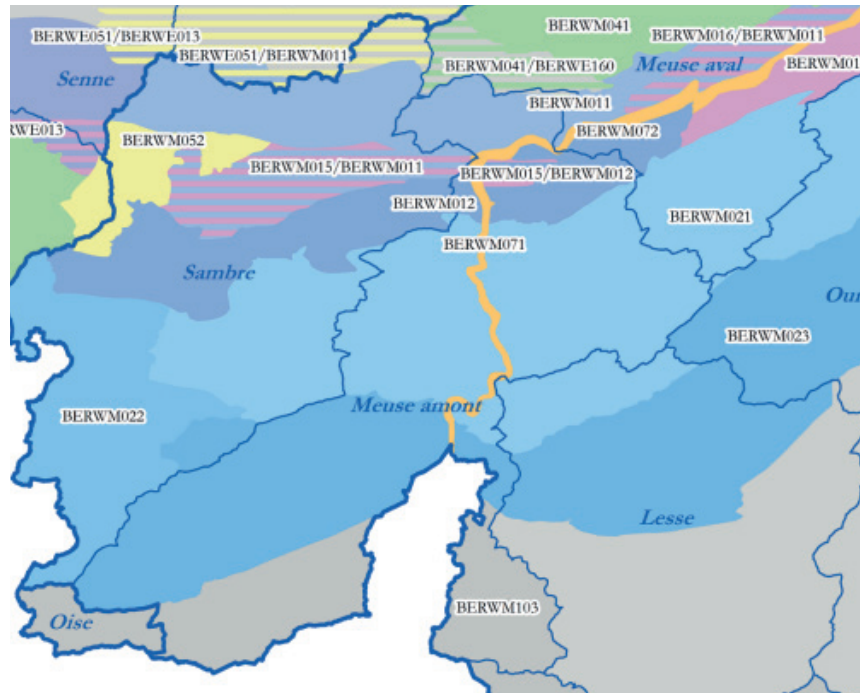


Figure 12 : Masses d'eau et zones de protection de captage.

Quelques éléments clés des masses d'eau M021 et M012

La réserve en eau souterraine contenue dans le sous-sol de la masse d'eau souterraine **M021** représente une ressource naturelle **d'une grande importance** en raison du double rôle qu'elle assure :

- une fonction naturelle essentielle d'alimentation de base du réseau hydrographique qui parcourt l'étendue de la masse d'eau et
- un usage anthropique de production-distribution publique d'eau potable dominant largement tous les autres usages et plus que significatif à l'échelle de la Wallonie (en termes de volumes prélevés et de populations dépendantes). Près de **25% (90 Mm³/an) des prélèvements totaux actuel en eau souterraine de Wallonie y sont effectués.**

Une analyse des pressions et incidences importantes de l'activité humaine sur les eaux souterraines de la masse d'eau M021 réalisée en 2010, montrait que les nitrates et les pesticides étaient les principaux paramètres à surveiller au niveau qualitatif. Les plus récentes analyses (2020) montrent toujours que le nitrate et les pesticides sont la principale menace pour la qualité des eaux souterraines. Les phénomènes karstiques expliquent la sensibilité particulière du territoire à certaines pollutions et implique une **grande prudence** quant aux activités menées en surface. Un exemple concret est l'utilisation de la bentazone. Cette molécule (herbicide utilisé sur les légumineuses et les oignons) est soluble et stable dans l'eau. En zone karstique, où les transferts d'eau sont rapides, la rétention de la bentazone sera fortement limitée et sa dégradation par les microorganismes du sol compromise. La bentazone appliquée en surface file droit dans la nappe et y persiste sans être dégradée.

Pour pallier à ce problème, l'application de produits phyto à base de bentazone est interdite sur les parcelles répondant à au moins un de ces critères :

- parcelle en zone d'infiltration rapide (roche karstique à moins d'un mètre de la surface) ;
- parcelle où la nappe est peu profonde (moins d'un mètre de la surface) ;
- parcelle dont le sol a une teneur en carbone organique total inférieure à 1 % ;
- parcelle en pente (> 10 %) qui peut induire du ruissellement, la contamination d'un cours d'eau puis indirectement la contamination d'une eau souterraine.

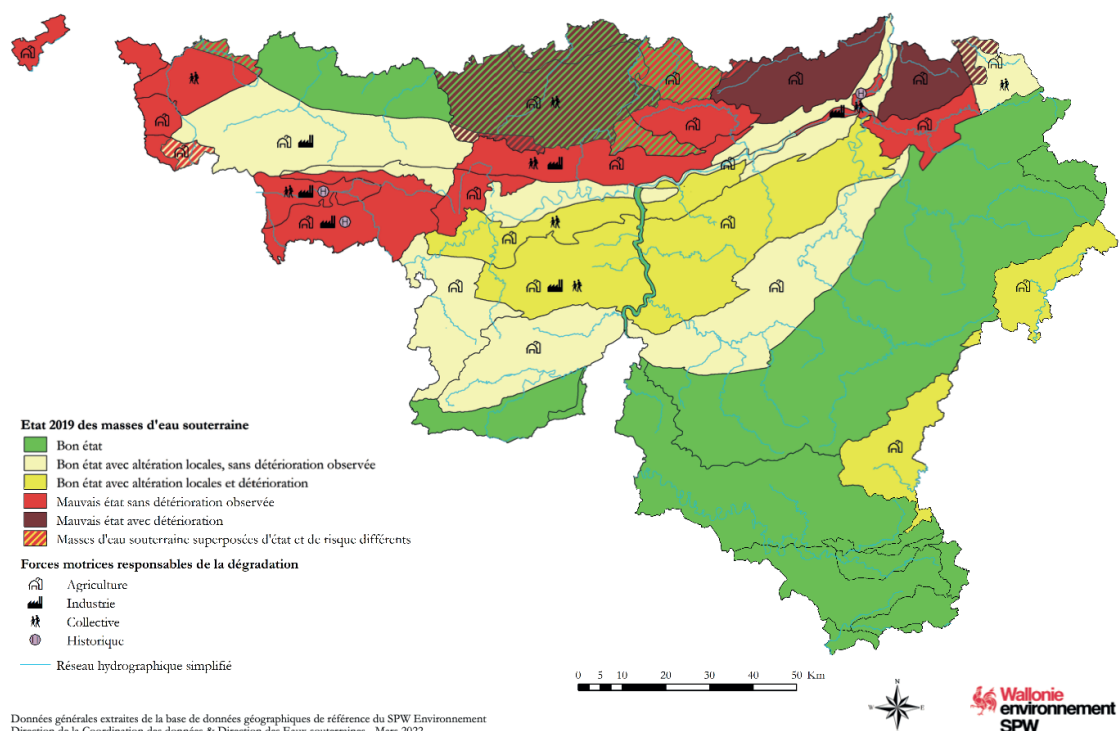
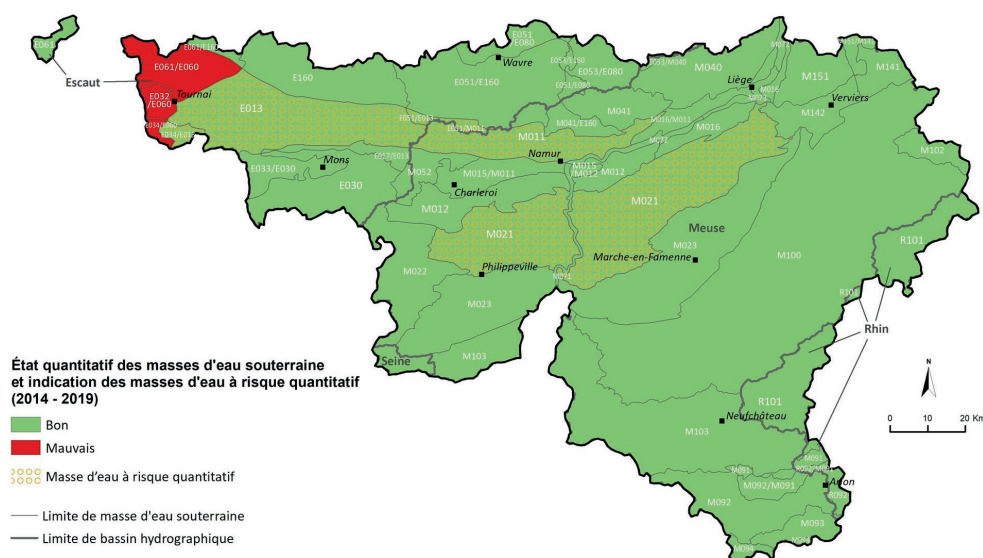


Figure 13 : État qualitatif des masses d'eau souterraine en Wallonie

En ce qui concerne l'état quantitatif, 97 % des masses d'eau souterraines de Wallonie étaient en bon état quantitatif sur la période 2014 - 2019. La sécheresse de ces dernières années (2017 à 2019) a entraîné une augmentation des prélèvements au sein de la masse d'eau déjà classée en mauvais état quantitatif (masse d'eau des Calcaires du Tournaisis (E060)). En outre, 3 masses d'eau souterraine en bon état quantitatif (E013, M011 et **M021**) présentent maintenant un risque quantitatif.



4.1.3 | ALÉAS D'INONDATIONS

La problématique des inondations de crue ou de ruissellement concerne le territoire du Parc naturel. Plusieurs points noirs sont relevés où le ruissellement entraîne des phénomènes d'érosion dans les champs, d'inondation des routes, comme sur la N4 à plusieurs endroits.

Près de 2.850 ha sont repris dans les zones soumises aux aléas d'inondation, soit 5,4% du territoire. 63 ha de potentiel foncier sont concernés par ces aléas d'inondation et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Selon le détail des travaux menés en concertation avec la Cellule GISER, chaque commune dispose des inventaires proposant les aménagements à réaliser afin de lutter contre ces aléas. De même, les Contrats-Rivières effectuent régulièrement le relevé des « points noirs » à résoudre.

Les crues de juillet 2021 ont frappé Maillen, Crupet, Sart-Bernard, Goyet, Mozet, Faulx-les-Tombes, Gesves, Strud... Ces phénomènes peuvent devenir plus fréquents et plus violents suite à la crise climatique. Cette situation réclame des adaptations à instaurer en amont des bassins versants pour réduire et retarder les flux d'eau lors de violents orages ou de pluies continues. C'est ce que recommande une étude à propos de la prochaine PAC menée par le WWF en 2019 (PAC 2021-2027 : Des pistes pour encourager et soutenir la transition écologique de l'agriculture wallonne, Ledant J.P.)

Cette question est aussi primordiale, et à envisager dans les permis de construire de manière à réduire les surfaces imperméables ou à y associer des mesures d'adaptation.

En matière de consommation d'eau, l'lweps (données 2017) nous indique une consommation moyenne de 120 l/habitant/jour (<https://bit.ly/3P5kOn2>).

4.1.4 | CONTRATS RIVIÈRES

Les 6 communes sont associées aux Contrats-Rivières, majoritairement au CR Haute-Meuse qui concerne 5 communes sur 6.

Contrat de rivière	Assesse	Ciney	Gesves	Hamois	Havelange	Ohey
CR Haute Meuse	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui
CR Lesse		Oui				
CR Meuse Aval et Affluents					Oui	Oui

Tableau 13 : Affiliation des communes aux Contrats-Rivières (Sources : PDS GAL PTC et CF, 2015)

4.1.5 | PARTENARIATS, SENSIBILISATION, CONNAISSANCE

Outre les contrats-rivières, des partenaires interviennent sur le territoire pour sensibiliser à la qualité des eaux de surface et des nappes.

La SPGE est un partenaire important. Elle met en place des « Contrats de captage » avec des agriculteurs, mais aussi des projets spécifiques comme le projet « Je Protège l'Eau de Wallonie » avec le GAL PTC. Le projet en cours vise à encourager les pratiques de protection des nappes par les agriculteurs à travers des appuis à la commercialisation de leurs productions.

La SPGE, Protect'eau, Natagriwal, Giser, BioWallonie sont des organismes qui interviennent à différents niveaux pour protéger et mieux contrôler les ressources en eau. Ils sont intervenus à Ohey pour sensibiliser le grand public autour d'un « labyrinthe CIPAN ».

La coopérative « Nos Agriculteurs, notre eau », créé en 2018, est également partie prenante de ce problème.

L'AIEC (Association Intercommunale des Eaux du Condroz) gère tous les points de captage des communes de Ciney, Havelange et Hamois.

4.2 | QUALITÉ DES SOLS

La vie du sol est un paramètre crucial. Elle dépend de l'eau, de l'air (O₂), des nutriments, de la teneur en Matière organique qui favorise la présence de micro-organismes, de la rétention d'eau et aussi de la température, du vent... Les sols sont des milieux fragiles, sensibles à diverses dégradations pouvant altérer leur fertilité. Les terres les plus fertiles sont les premières à disparaître au profit de constructions humaines. L'érosion des sols intensément labourés est plus de dix fois supérieure à leur vitesse de formation. Des pollutions multiples touchent la plupart des sols et les taux de matière organique sont faibles dans les zones de cultures.

D'un point de vue quantitatif, les sols diminuent en surface (artificialisation des sols) et en profondeur (érosion des sols). D'un point de vue qualitatif, de nombreuses pollutions touchent les sols agricoles et affectent leur productivité. En outre, la qualité des sols agricoles dépend d'autres paramètres tels que leur structure et leur taux de matière organique. La compaction des sols est défavorable.

La dégradation des sols se traduit surtout par une détérioration progressive de leur fertilité. Des sols dégradés sont plus sensibles aux événements climatiques extrêmes et peuvent accentuer les risques liés aux inondations, aux tempêtes ou aux sécheresses.

4.2.1 | ARTIFICIALISATION DES SOLS

Une diminution de la SAU de 4,7% en moyenne a été observée sur le territoire ces 30 dernières années. La moyenne wallonne est de 1,8%. Le phénomène est donc significatif sur le territoire et tout particulièrement sur la commune de Havelange (-10,1%), Gesves (-8,5%) et Ohey (-6,8%). Hamois fait figure d'exception avec une augmentation de 3,2% entre 1990 et 2020 (voir également la section 9.3.1).

4.2.2 | EROSION DES SOLS

Un sol soumis à l'érosion perd son potentiel agricole (les éléments nutritifs et la faune du sol). La terre est lessivée et transportée ailleurs. Cela provoque un appauvrissement du sol et une diminution de l'épaisseur de la couche arable. Cela engendre aussi des coulées de boue provoquant d'autres dégâts (infrastructure, voiries habitation) et porte atteinte à la qualité des eaux de surface. Les semis peuvent aussi être arrachés ou noyés.

L'érosion est un phénomène complexe. Différents facteurs, souvent combinés, entrent en jeu. Ces facteurs peuvent être d'origine naturelle ou humaine. Les principaux facteurs sont la structure du sol (texture et teneur en humus), du climat et de l'intensité de la pluie, du relief (inclinaison et longueur des pentes), des apports de matières organiques, du travail mécanique du sol et des engins utilisés et de la couverture végétale (arbres et arbustes, herbes, haies, bosquets, cultures couvrantes...).

Les pertes en sol sont plus élevées dans les régions de grande culture (Région limoneuse, Région sablo limoneuse et Condroz) du fait (i) de la présence de cultures sarclées (pomme de terre, betterave, maïs) peu couvrantes au printemps, saison où les pluies sont généralement plus érosives, et (ii) d'une teneur en matière organique dans les sols agricoles généralement trop faible, ce qui entraîne une dégradation de leur structure et les rend plus vulnérables à l'érosion. La présence de cultures sur sols en pente accentue ce phénomène. Les sols condrusiens sont davantage menacés en raison de leur plus faible profondeur et de leur charge caillouteuse plus élevée.

4.2.3 | MATIÈRE ORGANIQUE DANS LES SOLS

Sur base du référentiel de l'état environnemental de la Wallonie, l'indicateur relatif à la matière organique dans les sols agricoles wallons est défavorable et sa tendance à la détérioration. L'ensemble de ces données indique une situation préoccupante pour les sols sous culture.

Dans les régions agricoles du Condroz et de la Famenne, les moyennes en teneur en Etat de l'environnement pour les sols sous culture sont respectivement 12gC/kg et 14gC/kg entre 2015 et 2019 sur l'ensemble de leurs SAU respectives (source : état environnement Wallonie). Entre les périodes 1949 - 1972 et 2004 - 2014, les sols sous cultures avaient subi une diminution moyenne de 20 % de leurs teneurs en COT !

Concernant les prairies permanentes, les moyennes sont de 25gC/kg pour le Condroz et 28gC/kg pour la Famenne. Les teneurs de COT ont aussi diminué pour les prairies permanentes (~10%).

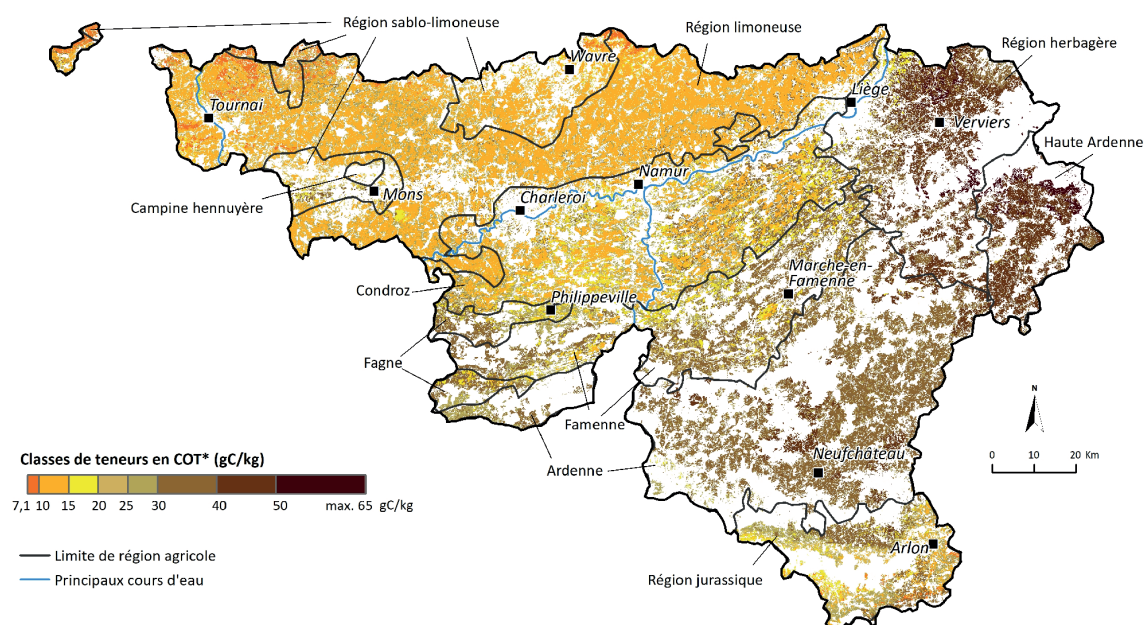
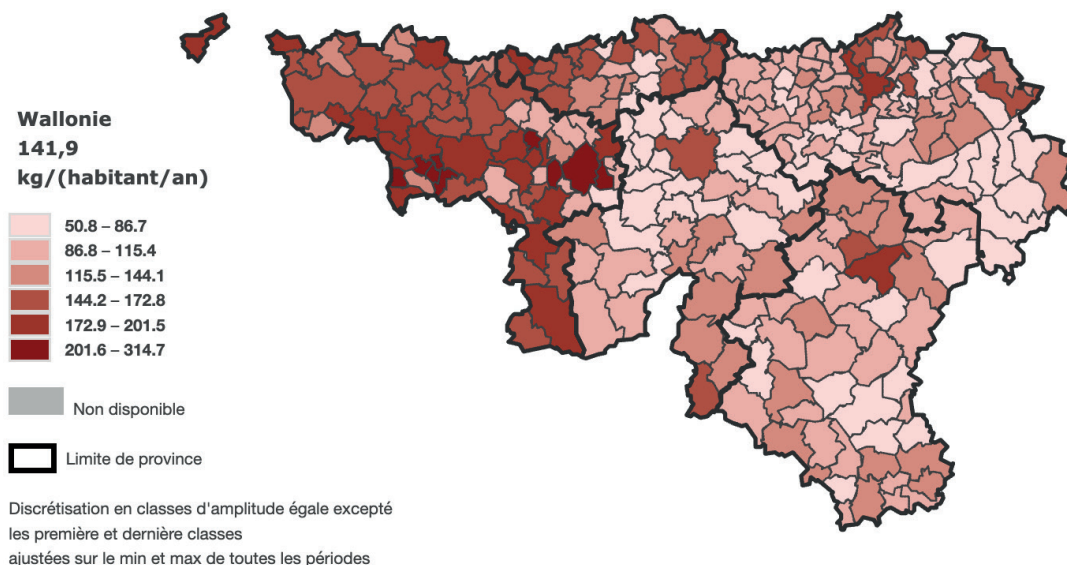


Figure 15 : Teneurs en carbone organique total (COT)* des sols agricoles en Wallonie (2015 - 2019). Etat de l'environnement wallon, SPW 2020.

4.3 | DÉCHETS

Quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant (kg/(habitant/an))



IWEPS - SPW - Environnement - Département du Sol et des Déchets

Figure 16 : Quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant (IWEPS-SPW)

Les 6 communes du territoire ont une moyenne inférieure à la moyenne Wallonne concernant les ordures ménagères brutes (OMB).

Territoire	Kg/habitant/an
Assesse	99
Ciney	122,1
Gesves	78,2
Hamois	98,8
Havelange	94,3
Ohey	84,5
Prov. Namur	119,0
Wallonie	144,9

Tableau 14 : Quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant (kg/(habitant/an)) – IWEPS 2018

Tout le territoire est desservi par cinq recyparcs : à Maffe, Ohey, Leignon, Schaltin et Sorinne-la-Longue, gérés par BEP-Environnement.

La même structure organise la collecte en porte-à-porte. Une forte disparité existe entre les quantités collectées, de 78 (Gesves) à 122 kg/hab./an (Ciney). Le caractère plus urbain explique sans doute le score de Ciney. Les quantités plus faibles à Gesves peuvent sans doute s'expliquer par le fait d'une taxe au kilo la plus élevée du territoire et l'intégration de la commune au programme "commune zéro déchets" depuis plusieurs années.

4.4 | NUISANCES SONORES

Le bruit est associé aux axes de transport principaux : Ligne 162, nationale 4 et surtout l'autoroute E411. La N97 qui relie Dinant à Ciney puis Havelange est également responsable de nuisance, mais dans une moindre mesure.

Le nord du territoire est spécialement impacté, surtout à hauteur des villages de Sart-Bernard, Courrière et Assesse où la proximité des 3 axes principaux additionnent les émissions sonores. Sur la E411, le viaduc de Sart-Bernard est particulièrement bruyant du fait de sa hauteur et de sa pente.

Les seules mesures prises contre ces nuisances portent sur les infrastructures (revêtement des routes, maintenance des rails et nouvelles automotrices Desiro), cependant aucun budget n'est prévu pour le bruit ferroviaire (analyse du Plan pluriannuel d'investissement 2013-25 de la SNCB).

5 | PAYSAGES

Le paysage occupe une place importante dans l'appréciation du cadre de vie. La vue étant un des sens les plus développés (et les plus utilisés) de l'homme, le paysage est une composante de son environnement qu'il perçoit relativement bien.

5.1 | LE PAYSAGE CONDRUSIEN³

L'espace géographique occupé par les GAL Pays des Tiges et Chavées et Condroz-Famenne fait partie de l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien caractérisé par une occupation du sol agricole en openfield mixte.

Cette zone agro-géographique, une spécificité unique en Wallonie et même en Europe, constitue un espace de transition (carte 6) entre l'openfield à cultures dominantes typique de la Hesbaye, au nord (au-delà du sillon sambro-mosan), et l'openfield à prairies dominantes présent au sud, de la Famenne à la Lorraine belge. Au total, une bonne trentaine de communes peuvent prétendre présenter des paysages condrusiens.

Plus globalement, le positionnement des villages, des zones boisées et des zones agricoles, ainsi que leurs proportions spatiales respectives, sur un relief "en tôle ondulée", les fameuses tiges et chavées, constituent une configuration paysagère remarquablement spécifique qui mérite de s'interroger sur la nécessité d'en maintenir la qualité.

³ C. Fontaine : « Un Parc Naturel en Condroz ? » Proscape, 2017

Les paysages diversifiés du Condroz

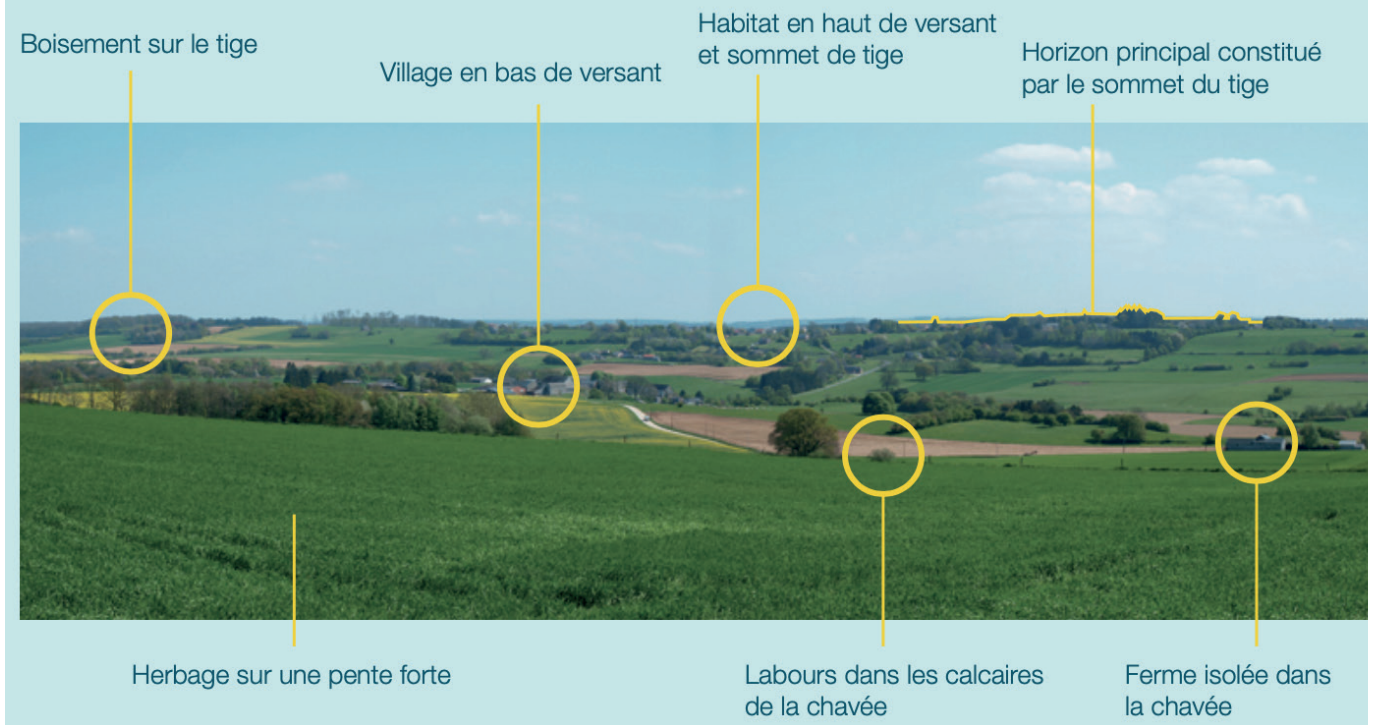


Figure 17 : Paysages diversifié du Condroz (source: Atlas des Paysages du Condroz, SPW)

5.1.1 | LES TIGES ET CHAVÉES DU CONDROZ

Alternance régulière de crêtes (tiges) et de dépressions (chavées) dont les axes de pli sont parallèles entre eux, telle une tôle ondulée, avec une orientation générale sud-ouest nord-est (Figure 2). Cette structure de relief est concordante avec le plissement des couches géologiques inférieures : essentiellement des grès micacés (ou psammites) en saillie et des calcaires en creux. Entre les deux, une fine couche de schiste, généralement présente à mi-pente. Roche imperméable, le schiste force l'eau contenue dans le grès à sortir du sol, formant des lignes de sources près desquelles une série de villages se sont implantés au début du deuxième millénaire.

Les tiges et chavées du Condroz

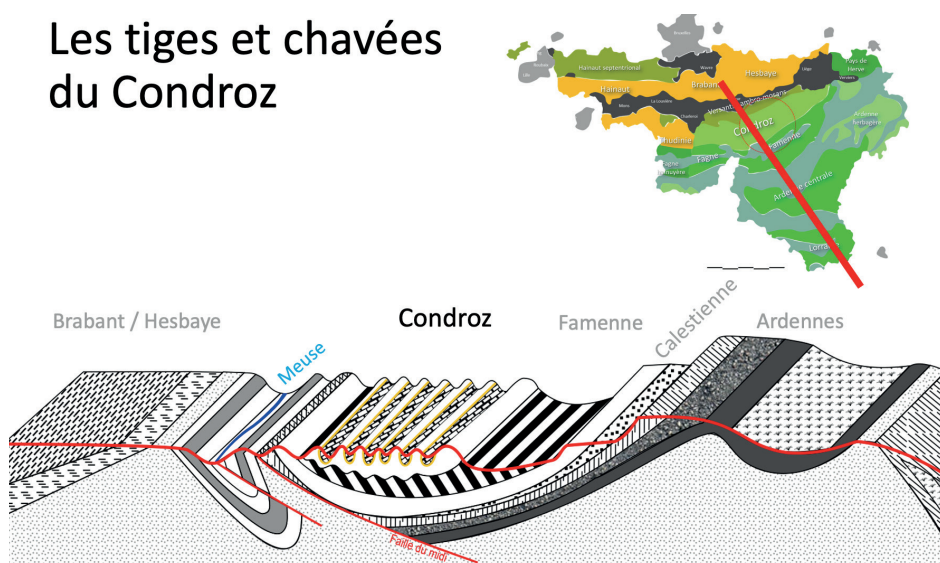


Figure 18 : La structure géologique principale de Wallonie en coupe NW-SE

5.2 | MAILLAGE PAYSAGER

Du point de vue paysager, chaque ensemble se compose de plusieurs territoires paysagers, découpés respectivement en aires paysagères. Dans le cadre du territoire du projet de Parc naturel Cœur du Condroz, on retrouve deux ensembles paysagers, cinq territoires paysagers et dix aires paysagères.

Ensemble paysager	Territoire paysager	Aires paysagères		Communes concernées
Moyen plateau condrusien	Collines de la bordure nord du Vrai Condroz	1	Bordure agro-forestière du Samson	Assesse, Gesves
		2	Plateau agricole de Gesves-Ohey	Gesves, Ohey, Assesse
	Moyen plateau du Vrai Condroz	3	Plateau agricole d'Achêne	Ciney
		4	Vallonnements herbagers de Ciney	Ciney, Hamois, Havelange
		5	Vallonnements boisés d'Havelange	Havelange
	Bordure condrusienne méridionale	6	Bordure agro-forestière de la Famenne	Ciney, Hamois, Havelange
		7	Vallée forestière de la Basse Lesse	Ciney
	Creusements des affluents de la Haute Meuse	8	Boisements des Fonds de Dave et Lustin	Assesse
		9	Vallée du Bocq	Assesse
	Dépression de la Fagne-Famenne	10	Dépression de la Fagne-Famenne	Ciney

Tableau 15 : Maillage paysager du territoire étudié. Voir carte A0 en annexe (Bâti et structures paysagères)
(Source : Atlas des paysages de Wallonie – Plateau condrusien)

Ensemble paysager	Territoire paysager	Aires paysagères		Communes concernées
Moyen plateau condrusien	Collines de la bordure nord du Vrai Condroz	1	Bordure agro-forestière du Samson	Assesse, Gesves
	Moyen plateau du Vrai Condroz	2	Plateau agricole de Gesves-Ohey	Gesves, Ohey, Assesse
		3	Plateau agricole d'Achêne	Ciney
		4	Vallonnements herbagers de Ciney	Ciney, Hamois, Havelange
		5	Vallonnements boisés d'Havelange	Havelange
	Bordure condrusienne méridionale	6	Bordure agro-forestière de la Famenne	Ciney, Hamois, Havelange
		7	Vallée forestière de la Basse Lesse	Ciney
	Creusements des affluents de la Haute Meuse	8	Boisements des Fonds de Dave et Lustin	Assesse
		9	Vallée du Bocq	Assesse
Dépression Fagne-Famenne et sa bordure sud	Dépression de la Fagne-Famenne	10	Dépression de la Fagne-Famenne	Ciney

5.2.1 | ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

La carte ci-après reprend la localisation des arbres et haies remarquables, ainsi que le site classé comme exceptionnel de parc de Hodoumont, à Ohey. Leur densité est naturellement moindre dans les zones boisées.

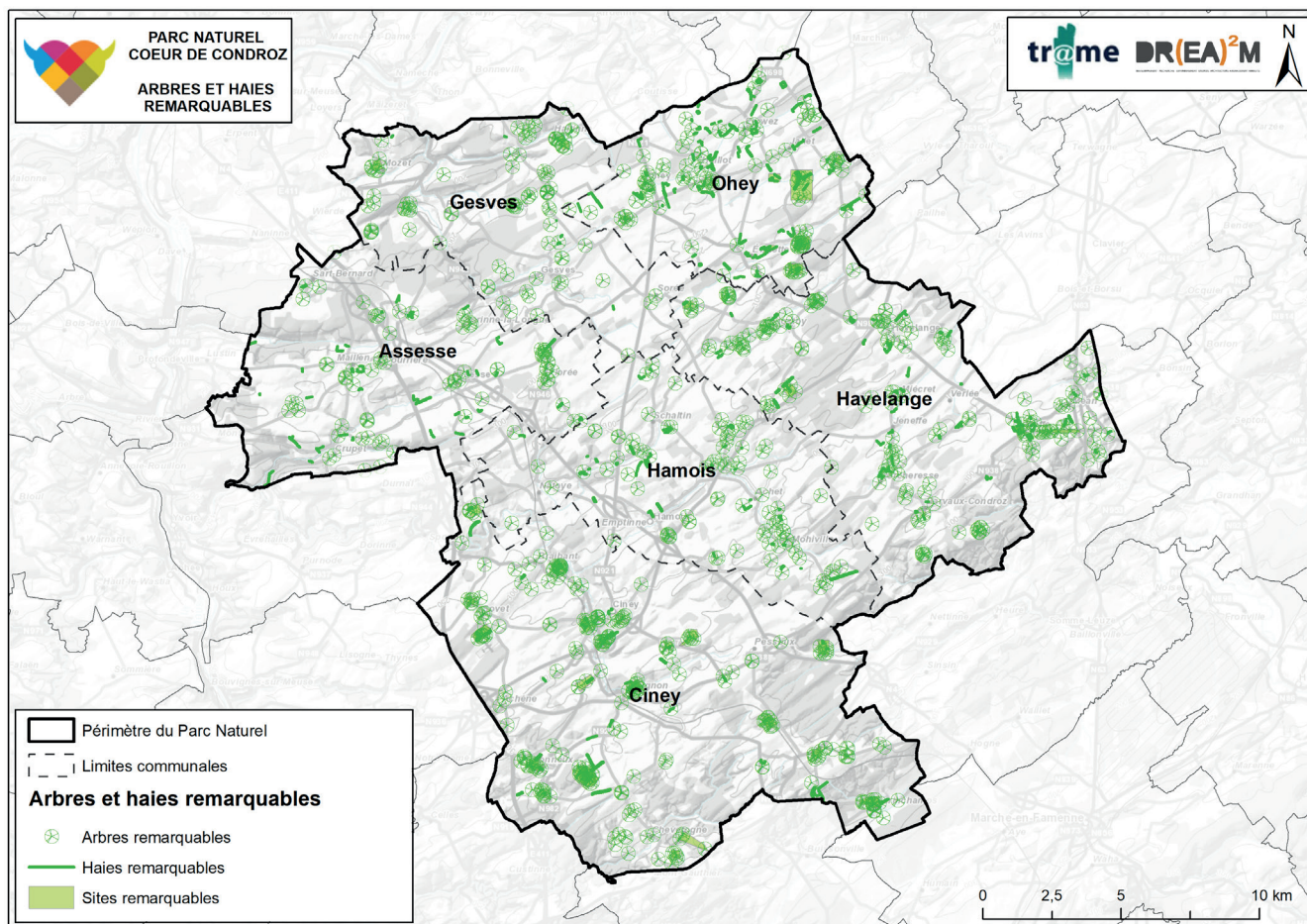


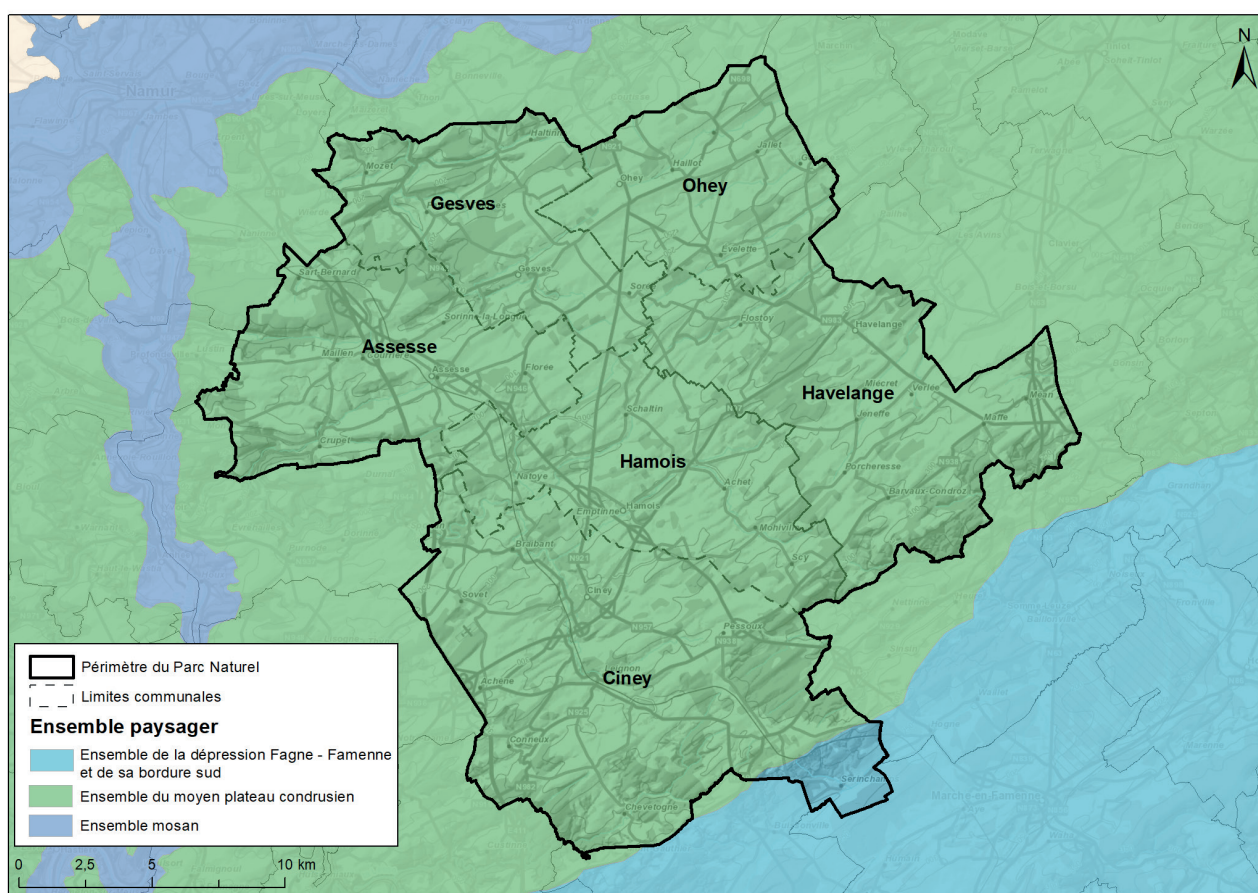
Figure 19 : Localisation des arbres et haies remarquables sur le territoire du PNCC

5.2.2 | ENSEMBLES PAYSAGERS

Le territoire du Parc naturel Cœur du Condroz est couvert par deux ensembles paysagers : le moyen plateau condrusien et la dépression Fagne-Famenne et sa bordure sud.

Le premier⁴ s'étend « du sud-ouest au nord-est qui se situe entre les vallées de la Sambre et de la Meuse au nord, celle de l'Eau d'Heure à l'ouest, la dépression de la Fagne - Famenne au sud et l'Ardenne du nord-est, à l'est. Il s'agit d'un moyen plateau légèrement incliné vers le nord et ne s'élevant guère au-dessus de 300 m d'altitude. Les grands traits de son relief sont étroitement liés aux différences de résistance à l'érosion des roches sous-jacentes. En effet, il est caractérisé par une alternance de crêtes gréseuses (appelées tiges) et de dépressions creusées dans les calcaires (appelées chavées). Celles-ci se succèdent du nord au sud avec une grande régularité, leur amplitude verticale s'accroissant sur les bordures. Seules les vallées transversales de la Meuse et du Hoyoux viennent troubler ces ondulations régulières. L'impact de cette topographie particulière sur les paysages est accentué par le couvert végétal : les sommets sont le plus souvent abandonnés à la forêt tandis que les pentes douces des versants sont consacrées aux labours et que les fonds de dépressions sont le domaine de la prairie.

Le second⁵ est « constitué de la dépression Fagne - Famenne et de la bande calcaire de la Calestienne qui constitue une transition vers la bordure du plateau ardennais ». Le périmètre du PNCC est couvert uniquement par la dépression, « creusée dans les schistes à une altitude descendant sous les 200 m ». Cette dépression présente des « paysages de prairies sur un relief globalement calme qu'animent quelques tiennes boisés ».



4 Territoires paysagers de Wallonie (2004) – 08 Ensemble du Moyen Plateau Condrusien

5 Territoires paysagers de Wallonie (2004) – 09 Ensemble de la Dépression Fagne-Famenne et de sa bordure sud

5.2.3 | TERRITOIRES PAYSAGERS⁶

L'ensemble paysager du Moyen plateau condrusien est composé de 4 territoires paysagers.

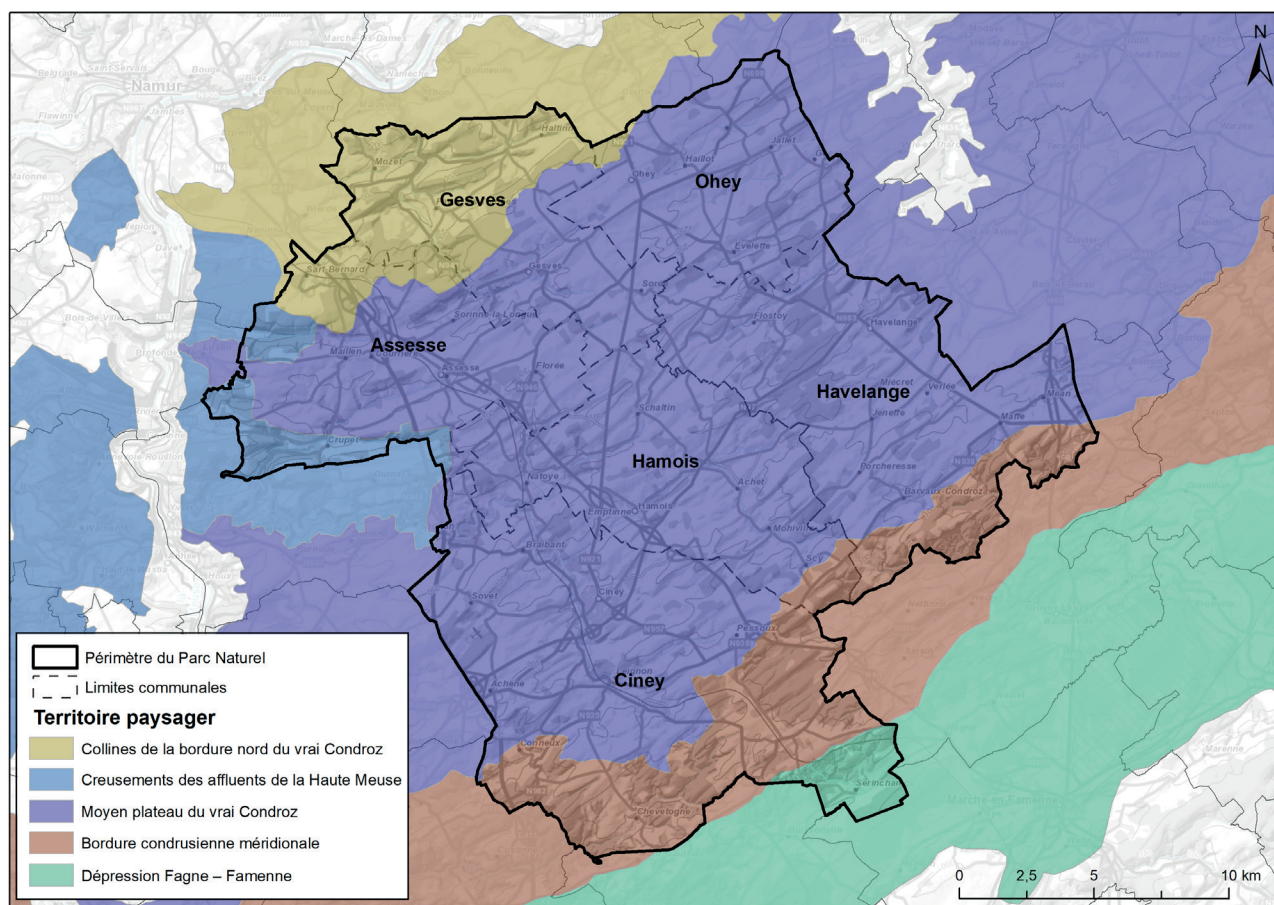


Figure 21 : Territoires paysagers couvrant le territoire d'étude (Source : CPDT – Carto : DR(EA)²M)

Le territoire du moyen plateau du Vrai Condruz couvre la plus grande superficie des six communes.

Les données sont issues de la publication de la CPDT « Les territoires paysagers de Wallonie » (2004) :

Collines de la bordure nord du Vrai Condruz

Ce territoire paysager est caractérisé par un relief accentué rythmé et creusé par le Samson et ses affluents. Les boisements sont majoritaires par rapport aux prairies et aux cultures. L'habitat est regroupé en villages et hameaux lâches et se développe fortement au vu de la proximité de l'agglomération namuroise.

Moyen plateau du Vrai Condruz

De part et d'autre de la vallée du Hoyoux, le moyen plateau du vrai Condruz présente un relief relativement plat sur les calcaires que ponctuent des chavées peu creusées sauf sur ses bordures où le creusement est plus important. L'habitat est regroupé sur le sommet des tiges.

Bordure condrusienne méridionale

Au sud de cet ensemble paysager, on retrouve les derniers tiges et chavées constituant une zone de transition vers la dépression de la Fagne-Famenne. Il s'agit du territoire paysager de la bordure condrusienne méridionale. Ces dernières « ondulations » sont plus marquées : les tiges sont plus hauts et les chavées plus creusées par le réseau hydrographique, offrant un relief plus accidenté aux versants boisés.

Creusements des affluents de la Haute Meuse

Entre Namur et Dinant, les affluents de la Haute Meuse dissèquent le plateau condrusien et forment des vallées très étroites, aux versants pentus couverts de boisements.

5.3 | AIRES PAYSAGÈRES⁷

Les six communes sont couvertes par dix aires paysagères, dont neuf appartiennent à l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien :

Bordure agro-forestière du Samson : Cette aire paysagère s'étend entre les pentes abruptes du versant mosan (au nord) et le relief régulier des tiges et chavées (au sud) des plateaux centraux de l'ensemble paysager. Son relief se caractérise par une série de vallées et de crêtes dont l'altitude évolue positivement et progressivement vers le Sud. Concernant le réseau hydrographique, les affluents directs de la Meuse (dont le Samson) ont une orientation nord-sud, tandis que leurs affluents les rejoignent perpendiculairement. En termes d'occupation du sol, elle se partage entre agriculture et boisements. Les surfaces agricoles se répartissent équitablement entre labours et prairies. Les boisements limitent les horizons visuels et sont très présents dans cette aire. De plus, on note également la présence d'éléments arbustifs renforçant le caractère boisé et compartimenté des paysages. L'aire paysagère est caractérisée par un habitat groupé en villages et d'une série de bâtiments et autres vestiges de l'activité industrielle révolue.

Plateau agricole de Gesves – Ohey et d'Achêne : Ces deux plateaux agricoles font partie du territoire paysager du « Moyen plateau du Vrai Condroz ». Ces deux aires paysagères présentent une succession caractéristique de tiges et chavées orientés sud-ouest – nord-est. Cette disposition du relief génère de nombreuses vues longues, du haut des tiges ou dans l'axe des chavées. L'occupation du sol s'établit selon les conditions topographiques et pédologiques : les labours s'étendent sur les pentes douces des chavées ou sur les tiges dont le relief a permis un dépôt limoneux. Les herbages occupent majoritairement les fonds humides et les versants plus pentus. Les boisements occupent majoritairement le sommet des tiges peu favorables à l'agriculture et parfois les pentes mal exposées et raides. L'aire paysagère se caractérise par un habitat souvent localisé en haut de versant de tige, voir sur la crête.

Vallonnements herbagers de Ciney : Inscrit dans le même territoire paysager que les plateaux agricoles mentionnés ci-dessus, cette aire paysagère se caractérise par la même succession de tiges et chavées. Les surfaces agricoles sont dominées par les herbages, situées autour des villages et dans les fonds humides des vallées. On en retrouve également sur les versants de tiges au sol médiocre ou trop pentus. Lorsque le relief s'adoucit, on retrouve des paysages

⁷ Atlas des paysages de Wallonie – Plateau condrusien (n°3)

de plateau agricole (labours) parfois de grandes étendues. Les bois couronnent quant à eux les lignes de crêtes. Concernant l'habitat, les noyaux villageois sont majoritairement localisés en bas de versant, contrairement aux nouveaux lotissements récents exposés visuellement sur les hauteurs. Dans cette aire, le phénomène de périurbanisation est perceptible dans les localités en connexion directe avec le chemin de fer et l'autoroute.

Vallonnements boisés d'Havelange : Au sein du Moyen plateau du Vrai Condroz, cette aire paysagère se différencie par un relief plus prononcé et l'omniprésence des bois et des bosquets. Le réseau hydrographique accentue les dénivelés au fond des chavées, additionné par des vallonnements perpendiculaires (comme le cours supérieur du Hoyoux) aux plissements géologiques. En termes d'occupation du sol, de larges bancs gréseux génèrent un sol agronomiquement médiocre, favorable aux massifs boisés. Ces derniers se situent le long des versants plus raides des vallonnements et des versants encaissés des cours d'eau. Leur importance visuelle délimite les horizons et cloisonne le paysage. Le caractère boisé de l'aire est accentué par un important réseau de drèves, témoin d'une grande concentration de châteaux. Les surfaces agricoles se localisent dans les chavées (majoritairement des herbages) et sur les tiges aplanis à bon équilibre en eau (labours). Au niveau de l'habitat, deux grandes tendances sont visibles : en bas de versants à proximité des cours d'eau (Ossogne) et en haut de tige sur les reliefs de plateau (Porcheresse). La périurbanisation se limite à Havelange pour cette aire paysagère.

Bordure agro-forestière de la Famenne : cette aire paysagère s'étire sur le flanc sud de l'ensemble paysager et constitue ainsi une transition entre le plateau condrusien et la dépression de la Fagne-Famenne. La topographie de cette aire est composée de la dernière chavée de l'ensemble paysager. Les boisements (feuillus et conifères équivalents) dominent l'occupation du sol et sont principalement localisés dans les fonds de vallées et les zones à fortes pentes. Concernant les surfaces agricoles, les prairies sont majoritaires par rapport aux labours et marquent le paysage par leur taille importante. L'habitat est généralement groupé en villages et implantés sur les versants de vallées. Dans cette aire, les noyaux villageois montrent un profil plus allongé et dispersé, souvent étagé sur les hauteurs du versant. A cours des dernières décennies, le développement « lâche » et étagé s'est amplifié, modifiant ainsi la morphologie initiale du village.

Vallée forestière de la Basse Lesse : cette aire paysagère appartient à la bordure sud de l'ensemble paysager, et est caractérisé par un réseau hydrographique structurant et une occupation du sol dominée par la composante forestière. Les bois, essentiellement composés de feuillus, se perçoivent de vues lointaines. L'activité agricole reste minoritaire en superficie, dans laquelle les prairies sont prédominantes et localisées en contact direct avec les villages. On les retrouve également sur les versants moins pentus et les fonds de vallées. Les labours se localisent en haut de versant où l'aptitude agronomique le permet. L'habitat se caractérise sous la forme de villages, peu nombreux et situés à mi pente sur les pentes de versant les mieux ensoleillées (adret). En termes de développement de l'habitat, il est faible au vu de l'éloignement des grands centres urbains.

Boisements des Fonds de Dave et de Lustin et Vallée du Bocq : ces deux aires paysagères sont marquées par un réseau hydrographique dense, dont le Bocq et le cours d'eau de Dave. Le relief est marqué et engendre des versants raides où affleure parfois la roche. Le plateau,

disséqué par le réseau hydrographique, présente des parties sommitales possédant des vues larges dominant les vallées. En termes d'occupation du sol, on trouve généralement des boisements sur pentes abruptes et sur les sommets pour l'aire « Boisements des Fonds de Dave et Lustin », tandis que les prairies occupent les fonds de vallée et les versants plus doux. On observe plusieurs labours sur les replats sommitaux. L'implantation des villages est conditionnée par le relief : allongé dans l'axe de la vallée en bas de pente. La périurbanisation est fortement perceptible dans l'aire des Fonds de Dave et Lustin, liée principalement à la proximité de l'agglomération namuroise renforcée par le passage de l'autoroute E411.

L'ensemble de la dépression Fagne-Famenne et sa bordure sud sont présentes sur le territoire étudié sous le territoire paysager de la dépression Fagne-Famenne. Dans les faits, seul le village de Serinchamps (sud de la commune de Ciney) est couvert par ce territoire paysager.

5.4 | PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PAYSAGE

Bien qu'il n'y ait pas de législation spécifique dédiée aux paysages de Wallonie, il existe une série d'outils (comme le plan de secteur, certains documents d'urbanisme régionaux et communaux) assurant leur protection.

Voir la carte « Paysage » à la suite, ainsi que la AO « Structures bâties et paysagères » en annexe.

5.4.1 | PÉRIMÈTRE D'INTÉRÊT PAYSAGER DU PLAN DE SECTEUR

Selon le CoDT, le périmètre d'intérêt paysager « vise à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils contribuent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage bâti ou non bâti ». (Art.R.II.21-7- du CoDT).

Au sein du territoire du PNCC, on note 71 périmètres d'intérêt paysager, couvrant une superficie totale de 121,31 km² ou 22,9% du territoire d'étude.

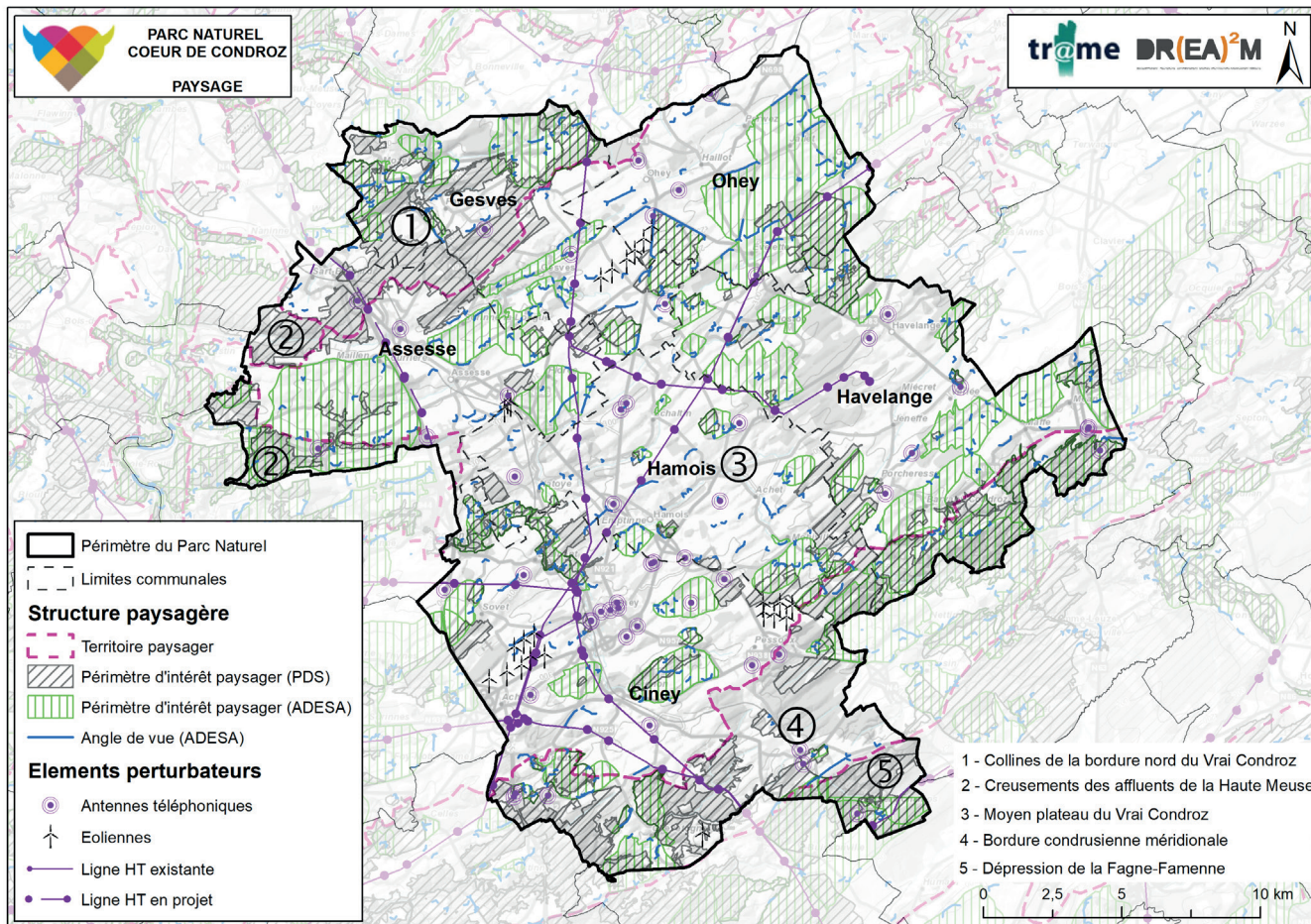


Figure 22 : Structure paysagère et éléments perturbateurs

5.4.2 | PÉRIMÈTRE D'INTÉRÊT PAYSAGER ADESA

L'ASBL ADESA (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents) a été chargée par la Région wallonne (SPW-DGO4) de réviser les périmètres d'intérêt paysager des différents plans de secteur. Cette révision met en évidence des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables dans l'optique des révisions globales des plans de secteur et de la protection de notre patrimoine⁸.

Le territoire du PNCC possède 80 périmètres d'intérêt paysager ADESA qui s'étendent sur une superficie de 160,21 km² (ou 30,3% du territoire d'étude). De plus, on retrouve 418 lignes de vue et points de vue remarquables.

5.5 | MENACES PAYSAGÈRES⁹

5.5.1 | L'URBANISATION ET LE PAYSAGE

L'ensemble paysager du moyen plateau condrusien ne possède pas de grandes villes, mais la forte proximité à l'agglomération namuroise engendre une pression imprégnant le paysage. Cette diffusion de la périurbanisation est facilitée par l'autoroute E411 et la N4. En outre, l'habitat tend à se déplacer vers les lignes de crête, dans l'idée de bénéficier d'un cadre de vie et de vues agréables.

De plus, le potentiel foncier destiné à l'habitat et l'habitat à caractère rural couvert par un périmètre d'intérêt paysager équivaut à 281 ha (21,28% du potentiel foncier total). Cette réserve foncière, si elle n'est pas exploitée de manière parcimonieuse, pourrait avoir un impact paysager relativement important sur le territoire.

5.5.2 | LE TRANSPORT D'ÉNERGIE ET LE PAYSAGE

La production d'électricité centralisée implique un transport d'énergie via un réseau de ligne haute tension. Les infrastructures liées au transport d'énergie ont un impact paysager : lorsqu'elles recoupent perpendiculairement la structure générale des tiges et chavées, elles sont particulièrement visibles et plus perturbantes.

5.5.3 | LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN ET LE PAYSAGE

Connu pour son bon potentiel venteux, l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien est une région attractive pour le développement éolien. A l'échelle du territoire, on retrouve 4 parcs éoliens :

- Parc éolien de Ciney (Sovet) : 8 éoliennes ;
- Parc éolien de Ciney-Pessoux : 6 éoliennes ;
- Parc éolien de Gesves-Ohey (« Les Géantes du Samson ») : 6 éoliennes ;
- Parc éolien d'Assesse : 3 éoliennes destinées à alimenter l'usine Avient (ex-PolyOne) dans le parc d'activité de la Fagne.

Une éolienne est également localisée dans le Domaine Provincial de Chevetogne.

D'autres projets sont à l'étude, notamment à Assesse (Florée), Ciney (Salazinne), Hamois-Emptinne, tandis que le projet de Ciney-Biron vient d'être définitivement rejeté.

Compte tenu de leur grande taille, l'installation de ces éoliennes a modifié le paysage. De plus, ces derniers sont localisés sur des sites possédant un bon potentiel venteux, c'est-à-dire sur les tiges ou les plateaux calcaires relativement ouvert.



Parc éolien de Ciney (Source : luminus.be)



Parc éolien de Ciney-Pessoux (Source : lavenir.net)



Parc éolien de Gesves-Ohey (Source : lavenir.net)



Parc éolien d'Assesse (Source : econova.com)

Figure 23 : Parcs éoliens locaux

5.5.4 | LES ANTENNES TÉLÉPHONIQUES ET LE PAYSAGE

Au total, on retrouve 52 antennes téléphoniques réparties sur les six communes.

5.5.5 | DES MESURES PRÉVENTIVES ET CORRECTIVES POUR MINIMISER L'IMPACT VISUEL DE SES MENACES ?

Des mesures d'accompagnement et des options territoriales relatives à l'impact de l'urbanisation sur le paysage sont largement traitées dans le cadre des schémas de développements communaux des cinq des six communes du territoire d'étude (voir 5.6.1).

Concernant le transport d'électricité, les lignes haute tension et les pylônes ont un impact moindre lorsqu'ils suivent les lignes de force du paysage. C'est le cas de la portion de lignes électriques entre Limet (Modave) et Libois (Ohey) qui suivent des chavées de la limite nord du Moyen plateau du Vrai Condruz. De plus, elle s'appuie sur une lisière forestière et la couleur des pylônes est neutre, rendant sa présence plus discrète¹⁰.

¹⁰ Atlas des Paysages de Wallonie – Le Plateau Condrusien (n°3)



*Figure 24 : Ligne haute tension entre Libois (Ohey) et Limet (Modave)
(Source : Atlas des Paysages de Wallonie - le Plateau Condrusien)*

En termes de développement éolien, l'agencement du parc joue un rôle primordial sur l'impact paysager de l'infrastructure. Particulièrement dans le Condroz, une composition linéaire ou légèrement courbée entre plus en harmonie avec les éléments constitutifs des lignes de force du paysage (tiges et chavées et lisières forestières)¹¹. C'est le cas du parc éolien de Gesves-Ohey et de Ciney. En termes d'acceptabilité sociale, il est également possible d'intégrer la participation des citoyens dès le début du projet. C'est le cas du parc éolien de Gesves-Ohey, où deux coopératives citoyennes ont acheté une éolienne. Des projets scolaires et des promenades didactiques autour de l'éolien ont également été mis en place¹².

5.6 | INITIATIVES PAYSAGÈRES¹³

Plusieurs actions en faveur de la protection, de la gestion et de l'aménagement des paysages du territoire d'étude sont initiées à travers les schémas de développement communaux, les projets des GAL et des PCDR.

5.6.1 | OBJECTIFS ET MESURES D'AMÉNAGEMENT RELATIFS AUX PAYSAGES DANS LES SCHÉMAS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUX

Cinq des six communes du territoire du PNCC possèdent un schéma de développement Communal. Au sein de ces derniers, on retrouve plusieurs objectifs relatifs au paysage.

¹¹ Atlas des Paysages de Wallonie – Le Plateau Condrusien (n°3)

¹² Windvision

¹³ Sources : schémas de développement communaux et PCDR des communes du territoire du PNCC

Commune	Objectifs	Mesure d'accompagnement
Assesse	Préserver le caractère rural et la qualité paysagère de la commune	Dans le périmètre d'intérêt paysager, l'implantation de constructions, des installations, des voiries et des espaces publics, ménagera des ouvertures visuelles depuis l'espace public vers le paysage. Dans ce cas, lorsqu'il existe un couloir de vue ou un point de vue remarquable à préserver, le demandeur soumettra pour autorisation son plan des plantations avec le détail de localisation, de hauteur, de densité et d'essence.
Gesves	Objectif principal : Structurer l'occupation du sol dans le respect du paysage Sous-objectifs : 1° Assurer une lecture claire de la structure paysagère et urbanistique ; 2° Maintenir ou retrouver l'identité paysagère des différentes entités ; 3° Protéger les zones de grande sensibilité paysagère, entre autres celles présentant un potentiel foncier à la limite extérieure des villages ; 4° Préserver les éléments structurant du paysage (lisières, haies, ligne de crêtes, fonds de vallée) et apporter les éléments d'intégration paysagères lorsque cela s'avère nécessaire ; 5° Mettre en valeur les vues et points de vue paysager	Options territoriales Dans le cadre des options, plusieurs zones d'affectation sont déclinées en fonction de la valeur paysagère (et/ou écologique) : • Habitat d'intérêt paysager et/ou naturel: les nouvelles constructions ne sont pas encouragées (voire non autorisées) à moins d'être exemplaire en matière d'intégration paysagère (intégration paysagère dans le relief existant, maintien des ouvertures paysagères, maintien maximal de la végétation existante). • Zone de services publics et d'équipement communautaire d'intérêt paysager et/ou naturel : ces zones sont destinées à l'aménagement d'espaces extérieurs ou le développement de projets selon une logique d'intégration paysagère (limitation des modifications du relief du sol, des surfaces imperméabilisés, conservation de la végétation existante, création de zones tampons végétalisées ; • Zones de loisirs d'intérêt paysager et/ou naturel : les aménagements et bâtiments compris dans ces zones mettront en valeur le cadre paysager • Zone agricole d'intérêt paysager : zone agricole couverte par un périmètre d'intérêt paysager ADESA, par une zone de grande sensibilité paysagère (et d'autres). Il s'agit de zones où il n'est pas souhaité de construire de nouveaux bâtiments et de maintenir, entretenir et de valoriser les chemins et abords dans un esprit de valorisation paysagère Mesures connexes à l'aménagement du territoire • Développer un circuit d'interprétation du paysage

Ohey	Objectif principal : Protéger et valoriser le patrimoine paysager, naturel et bâti dans un objectif de développement durable Sous-objectif : Protéger et affirmer les paysages condrusien et réparer les paysages dégradés	Détails de l'objectif : cet objectif indique les éléments suivants : • Intégrer la dimension paysagère dans tout projet d'aménagement (implantation du bâti) ; • Rendre obligatoire une proposition d'intégration paysagère et la plantation d'essences locales ; • (Re)créer une « couronne végétale » aux abords des ensembles bâtis ayant un impact paysager fort ; • Limiter voire éviter la construction de quartiers linéaires Mesures relatives au périmètre d'intérêt paysager • Des plans d'aménagements spécifiques sont demandés ; • Là où les périmètres coïncident avec une zones destinées à l'urbanisation, un avis de la CCATM sera établi • Là où les périmètres coïncident avec une zone non destinées à l'urbanisation, les constructions seront a priori interdites (sauf activité agricole pour laquelle des plans d'intégration paysagère sont demandés). Mesures connexes à l'aménagement du territoire • Mettre en valeur le patrimoine par la création d'un circuit d'interprétation des paysages et du patrimoine bâti
Havelange	Objectif principal : Valoriser le patrimoine Sous-objectif : Protéger les paysages typiques, apporter des corrections aux paysages dégradés et améliorer les paysages existants dans le respect des caractéristiques locales	Mesures relatives au périmètre d'intérêt paysager • Là où les périmètres coïncident avec une zones destinées à l'urbanisation, un avis de la CCATM sera établi • Là où les périmètres coïncident avec une zone non destinées à l'urbanisation, les constructions seront a priori interdites • Mesure favorisant la qualité des paysages : plantation et entretien des haies Mesures connexes à l'aménagement du territoire • Gérer paysagèrement les vallées de l'Ossogne et de Montegnet • Opérer des corrections paysagères

Ciney	Objectifs : Protéger le caractère rural et le caractère urbain (Protéger certaines zones urbanisables d'intérêt paysager dans les villages au bénéfice du développement de la ville) Développer des activités créatrices de valeur ajoutée et d'emploi (Développer les zonings en harmonie avec le paysage) Valoriser le patrimoine naturel, bâti et paysager (protéger les paysages typiques)	Options territoriales – Zone d'habitat à ouverture paysagère : il est recommandé de maintenir la végétation et les percées visuelles vers les paysages ouverts. Les superficies bâties ne dépasseront pas un COS de 0,25% et les bâtiments présenteront un rapport P/S inférieur ou égal à 0,2. Les projets d'appartements y sont exclus, aucune nouvelle activité autre que la résidence ne peut s'y implanter. La végétation et les clôtures sont assez basses pour permettre la vue depuis l'espace public. Mesures relatives au périmètre d'intérêt paysager • Là où les périmètres coïncident avec une zones destinées à l'urbanisation, les actes et travaux peuvent y être accomplis pour autant qu'ils s'intègrent parfaitement au site bâti et non bâti et qu'ils ne mettent pas en péril la valeur esthétique du paysage. Les projets de construction seront automatiquement soumis à l'avis de la CCATM et seront accompagnés d'une note relative à l'intégration paysagère • Là où les périmètres coïncident avec une zones non destinées à l'urbanisation, les constructions seront a priori interdites et les projets de rénovation seront soumis à la CCATM • Toute affectation des terrains situés dans un tel périmètre doit respecter la structure paysagère d'ensemble par le maintien des arbres isolés et des alignements d'arbres, l'entretien et le maintien des vergers haute tige, l'interdiction de modifier le relief du sol, la préservation des espaces ouverts, etc.). Mesures d'accompagnement • Structurer les zonings par des plans d'aménagement intégrant une qualité des espaces publics et une qualité paysagère et environnementale
-------	--	--

Tableau 16 : Mesures d'aménagement relatives aux paysages dans les schémas de développement communaux

5.6.2 | INITIATIVES DES GAL ET DES DIFFÉRENTS PCDR¹⁴

Plusieurs actions en faveur des paysages ont été initiées au sein du GAL Tiges et Chavées qui compose partiellement le périmètre du PNCC. Ce Groupe d'Action Locale possède un Projet « Paysages », nommé « l'interprétation paysagère comme levier de (ré)appropriation citoyenne de son espace de vie et révélateur d'une identité territoriale forte ». Ce projet s'est divisé en objectifs :

- Créer, sur base de l'Observatoire du Paysage de l'UNamur présent sur le territoire, un Observatoire du Paysage destiné au grand public et plus particulièrement aux familles et aux enfants de l'enseignement fondamental
- Créer un Observatoire virtuel du Paysage qui permette aux différents publics-cibles de se (ré)approprier leur espace de vie et qui soit la mémoire d'une identité territoriale forte
- Créer des itinéraires « Paysages » permettant aux habitants et aux touristes d'appréhender les paysages du territoire et de comprendre les dynamiques à l'origine de leur transformation
- Former les pouvoirs locaux en charge de l'aménagement du territoire à l'analyse paysagère et les sensibiliser au maintien et à la mise en valeur des paysages
- Sensibiliser les habitants du territoire aux richesses de leur cadre de vie et à son maintien
- Contribuer au maintien et à l'amélioration des paysages et du cadre naturel à travers des actions concrètes telles que l'intégration des bâtiments agricoles ou la restauration de sites naturels remarquables

Ces objectifs ont permis de mener plusieurs actions concrètes à l'échelle des 3 communes : enrichissement des supports de l'Observatoire du Paysage, développement d'outils pédagogiques (topoguides touristiques du paysage, fascicule d'information, cahiers pédagogiques), des initiations d'analyse paysagère auprès des élus locaux et des enseignants, formation de guides des Paysages (étendue sur le territoire du GAL Condroz-Famenne).

Les communes d'Assesse, de Ciney d'Havelange, d'Hamois, et d'Ohey possèdent un PCDR (celui de Gesves est en cours de renouvellement). Plusieurs fiches-projets sont ainsi en lien direct¹⁵ avec la thématique paysagère :

¹⁴ Site internet du GAL Tiges et Chavées et la programmation associée en matière de paysage

¹⁵ Plusieurs projets évoquent l'aménagement d'espaces publics conviviaux et des espaces verts où l'aspect paysager est pris en compte.

Commune	Nom des fiches-projets
Assesse	Elaboration d'une charte visant l'embellissement de la ZAE de la Fagne par une meilleure intégration visuelle des bâtiments dans leur environnement
Ciney	Verdurisation des zonings
Havelange	Actions et valorisation d'une gestion des espaces verts, privés et publics, propice à la conservation et au développement de la biodiversité et respectueuse de l'environnement et du paysage
Hamois	Pas de fiche propre au paysage
Gesves	PCDR en cours de validation
Ohey	Placement de panneaux signalétiques sur le terrain mentionnant le patrimoine naturel, bâti, paysager mais également les projets en cours Organisation d'animation sur le thème du patrimoine et des paysages

Tableau 17 : Fiches-projets des GAL en lien avec la thématique paysagère

6 | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ESPACE VILLAGEOIS

6.1 | EVOLUTION DES STRUCTURES VILLAGEOISES¹⁶

6.1.1 | PASSÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

Sous l'Ancien Régime, l'agriculture et l'élevage constituaient l'essentiel de l'activité économique du Condroz. Le système féodal de l'époque a généré un morcellement et une multiplication des seigneuries et des terres de plus petites dimensions appartenant à des paysans aisés. A l'heure actuelle, ces traces du passé sont encore visibles : on note un important semis de grosses fermes, souvent couplées à un château. Les entités villageoises se sont constituées au fil du temps autour des églises et les habitations se sont multipliées sous les coups de la pression démographique au 19^{ème} siècle.

Le développement de l'industrie marque un tournant dans l'organisation du territoire : l'essor des activités industrielles diversifie l'économie locale, permettant l'exploitation des carrières et la métallurgie. Fin du 19^{ème} siècle, l'économie agraire passe au second plan suite aux importations de grandes quantités de blés d'Amérique. Les couronnes céréalières des villages se transforment : les cultures sont progressivement remplacées par des pâturages. On effectue également des plantations forestières pour répondre à la demande du secteur minier. Toutefois, la concentration des entreprises métallurgiques au cœur des bassins houillers entrainera l'extinction du secteur. L'agriculture, l'exploitation des carrières et la métallurgie ont marqué l'organisation et les paysages du Condroz. Les vestiges du passé sont traduits par de nombreuses grosses fermes (ou fermes-châteaux), par des habitations et le patrimoine monumental en pierre du pays et par de nombreux témoins liés à la métallurgie : forges, moulins, entrepôts, ateliers, aires de faulde, etc.

Depuis le début du 20^{ème} siècle, une nouvelle organisation du territoire est générée par l'amélioration progressive des conditions de vie, par la mécanisation et la motorisation de l'agriculture et par l'essor progressif de l'automobile.

6.1.2 | DÉVELOPPEMENT RÉCENT DE L'URBANISATION RÉSIDENTIELLE

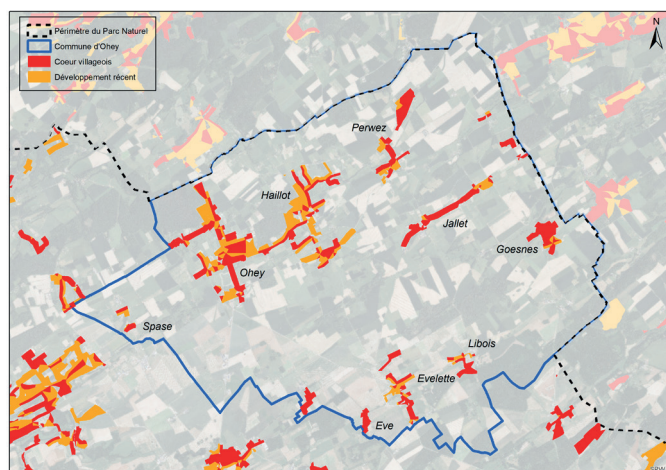
Dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, pour répondre à la demande en logement des ménages voulant quitter la ville, on assiste à une uniformisation progressive des matériaux et des gabarits, banalisation de l'habitat se faisant au détriment des identités urbanistiques locales. Toutes les extensions de villages ont la même allure.

De plus, ces extensions de village se développent le long des axes de communication permettant de rejoindre le réseau structurant (E411, les N4 et N63, les différentes gares). Ce développement « lâche » de l'habitat s'est amplifié au cours du temps, modifiant ainsi la morphologie initiale des villages (voir la carte de la Structure bâtie et paysagère).

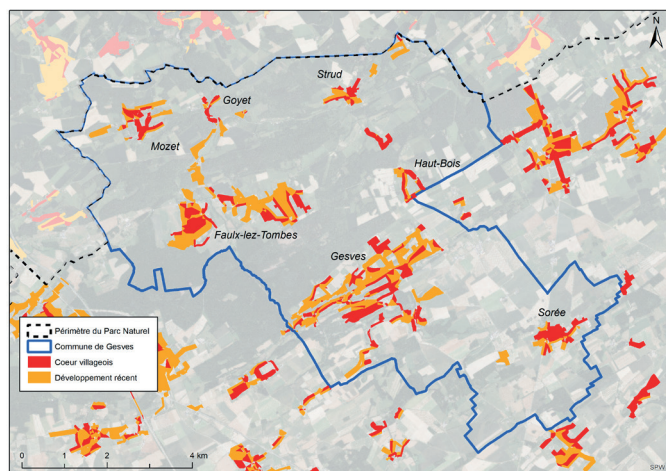
¹⁶ Description extraite de l'Atlas des Paysages de Wallonie – La Plateau Condrusien et le RGBSR du Condroz

6.1.3 | EVOLUTION DU TISSU URBANISÉ

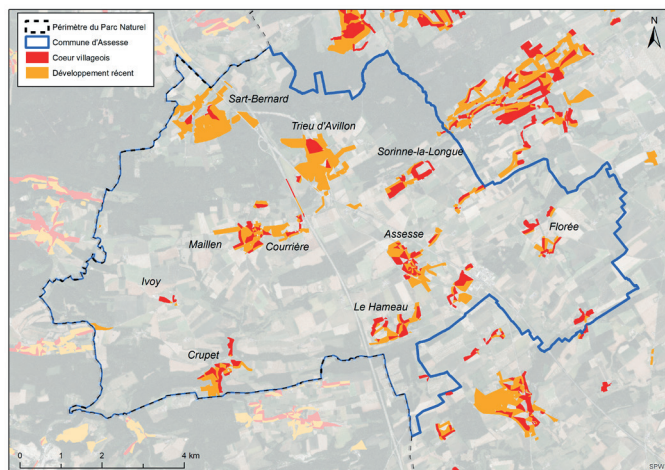
Les cartes ci-dessous illustrent l'évolution de la structure bâtie (cœur villageois et développements plus ou moins récents à considérer selon trois époques : la période préindustrielle (« cœur villageois »), la période industrielle qui a vu naître le chemin de fer et la période d'après-guerre qui a vu naître les voies rapides. Pour chaque commune, une description de cette évolution est établie ici en comparant les « cœurs de village » avec l'extension ultérieure de l'habitat. La carte en annexe sur la structure bâtie et paysagère fournit davantage d'information en discriminant les bâtis ancien, récent et moderne. En termes de lecture cartographique, le cœur villageois délimite l'espace où le village s'est formé. Toutefois, des constructions plus récentes ont pu y être bâties car il existait du potentiel foncier au sein de cette zone.



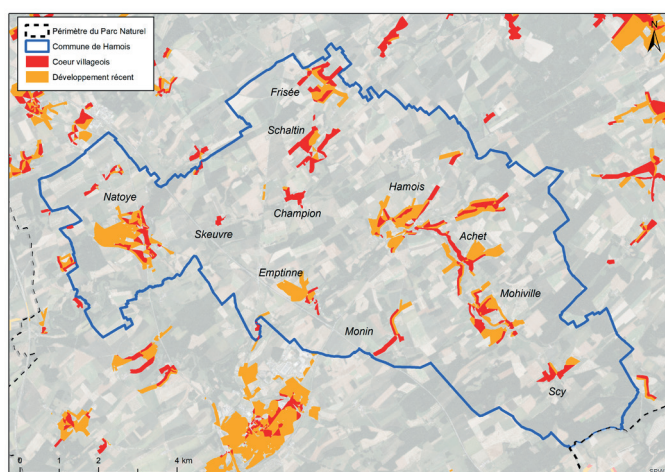
A Ohey, les villages d'Ohey et de Haillot sont ceux ayant subi la plus importante dispersion de l'habitat. A l'origine, de petits regroupements d'habitations étaient éloignés les uns des autres. Le développement résidentiel récent a ainsi établi les liaisons entre ces différents petits regroupements de bâti. A l'inverse, les autres entités villageoises de la commune (Goesnes, Jallet, Evelette, Eve, Libois et Perwez) ont mieux conservé leur morphologie ancienne.



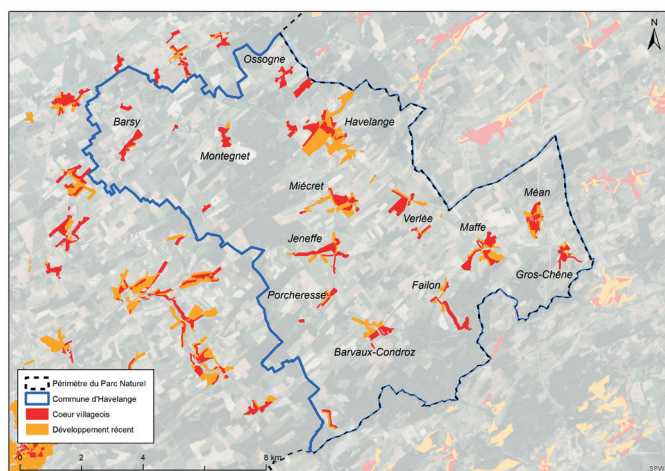
A Gesves, on observe une forte dispersion de l'habitat dans tous les villages de la commune. Ce phénomène est particulièrement visible pour les villages de Fauix-les-Tombes et Gesves. Les anciens groupes d'habitat sont reliés entre eux par un développement résidentiel plus récent, le long de voiries communales. Ce développement est partiellement dû à la proximité de la commune avec l'agglomération namuroise. L'étalement urbain le long des routes quittant le village est particulièrement visible à Mozet.



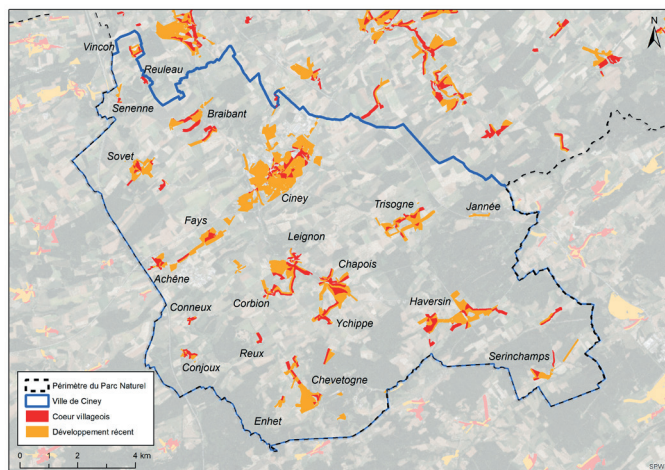
A Assesse, on observe une forte dispersion de l'habitat au nord de la commune, particulièrement dans les villages de Sart-Bernard et Trieu d'Avillon (ou Trieu-Courrière). Ces villages ont vu leur population s'accroître suite à leur proximité aux grandes infrastructures de transport (gare de Sart-Bernard et de Courrière, l'autoroute E411 et la Nationale 4. Ces dernières ont été le support d'un développement urbain plus important. A l'inverse, le village de Sorinne-la-longue semble avoir été préservé des phénomènes de dispersion de l'habitat. Avec le phénomène de périurbanisation, il est maintenant difficile de dissocier les villages de Maillen et Courrière. On note également une expansion du village de Crupet vers le sud, et une extension nord-sud d'Assesse.



A Hamois, on observe une large dispersion de l'habitat dans la majorité des villages de la commune. La présence de la gare de Natoye, de la N4 (et des accès directs depuis Hamois) et la proximité de Ciney sont les principales raisons de ce phénomène d'extension. Seuls les villages de Scy, de Champion et de Skeuvre, plus à l'écart de la centralité communale et des infrastructures de transport conservent leur morphologie initiale.



A Havelange, on observe principalement une large dispersion de l'habitat à Havelange. Ce village est connecté directement au réseau régional (N63), reliant Marche-en-Famenne et Liège. Une dispersion de l'habitat s'observe également dans les plus petits villages proches de cet axe de communication (Méan, Maffe et Barvaux-Condroz). Les villages au nord de la commune, plus isolés par rapport aux axes de communication, conservent une morphologie similaire. Havelange représente une petite centralité de la commune, offrant ainsi un certain nombre de services et d'équipements aux villages périphériques. C'est pourquoi, il est pertinent d'observer une extension des villages de Jeneffe, Mécret et Verlée. Le développement résidentiel récent se réalise le long des axes de transport.



A Cinéy, les infrastructures de transport parcourant le territoire ont facilité la dispersion de l'habitat. En effet, le territoire communal possède 4 gares, dont celle de Cinéy localisée sur un axe ferroviaire structurant. L'autoroute E411 et les nationales 4 et 97 forment un maillage routier performant, aisément accessible depuis les entités villageoises.

Figure 25 : Tableau et cartes de l'évolution du tissu urbanisé par commune (DR(EA)2M)

6.2 | URBANISME

6.2.1 | SCHÉMAS ET RÈGLEMENT D'URBANISME

La carte ci-dessous situe les différents outils réglementaires ou d'orientation développés sur le territoire, notamment le RGBSR, ainsi que d'autres dispositifs dont certains sont davantage détaillés sur la carte « Contexte juridique » en annexe : SOL, schémas directeurs, guides et règlements communaux d'urbanisme, périmètres de remembrement...

La carte suivante montre la répartition des sites construits ou potentiellement constructibles. On note une forte densité le long des axes autoroute / N4 et un potentiel urbanisable plus important à l'est de cette zone.

Une carte A0 « Structure bâtie et paysagère » en annexe fournit plus d'information sur le tissu urbanisé et l'âge du bâti.

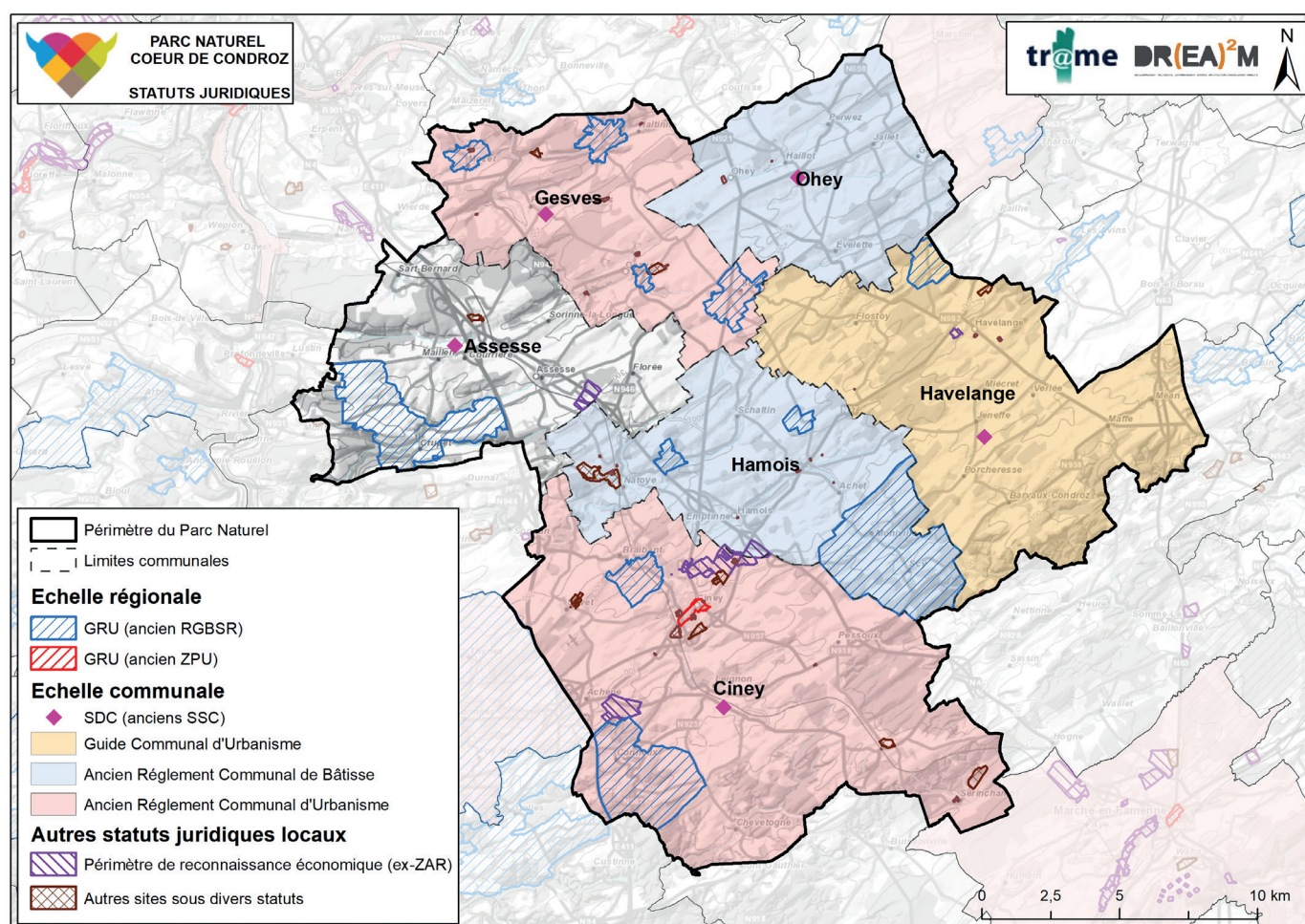


Figure 26 : Aménagement du territoire, statuts juridiques

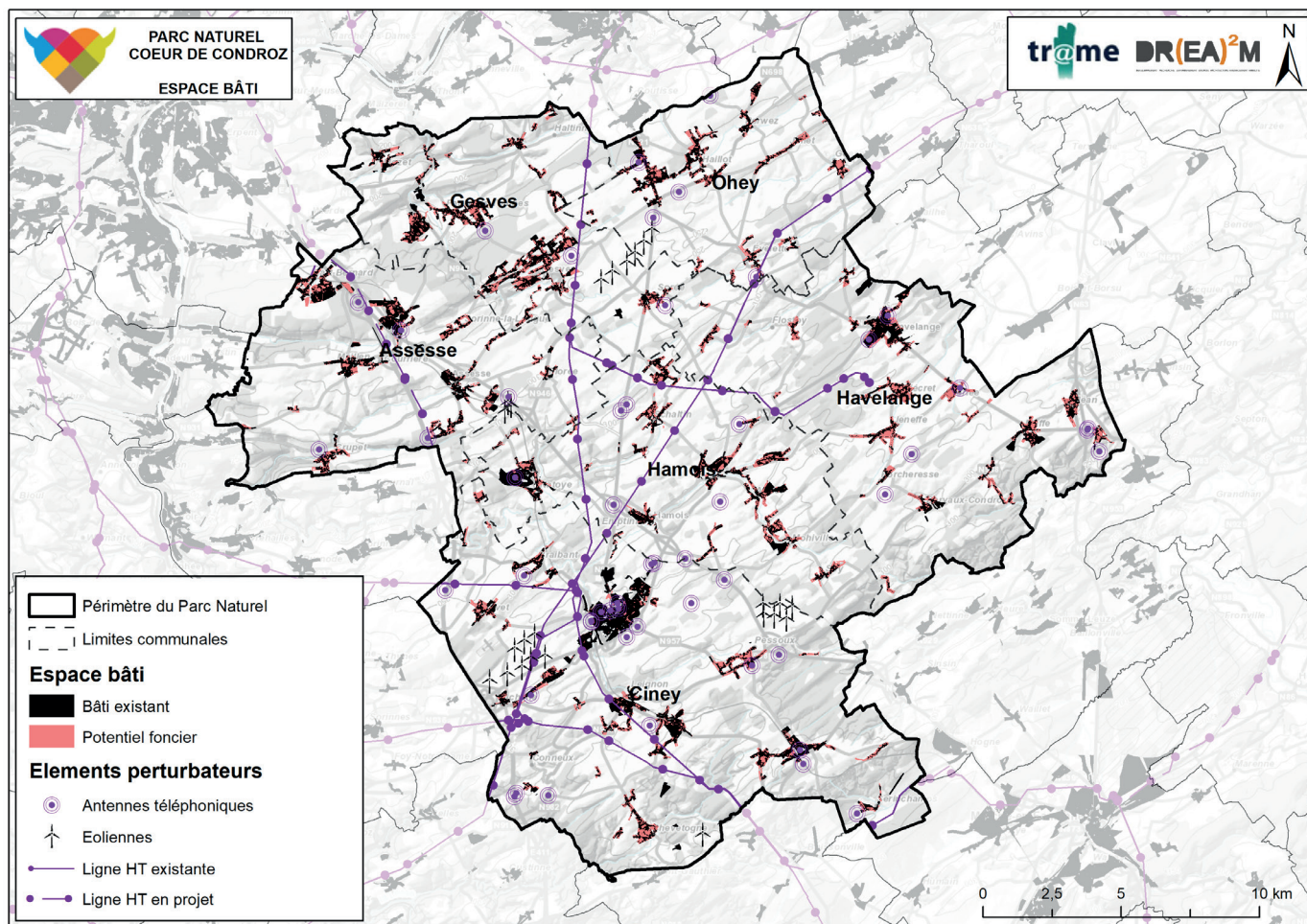


Figure 27 : Espaces bâtis et potentiel foncier

Le bâti traditionnel est typique du Condroz, dont les caractéristiques sont les suivantes¹⁷, est décrit dans les paragraphes suivants.

6.2.2 | IMPLANTATION

Le relief, la gestion du sol, les contraintes d'ensoleillement et d'accessibilité déterminent l'organisation des noyaux villageois. Les implantations du bâti découlent ainsi des caractéristiques topographiques et historiques. L'habitat est principalement groupé. Il est généralement implanté sur les pentes des versants secondaires, soit en haut de versant, au contact direct entre les grès et les calcaires, soit en bas de versant, à proximité des cours d'eau. Toutefois, dans la partie centrale de l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien, certains villages s'étirent le long des crêtes (tiges). C'est le cas du village de Maffe dans la commune d'Havelange.

Sur les tiges, l'espace plus étroit implique un bâti plus serré de part et d'autre de la route principale. On peut observer quelques séquences des maisons mitoyennes, soit à front de voirie, soit en recul, ménageant une aire de manœuvre. Sur les versants, l'implantation des maisons est fonction des courbes de niveaux : elles se disposent parallèlement à ces dernières. Hormis, quelques maisons jointives, les maisons sont isolées et en recul par rapport à la voirie, accessibles via une petite cour ou une allée de desserte. Dans les vallées, l'implantation du bâti est plus libre : près du centre villageois, les maisons sont plus regroupées, puis elles se distancient par petits groupes ou individuellement, notamment les fermes.

¹⁷ Informations issues du RGBSR du Condroz

6.2.3 | INTÉGRATION AU RELIEF ET À LA VOIRIE

Les contraintes fonctionnelles et la configuration du terrain déterminent la relation de la maison à la rue. Les fermes composées de plusieurs bâtiments se ménagent des espaces de circulation et de travail. C'est ensuite que l'agencement des différents bâtiments entre eux est pensé. Les maisons s'accommodent en relation directe avec la rue.

6.2.4 | VOLUME

Si l'on observe une rue d'habitat traditionnel, on remarque une diversité dans l'implantation et des éléments de liaisons de maison à maison. Par contre, le volume fait preuve d'une certaine homogénéité. Le volume des habitations condrusiennes se caractérise par une haute élévation associant une façade relativement longue à une faible profondeur. Le bâti compte généralement deux niveaux, avec des modifications opérées dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle : rehaussement d'un tiers à un demi-niveau, adoucissement des pentes du toit et léger épaississement. De petits volumes secondaires (appentis, adossés, fournils séparés, petites remises, porcheries) viennent animer l'espace par leurs articulations variées aux bâtiments principaux.

6.3 | TYPOLOGIE DU BÂTI

En termes de typologie du bâti, on retrouve une grande proportion de maisons de type ouvert, c'est-à-dire des maisons quatre façades ainsi que des fermes et des châteaux. Ce constat fait également référence au passé socio-économique de ces six communes. Seule la commune de Ciney possède une part moins importante de ce type de maisons, compensée par une part plus élevée de bâti à appartements et de maisons de type fermé (maisons mitoyennes). A l'inverse, on retrouve une part plus faible de maisons de type fermé dans les autres communes. Ceci reflète le caractère urbain de la ville de Ciney.

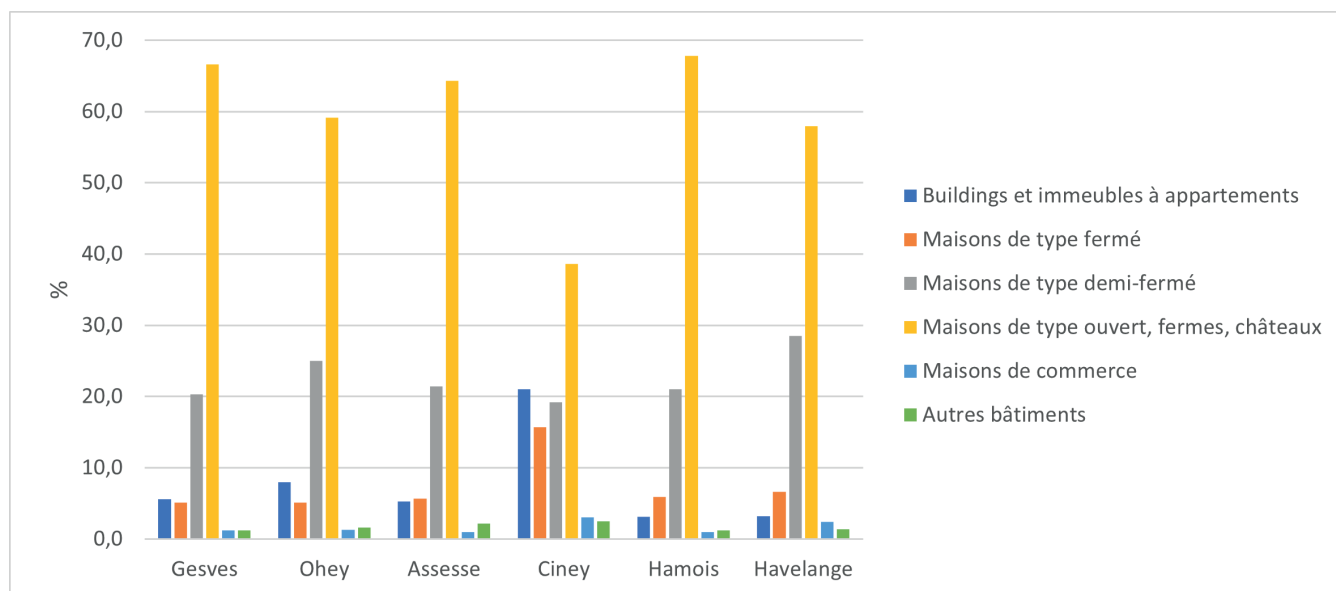


Figure 28 : Typologie du bâti sur le territoire d'étude (Source : IWEPS 2020 – Graphique : DR(EA)²M)

6.4 | POTENTIEL FONCIER

En 2021, les réserves foncières restantes en zones d'habitat et d'habitat à caractère rural sont estimées à 1320,67 ha, soit 13,20 km². La plus grande part des réserves foncières se localise dans la commune de Ciney, avec 278,9 ha. Toutefois, ce sont les villages qui possèdent le plus de potentiel foncier comme Chevetogne, Pessoux ou encore Leignon dans la commune de Ciney. A Ciney-ville c'est la mise en œuvre des ZACC qui offre les potentiels les plus significatifs.

Commune	Superficie en hectares	Superficie en km ²	Part du potentiel foncier (%)	Part de la superficie communale
Assesse	179,76	1,7976	13,61%	2,29%
Ciney	278,9	2,789	21,12%	1,89%
Gesves	226,22	2,2622	17,13%	3,48%
Hamois	212,69	2,1269	16,1%	2,78%
Havelange	269,77	2,6977	20,43%	2,58%
Ohey	153,33	1,5333	11,61%	2,71%
TOTAL	1320,67	13,2067	100%	-

Tableau 18 : Potentiel foncier par commune (Source : WalonMap 2020 – Tableau : DR(EA)²M)

Ces réserves foncières sont partiellement soumises à une contrainte d'aléa d'inondation. Toutefois, à l'échelle du périmètre du Parc naturel, ce potentiel foncier soumis aux aléas d'inondation équivaut à 63,65 ha, soit 4,81% du potentiel foncier restant sur la commune.

Si l'on traduit ce potentiel foncier en nombre de nouveaux habitants théoriquement possible, on pourrait compter environ 10 000 logements nouveaux, soit 24 000 habitants. Rapportés à la population actuelle, cela représente près de la moitié en plus. [Hypothèses : 8 habitations/ha et 2,4 personnes/ménage].

6.5 | PRIX DU FONCIER

Au niveau de la consommation foncière, des indicateurs pertinents à utiliser sont la superficie résidentielle par habitant et la superficie résidentielle par ménage et leur évolution. En Wallonie, l'indicateur relatif à la superficie résidentielle par habitant met en évidence que celle-ci est passée de 225 m²/habitant en 1985 à 301,3 m²/habitant en 2020 (IWEPS, 2020).

La carte de l'évolution de la superficie résidentielle (2010-2020) par habitant montre que la consommation foncière par habitant tend à diminuer pour les communes de Ohey, Assesse et Ciney. Les communes de Gesves, Hamois et Havelange voient leur superficie résidentielle par habitant augmenter.

Le prix du foncier est significativement différent entre les communes, variant du simple (Havelange) au double (Assesse). Les prix semblent bien corrélés à la proximité de la N4 (davantage que de la ligne 162) et au potentiel foncier, mais il s'agit de données moyennes qui varient fortement au sein même des communes. Les dernières données disponibles sont celles fournies par l'IWEPS (2014). Elles sont fournies ci-dessous à titre indicatif car ne semblant plus d'actualité (réalité « terrain »)*. Mais aucune source disponible ne permet actuellement de les actualiser. A titre d'information, le prix médian d'un terrain à bâtir en province de Namur était en 2019 de 67.000 € (source : analyse du marché immobilier 2020 réalisée par la compagnie des notaires de la Province de Namur).

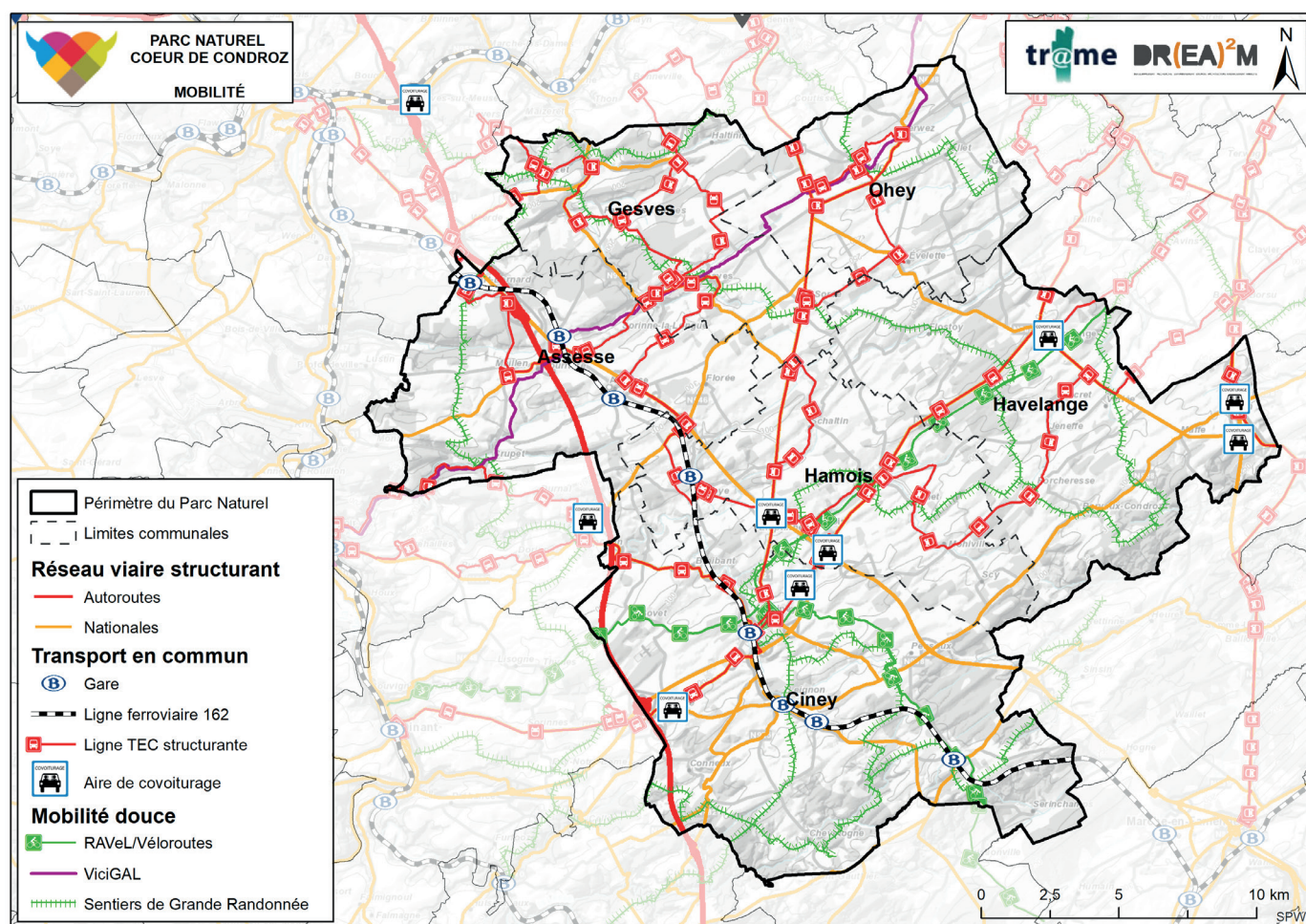
* Par exemple pour Ohey, il est reporté des prix deux à trois fois supérieurs (F Lixon, échevin)

Territoire	€/m2
Assesse	54,65
Ciney	26,16
Gesves	37,38
Hamois	35,12
Havelange	22,84
Ohey	32,47
Prov. Namur	39,51
Wallonie	50,66

Tableau 19 : Prix moyen terrain à bâtir (2014) - €/m2 - IWEPS

7 | MOBILITÉ

La carte suivante reprend les principaux axes de mobilité du territoire qui révèlent la forte polarité de Ciney en interne et celle de Namur à l'extérieur du territoire.



7.1 | AXES PRINCIPAUX

Le territoire est traversé par 2 grands axes de circulation automobile en bonne partie à 4 bandes (N4 et N982), auxquels s'ajoutent la E411 et la ligne 162 qui dessert 8 gares ou arrêts sur le territoire (l'arrêt de Florée a été supprimé en 2014). Cependant la mobilité est surtout facilitée dans le sens Nord-Sud, surtout pour les transports en commun.

Historiquement, l'axe Namur-Luxembourg ainsi dessiné profite d'une pente favorable et concentre dès lors les principales voies reliant le Condroz à la capitale régionale. La N4 et la ligne de chemin de fer desservent directement Assesse, Hamois et Ciney, avec un impact majeur sur l'installation de nouveaux résidents attirés par l'environnement rural (espace, nature, prix du foncier) à proximité de Namur, en ligne avec les pôles majeurs de Bruxelles et de Luxembourg (voir chapitre Urbanisme). Cette attractivité se traduit par l'augmentation importante du nombre d'habitants dans les communes concernées par rapport à la moyenne de la province.

Les lignes TEC sont nombreuses, cependant certains villages demeurent non desservis (ex. Barsy et Flostoy sur la commune d'Havelange). Le niveau de service est également largement insuffisant et la voiture imprime son rythme pour les déplacements. Pourtant le renforcement récent de la ligne 41 Gesves-Namur et l'extension de la ligne Ciney-Dinant, devenue ligne express E80 jusqu'à Havelange en passant par Hamois marquent des améliorations significatives pour les transports en commun sur le territoire.

Par ailleurs, les deux GAL ont travaillé, et travaillent encore, sur le développement d'une offre de mobilité de type social (service de bénévoles pour des missions de voiturage sur demande). Le GAL Condroz-Famenne a produit en 2021 un guide de mobilité (MobiliGAL) résumant l'offre de mobilité sur son territoire, notamment les parkings de covoiturage :

- A Emptinne (Hamois) : Belle Maison et Fontaine
- A Havelange : hall omnisport
- Espace aménagé par le SPW pour un arrêt du WEL à Méan sur la bretelle de la N63.

Actuellement, peu d'aménagements ont été réalisés autour des parkings de covoiturage existants. Il y a également peu de promotion réalisée vis-à-vis de ces espaces.

7.2 | MOBILITÉ ACTIVE, ÉVOLUTION

En matière de mobilité, le territoire dispose de leviers principalement sur la mobilité durable pour les habitants des villages. La valorisation des sentiers et chemins dans une optique de déplacements quotidiens y joue un rôle clé. Des initiatives sont actuellement en cours, à travers notamment des projets de PCDR, des GAL, par des citoyens actifs :

- Le ViciGAL, qui permettra de relier la commune d'Assesse (Courrière) à Gesves et Ohey, avec des extensions vers Huy et Yvoir (passant par Maillen et Crupet)
- Une liaison d'Assesse vers la commune de Hamois, qui permettra de rejoindre le Ravel n°126 Huy-Ciney
- Une liaison entre Assesse et Namur via Sart-Bernard
- Un appui à des dispositifs d'intermodalités (GAL CF)
- Des travaux d'aménagement d'une voie lente entre Leignon et la gare de Ciney sont en cours
- Le projet de points-nœuds dans les arrondissements de Dinant et de Namur en cours de réalisation (SPW et province)
- Le pôle cyclable de Ciney (projet attribué en 2021)
- Balades à pied et à vélo numérisées par la Maison du Tourisme
- Itinéraires mobilité douce autour des écoles sur les communes (GAL CF)
- Des groupes Sentiers ont été créés via les PCDR et leurs projets sont de plus en plus orientés vers la mobilité active
- La commune de Ciney a mis en place une Commission vélo sur son territoire afin d'appréhender au mieux la question de la mobilité active.

Ce quadrillage de liaisons cyclables, associé aux RAVeL et Véloroutes traversants et adjacents, constituera à terme un maillage susceptible d'offrir une réelle mobilité alternative à la voiture, surtout en facilitant l'intermodalité vers les transports en commun. Mais, comme le montre la carte ci-dessous, le schéma directeur cyclable pour la Wallonie est incomplet et manque de connections entre le nord et le sud, et au-delà vers Namur et la Meuse, de même qu'entre est et ouest dans la partie nord du territoire. Toutefois cette situation va en partie être améliorée par le ViciGALI qui reliera Maillen à Ohey, avec des connections projetées vers Huy et Yvoir.

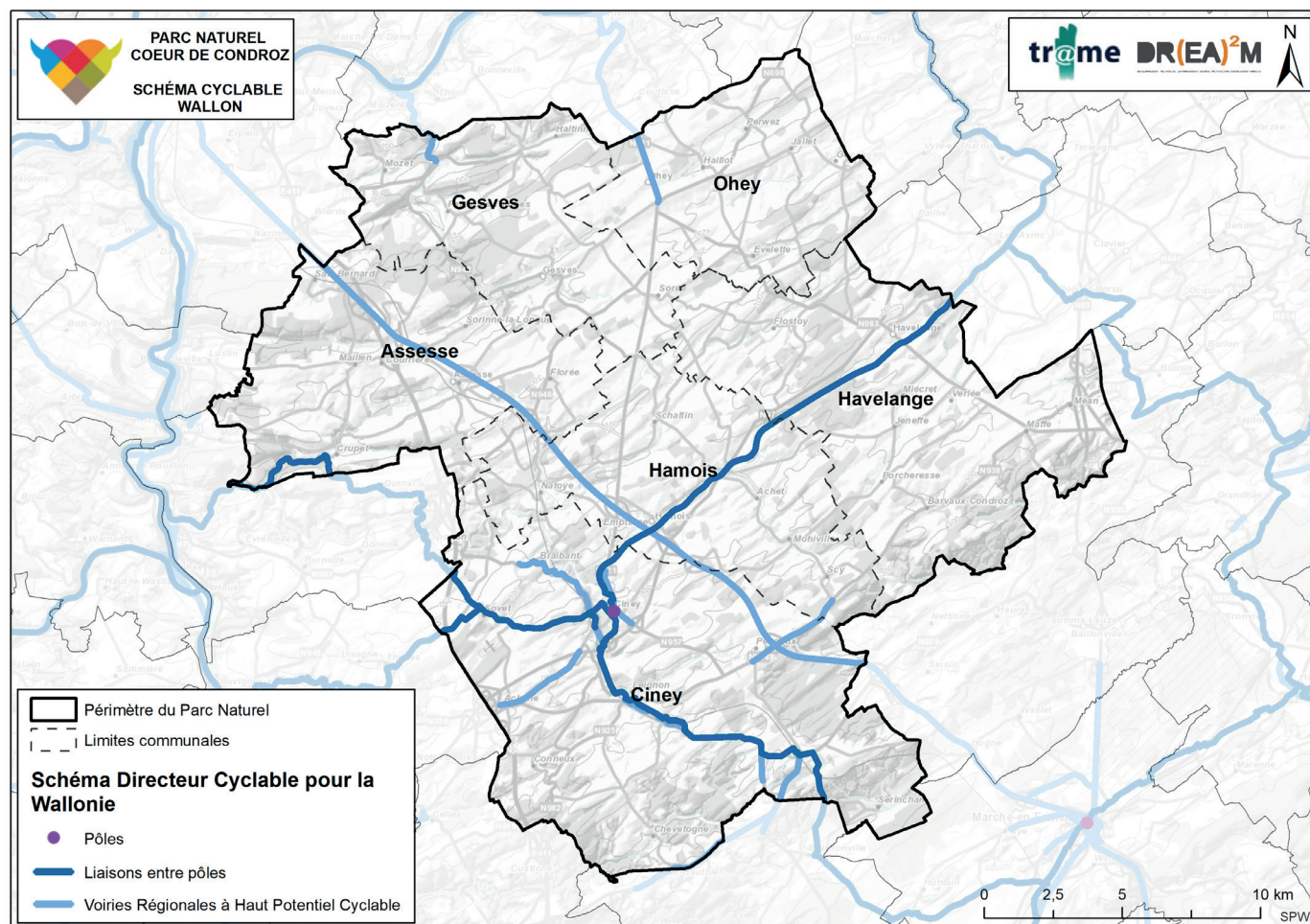


Figure 30 : Schéma cyclable wallon sur le territoire du parc naturel

8 | RGBSR - HABITAT - ARCHITECTURE

PETIT PATRIMOINE

8.1 | ANCIENNETÉ DU BÂTI

Dans les communes du périmètre du Parc naturel, la majorité des bâtiments (de 36% à 51,6%) ont été construits avant 1919. Les communes d'Havelange (51,6%), d'Ohey (48,6%) et de Gesves (43,7%) possèdent des valeurs nettement supérieures à la part de bâtiments construits avant 1919 en Wallonie (37,4%). Pour la commune d'Havelange, c'est la moitié de son parc immobilier qui a été construit avant 1920. Les communes d'Assesse, de Ciney et d'Hamois possèdent eux un pourcentage similaire à la moyenne wallonne, avec des chiffres respectifs de 36%, 38,8% et 39,6%.

La carte A0 en annexe « structure bâtie et paysagère localise le tissu urbanisé et son ancienneté.

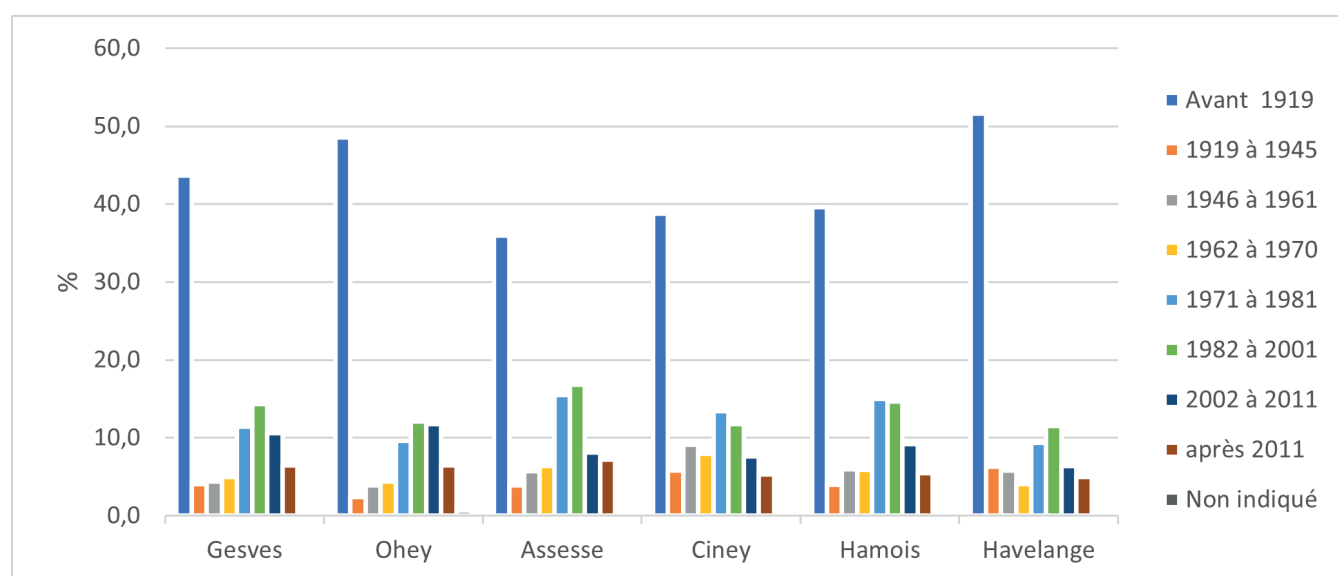


Figure 31 : Ancienneté du bâti sur le territoire d'étude (Source : IWEPS 2020 – Graphique : DR(EA)²M)

Durant la période 1920 – 1970, les communes ont fait évoluer leur parc immobilier à des vitesses différentes. Ce tableau illustre la dynamique de construction de chaque commune durant cette période :

Commune	Part du parc immobilier construit entre 1920 et 1970
Ciney	22,9%
Gesves	13,5%
Assesse	16%
Hamois	15,9%
Havelange	16,2%
Ohey	10,7%

Tableau 20 : Part du parc immobilier construit entre 1920 et 1970
(Source : IWEPS 2020 – Tableau : DR(EA)²M)

On constate que c'est quasiment le quart du parc immobilier de Ciney qui a été construit durant la période 1920-1970. Les autres communes possèdent des valeurs comparables, sauf pour la commune d'Ohey avec 10% de son parc immobilier. En comparaison à la Wallonie pour la même période, celles des communes étudiées sont nettement inférieures à la valeur wallonne de 29,5%.

Entre 1971 et 2001, les communes d'Assesse et d'Hamois se sont fortement développées puisqu'un tiers (32,3% et 29,7%) de leur parc de bâtiments s'est construit durant cette période. Un quart du parc immobilier de Ciney (25%) et de Gesves (25,7%) s'est également érigé à ce moment. Après 2002, le développement des parcs immobiliers de Ciney (12,9%) et d'Havelange (11,4%) s'est réduit tandis que la part du parc immobilier de Gesves (17,1%) et d'Ohey (18,3%) reste relativement élevée (quasiment 20% du parc pour ces deux communes).

8.2 | ESTHÉTIQUE DU BÂTI

8.2.1 | PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ET GUIDES COMMUNAUX D'URBANISME

Au sein du périmètre étudié, on retrouve 17 **périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique**, couvrant une superficie de 124,44 ha. Il s'agit de périmètres visant à « favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non bâtis et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être soit interdits, soit subordonnés à des conditions particulières de protection » (Art.R.II.21-8- du CoDT).

Au-delà de ces 17 périmètres, les communes d'Havelange, de Ciney et de Gesves ont réalisé un **Guide Communal d'Urbanisme (GCU)**, outil d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle communale. Ce document comporte des indications utiles à prendre en considération lors d'octroi de permis d'urbanisme et d'urbanisation.

D'autres guides régionaux existent également à l'échelle des 6 communes. Le centre ancien de Ciney est couvert par **un règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme (RGBZPU)**. Ce règlement vise à « définir les modalités à suivre en matière de largeur de rues, d'harmonie de façades avec la zone à sauvegarder (hauteur, largeur, matériaux, pignon), de conformité des toitures aux constructions traditionnelles locales (pente, matériaux), de zones de cours et jardins, de traitement de sol des rues, places, ruelles et impasses, de rez-de-chaussée commerciaux, etc. ». Ce guide s'applique en l'absence de Schéma d'Orientation Local (SOL).

Le Règlement général sur les bâtisses en site rural est également un guide en matière d'urbanisme. Une description plus détaillée se trouve au point 8.2.3.

8.2.2 | FAÇADES ET MATÉRIAUX¹⁹

Les façades du bâti traditionnel sont d'une grande homogénéité, les ouvertures ont une allure verticale et sont rigoureusement réparties sur la façade du corps de logis. Elles traduisent également une différence entre les lieux diurnes et nocturnes, c'est-à-dire naturellement décroissantes de bas en haut. Elles sont plus librement disposées au niveau des dépendances. Ces ouvertures sont cernées d'un encadrement de styles différents selon les époques. Les ouvertures arrières sont généralement moins nombreuses et de plus petites tailles. Les pignons du bâti sont majoritairement aveugles.

Au niveau des matériaux, le bâti traditionnel était construit à l'aide des ressources immédiatement disponibles à proximité des villages. Ce phénomène d'utilisation des matériaux localement a permis de donner à chaque village une harmonie et une certaine homogénéité, et ce à deux niveaux :

- Au niveau des murs : le sous-sol régional est riche en pierre calcaire ou en grès (selon le site). Dans les chavées, on retrouvera généralement des bâtisses en pierre calcaire et des bâtisses en grès sur les tiges, avec un mixte possible selon les villages. Localement, les matériaux et revêtements sont multiples (calcaire, grès, brique, badigeon, crépis) mais ce phénomène reste très localisé. La brique apparaît localement en complément de la pierre, dans les fermes les plus riches et les châteaux, avant l'industrialisation de sa production et la généralisation de son utilisation.
- Au niveau des toitures : les toitures sont composées majoritairement d'ardoises de teinte violacée en provenance de la France et de plus noires, en provenance des Ardennes. Depuis l'abandon du chaume, la tuile sombre est apparue et s'est répandue dans le Condroz.

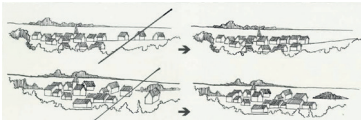
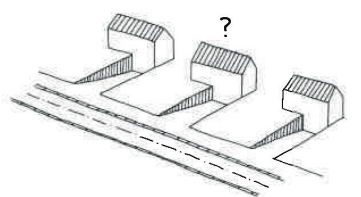
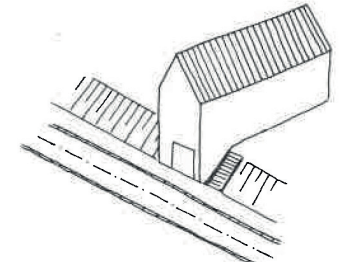
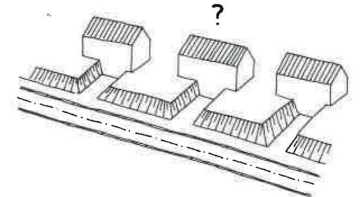
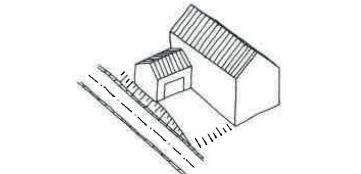
8.2.3 | RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES BÂTISSSES EN SITE RURAL (RGSBR)

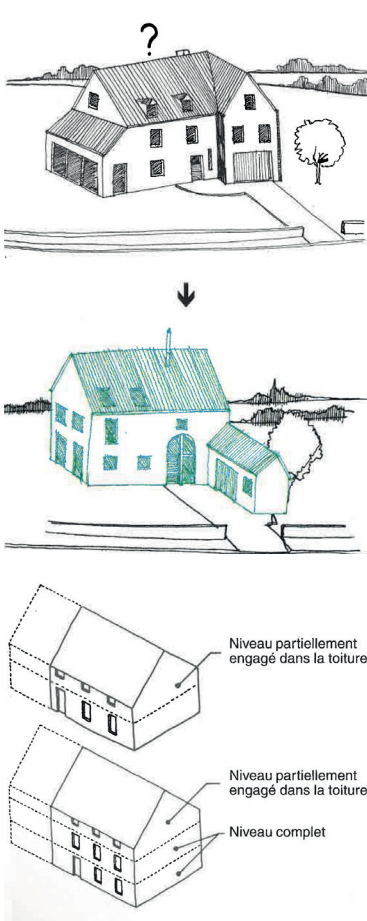
Le RGSBR, intégré depuis le CoDT dans le GRU (Guide régional d'urbanisme), est un outil d'aide au maintien et au développement de la culture architecturale locale. En d'autres termes, il s'agit de règles urbanistiques spécifiques au patrimoine bâti local afin de préserver l'authenticité du bâti qui en fait sa qualité, tout en favorisant sa nécessaire mutation. En effet, les nouvelles constructions y seront autorisées pour autant qu'elles s'intègrent dans leur environnement.

Plusieurs villages/hameaux du territoire d'étude sont couverts par le RGSBR du Condroz , tous depuis plus de 10 ans :

- Commune d'Assesse : zone des villages Crupet, Ivoy et Jassogne (2006)
- Commune de Ciney : zone du village de Halloy et zone des villages de Conjoux, Conneux et Reux (2010);
- Commune de Gesves : villages de Strud/Muache (2007), Mozet (2007), Sorée (2010) et hameau de Petite Gesves (2003-).
- Commune de Hamois : hameaux de Skeuvre (2008), de Buresse, ainsi que les villages de Mohiville (2009), Scoville et Scy (2009) ;
- Commune de Havelange : hameau d'Ossogne (2007).

Le tableau ci-dessous illustre les applications en termes d'implantation des bâtiments (respect du relief du sol et utilisation des limites des parcelles cadastrales), leur gabarit (gabarit en plan, en hauteur sous gouttières et en pente de toiture) et la palette d'aspect des matériaux de façade et de toiture (voir également (<https://www.tiges-chavees.be/construirelespaysagesdedemain/> :

Thème	Description	Schéma de principe
Implantation Intégration au relief et à la voirie	L'implantation des volumes et l'aménagement de leurs abords respecteront le relief du sol et se feront en fonction des lignes de force du paysage, bâti ou non bâti, ainsi que de la trame parcellaire. Les garages à rue se situeront de plain-pied avec le domaine public de la voirie. Compte tenu que par volume principal, il y a lieu d'entendre le volume possédant le cubage le plus important, ce même volume principal (ou l'ensemble qu'il forme avec un volume secondaire adossé à un de ses pignons) sera implanté : • soit sur l'alignement (parallèlement ou perpendiculairement à celui-ci) ; • soit sur une limite parcellaire latérale, avec un recul non clôturé sur l'alignement et inférieur à la hauteur sous gouttière du volume principal ; • soit dans le prolongement d'un front de bâtisse existant.	Solutions qui rendent minimales les modifications du sol et qui considèrent  le devant-de-porte    

Volume	Les volumes principaux comprendront une toiture à deux versants droits de même inclinaison et de même longueur de pente; les volumes secondaires éventuels comprendront une toiture en pente d'un ou de deux versants. Les toitures seront en harmonie avec le type de toiture propre aux constructions traditionnelles locales. Elles ne comprendront ni débordement marquant, ni élément saillant détruisant la volumétrie principale Les souches de cheminée seront réduites en nombre et situées à proximité du faîtage. Les volumes secondaires éventuels jouxteront le volume principal ou s'y articuleront. Le niveau des gouttières des volumes secondaires sera inférieur à celui des gouttières du volume principal. Le plan du volume principal s'inscrira dans un rectangle capable dont le rapport façade/pignon sera compris entre 1,2 et 1,8. La hauteur sous gouttière du volume principal sera équivalente au minimum à deux niveaux, dont un partiellement engagé dans le volume de la toiture, et au maximum à trois niveaux, dont un partiellement engagé dans le volume de la toiture. La pente des versants de toiture sera comprise entre 35 et 45 degrés	
Façades	Un ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale et totalisera une surface inférieure à celle des parties pleines des élévations, en ce non compris les toitures.	

Matériaux et mises en œuvre	« La tonalité et la texture des matériaux de parement des élévations et de la couverture des toitures d'un même volume s'harmoniseront entre elles et avec celles des volumes voisins existants dont les caractéristiques répondent au présent arrêté, ou avec celles du volume ancien, en cas de reconstruction, de transformation ou d'agrandissement de celui-ci. Le matériau de parement des élévations sera : soit le grès ou le calcaire, soit une maçonnerie de teinte gris clair à gris moyen, soit un enduit de teinte gris clair à gris moyen, l'enduit étant exécuté dans un délai maximal de deux ans à dater de l'octroi du permis. Le matériau de couverture des toitures sera : soit l'ardoise naturelle ou artificielle, soit une tuile de teinte gris foncé »	
-----------------------------	---	--

8.3 | BÂTI À CARACTÈRE PATRIMONIAL

Le Condroz est reconnu pour ses nombreux châteaux, éléments d'appel de qualité et de valorisation du territoire. En effet, de nombreux châteaux et fermes seigneuriales (impressionnants par leur allure de forteresse) sont localisés à la périphérie des villages ou isolés au milieu de la campagne.

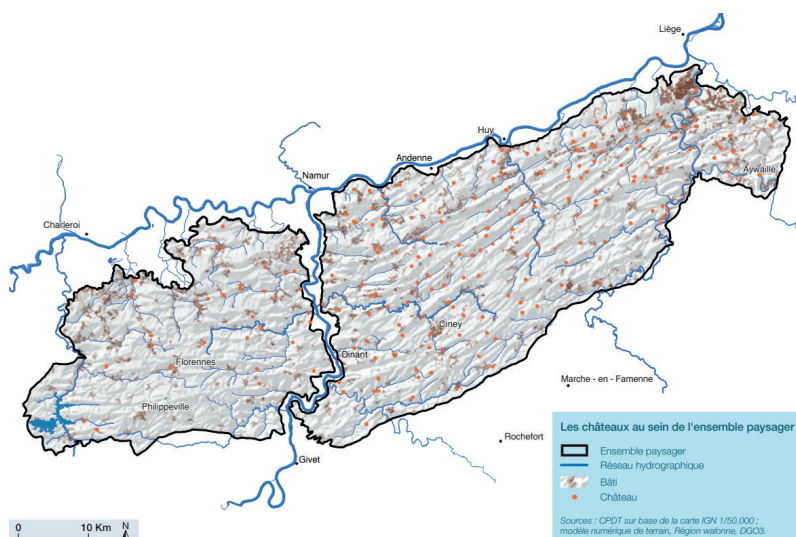


Figure 32 : Localisation des châteaux dans l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien
(Source : Atlas des Paysages de Wallonie)



Ferme de Tahier (Evelette)
(© F.Migeotte)



Château de Haltinne
(© M.Dellicour)

Figure 33 : Châteaux emblématiques de la région

Mis à part les châteaux, le périmètre du Parc naturel possède également d'autres bâtis à valeur patrimoniale intéressante : des bâtis religieux (potale, presbytère, église, croix, cimetière, couvent, calvaire, monuments aux morts, etc.), des éléments liés au passé industriel (four à chaux, moulins à eaux, forge, grotte artificielle), des éléments liés au contexte hydrographique (puits, pompes, lavoirs, fontaine, etc.). On note également maintes fermes, plus hôtels de voyageurs et habitations ainsi que les dépendances de château et leurs parcs. Au total, 707 biens sont inventoriés à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC). Ces derniers sont majoritairement situés dans les communes d'Assesse, Gesves et Havelange.

En termes de patrimoine, on retrouve 49 monuments classés, 44 sites classés, 3 ensembles architecturaux classés et 1 site classé exceptionnel. Ce site classé exceptionnel est localisé dans la commune d'Ohey : il s'agit du site du Domaine d'Hodoumont et son parc (242 ha).



Figure 34 : Château de Hodoumont (© F.Migeotte)

9 | INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

9.1 | ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La carte 40 (Activités économiques) au chapitre 12 indique les principales infrastructures économiques. Les secteurs de l'agriculture et de la forêt y sont importants mais les secteurs secondaire et tertiaire sont également très présents, surtout centrés sur les ZAE. Le territoire accueille aussi de nombreuses PME. La carte indique le siège d'entreprises reprises sur la plateforme web « Entreprises en Wallonie ». Cette base de données établie sur base volontaire ne reprend que les principales activités et est loin d'être exhaustive.

9.2 | INDÉPENDANTS

La proportion d'emplois indépendants oscille entre 22 et 27,5%. Il est relativement homogène sur tout le territoire et nettement supérieur à la moyenne de la province (22%), sauf pour Ciney qui abrite deux zones d'activités économiques et constitue le seul pôle administratif du territoire. Les deux autres communes qui hébergent une zone d'activité économique, Assesse et Havelange, gardent une part d'emploi indépendant importante.

Territoire	Nbre salariés	Nbre indépendants	% de l'emploi indépendant sur total
Assesse	2 640	955	26,56%
Ciney	5 881	1 654	21,95%
Gesves	2 672	973	26,70%
Hamois	2 823	900	24,17%
Havelange	1 821	690	27,48%
Ohey	1 906	648	25,38%
Bassin PNCC	17 742	5 820	24,70%
Prov. Namur	170 062	48 185	22,08%
Wallonie	1 145 995	313 516	21,48%

Tableau 22 : Nombre d'emplois* selon le lieu de résidence (valeur moyenne pour 2019) - Walstat.

*Salariés: Nombres moyens pour 2019

*Indépendants: Emplois au 31/12/19

Proportion d'indépendants par secteur

Territoire	Prof. libérales	Agriculture et pêche	Industrie et artisanat	Commerce et services
Assesse	32,5	14,9	21,3	31,2
Ciney	26,7	16,7	22,3	34,1
Gesves	33,5	12,4	22	31,7
Hamois	27,4	18,1	24,3	29,6
Havelange	23	24,9	20,4	31,2
Ohey	24,5	19	21,5	34,7
Prov. Namur	32	12	21,3	34,3
Wallonie	33,5	9,8	20,3	35,9

Tableau 23 : Proportion d'indépendants par type pour chaque territoire (2019) - Walstat

Pour les indépendants, on retrouve une relative spécialisation par commune :

- Les professions libérales sont plus nombreuses à Assesse et Gesves.
- L'industrie-artisanat et le commerce-services sont relativement homogènes dans chaque commune, tandis que Havelange montre une spécialisation dans l'agriculture et la forêt.
- Dans l'ensemble, la répartition des indépendants est assez proche de celle de la province, sauf à nouveau pour le secteur « agriculture-forêts », davantage présent dans le territoire PNCC.

9.3 | EMPLOIS SALARIÉS PAR SECTEUR

Territoire	Industrie	Agriculture, sylviculture et pêche	Construction	Commerce, transports et horeca	Information et communication	Finances et assurances	Immobilier	Services spécialisés et administratifs	Administration, défense, enseignement, santé, social	Autres services
Assesse	18,3	1	8,8	20,4	0,9	0,6	0,4	23,3	21,8	4,5
Ciney	10	3,1	4,7	23,1	0,2	1,3	0,5	13,1	40,8	3,2
Gesves	5,4	2,3	8,4	12,3	0,6	0,6	0,6	6,2	53,5	10,1
Hamois	10,3	3	18,7	11,6	0,1	0,2	0,4	7,6	42,7	5,4
Havelange	7,3	3,1	13,7	24,5	0,2	1,2	1,1	2	36,3	10,6
Ohey	3,8	2,2	8,4	36,9	0,7	1,6	0,2	9,1	30,7	6,4
Prov. Namur	8,9	0,6	4,9	18,5	1,6	1,9	0,5	11,6	47,1	4,3
Wallonie	13,1	0,4	5,6	20,4	1,5	1,7	0,6	11,7	41,6	3,4

Tableau 24 : Part (%) des emplois salariés par secteur dans chaque territoire (2019) - Walstat

La somme de chaque ligne représente 100%.

Le code couleur des cellules du tableau précédent indique pour chaque secteur l'importance relative du salariat par rapport aux autres communes, montrant ainsi une forme de spécialisation : plus la couleur affichée est verte, plus le secteur est important pour la commune concernée. A contrario, la couleur rouge pointe les secteurs les moins représentés dans la commune.

Ainsi Assesse se démarque par les secteurs de l'industrie, des TIC et des services.

On distingue ainsi une certaine spécialisation par commune :

- L'industrie et les services spécialisés à Assesse
- L'agriculture et la sylviculture surtout dans le sud : Ciney, Hamois et Havelange, mais toutes les communes atteignent une part supérieure à celle de la province.
- La construction à Hamois
- Le transport et les assurances à Ohey
- L'immobilier à Havelange et les ateliers de travail du bois et de la pierre
- L'administration et le social à Gesves.
- Ciney, pôle local, affiche une représentation plus diversifiée des différents secteurs.

Par rapport à la Province de Namur, les secteurs sous-représentés sont les TIC et les finances/ assurances, tandis que le secteur « agriculture/sylviculture » est plus présent.

9.4 | MOBILITÉ DE L'EMPLOI, RATIO D'EMPLOI INTÉRIEUR

L'indicateur rapporte l'emploi intérieur (emploi au lieu de travail) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il donne une indication des emplois offerts à la population en âge de travailler de l'entité observée. Il s'apparente au taux d'emploi car il utilise le même dénominateur. L'emploi intérieur estimé ici est exprimé en postes de travail et est donc plus élevé que s'il était exprimé en personnes. En effet, un travailleur peut occuper plusieurs postes de travail salarié (voir la définition du poste de travail de l'ONSS), mais peut aussi combiner un (des) poste(s) de travail salarié avec un travail (poste) d'indépendant ou d'aidant.

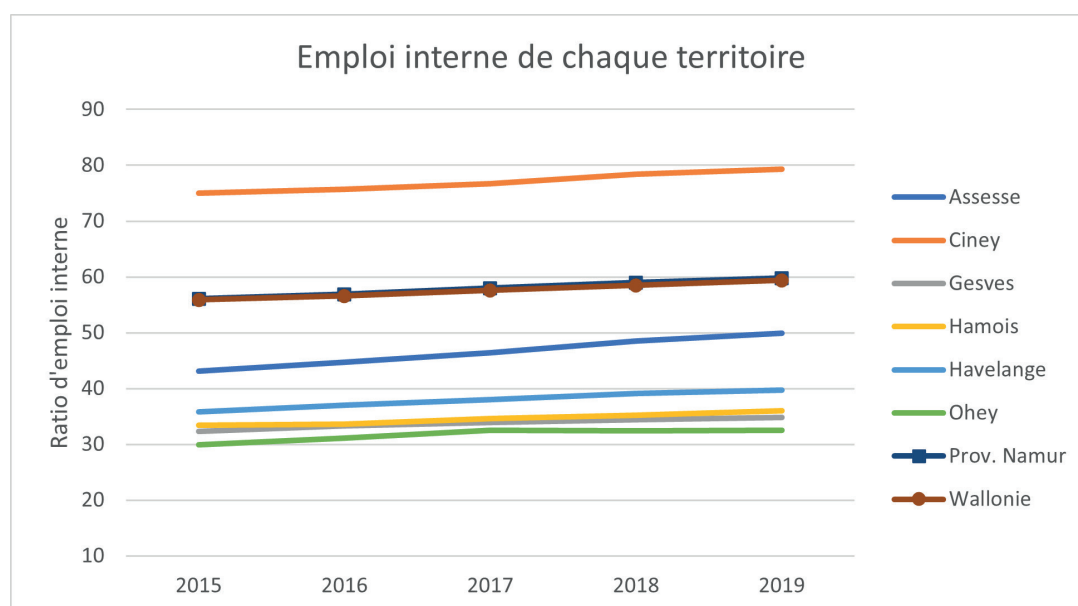


Figure 36 : Ratio d'emploi interne des communes (2015-2019) - Walstat

Le ratio d'emploi interne est intéressant pour montrer l'autonomie des communes. Il est à noter qu'il augmente régulièrement, comme dans toute la province et la région. La situation de Ciney est significative d'un pôle secondaire avec le plus haut taux du territoire. Celui d'Ohey est interpellant avec un ratio particulièrement bas. L'évolution la plus marquée est celle d'Assesse, avec un ratio élevé. Un fait intéressant alors que c'est une des communes avec l'accès le plus facile vers les principaux pôles, sans doute supérieur à celui de Ciney.

9.5 | POPULATION ACTIVE ET CHÔMAGE

L'indicateur rapporte l'emploi intérieur (emploi au lieu de travail) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il donne une indication des emplois offerts à la population en âge de travailler de l'entité observée. Il s'apparente au taux d'emploi car il utilise le même dénominateur. L'emploi intérieur estimé ici est exprimé en postes de travail et est donc plus élevé que s'il était exprimé en personnes. En effet, un travailleur peut occuper plusieurs postes de travail salarié (voir la définition du poste de travail de l'ONSS), mais peut aussi combiner un (des) poste(s) de travail salarié avec un travail (poste) d'indépendant ou d'aidant.

Territoire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolutions / 5ans
Assesse	71,88	71,39	72,34	72,38	72,43	72,56	100,94%
Ciney	68,30	67,83	67,77	67,67	67,80	68,00	99,56%
Gesves	70,68	70,46	70,01	69,41	69,30	69,99	99,02%
Hamois	71,59	70,73	71,55	72,12	72,46	73,38	102,49%
Havelange	68,11	67,90	67,88	67,73	68,71	70,18	103,04%
Ohey	71,05	70,38	70,26	70,23	69,51	70,50	99,23%
Prov. Namur	66,34	66,02	65,99	65,94	65,90	66,53	100,28%
Wallonie	64,15	63,85	63,83	63,93	63,83	63,79	99,45%

Tableau 25 : Taux de population active par commune (2014-2019) - Walstat

La part de population active est assez élevée, même dans les communes ayant un ratio de dépendance plus élevé. Ce ratio est relativement stable, sauf à Hamois et Havelange où il a progressé ces dernières années. Il est nettement supérieur au chiffre moyen pour la province.

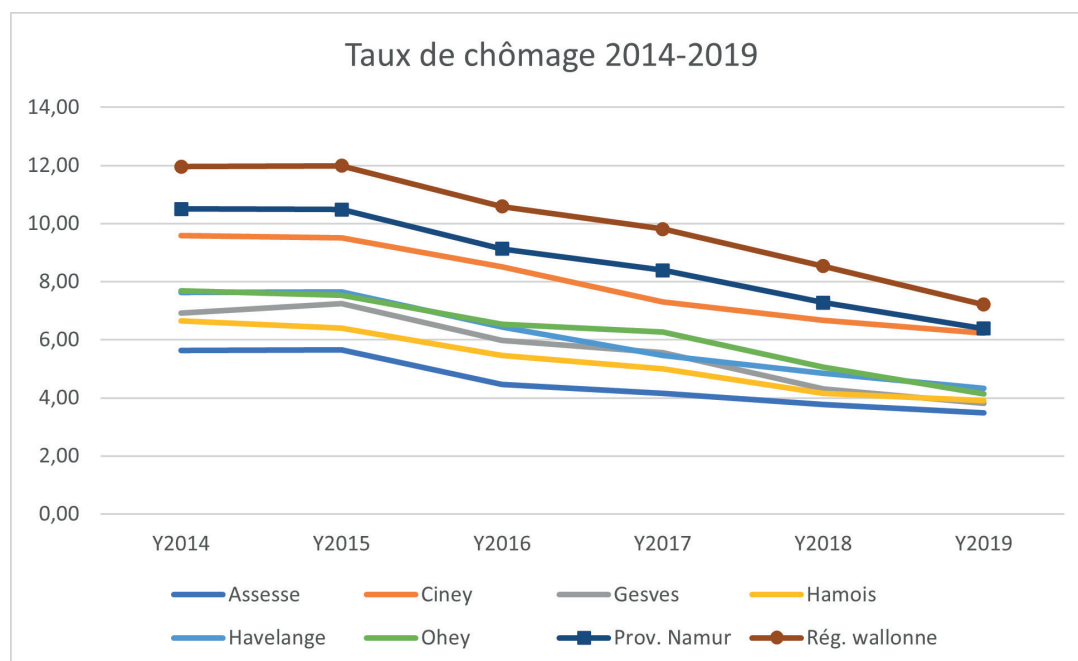


Figure 37 : Evolution du taux de chômage 2014 – 2019 - Walstat

Le taux de chômage a régulièrement diminué depuis 2015 partout sur le territoire, mais plus spécialement dans la partie est (Gesves, Ohey, Havelange). Toutes les communes affichent un taux de chômage proche de 4%, sauf à Ciney où le chômage est plus élevé, comparable taux moyen de la province. Ces chiffres sont assez remarquables en regard de la population active. Les chiffres de l'emploi, non repris ici, révèlent les mêmes tendances positives.

9.6 | REVENU

Territoire	Rev. Moyen/hab	Rev. Médian/décl.
Assesse	20 734	28 648
Ciney	17 793	23 333
Gesves	20 505	27 021
Hamois	18 754	27 948
Havelange	17 907	24 283
Ohey	18 385	26 767
Prov. Namur	18 285	24 111
Wallonie	17 672	23 225

Tableau 26 : Revenus moyen/hab. et médian/déclaration 2018 - Walstat.

Le code couleur indique les revenus les plus hauts en vert et les plus bas en jaune. Comparés à la province, les revenus dans le territoire sont nettement plus hauts à l'exception de Ciney. Les communes aux revenus les plus élevés sont Assesse, Gesves et Hamois.

10 | AGRICULTURE – ELEVAGE

10.1 | SURFACE CONSACRÉE À L'AGRICULTURE

La surface consacrée à l'agriculture représente 54,38% du territoire du futur Parc naturel avec des variations allant de 42,48% pour Gesves à 68,60% pour Hamois.

Territoire	% du territoire consacré à l'agriculture
Assesse	48,31%
Ciney	52,29%
Gesves	42,48%
Hamois	68,40%
Havelange	54,44%
Ohey	62,82%
Total	54,38%

Tableau 27 : Part du territoire consacré à l'agriculture (source : Statbel 2020)

Voir la carte sur l'agriculture (page suivante et annexe en format A0).

Les superficies agricoles sont consacrées aux prairies, à la production de fourrages, aux cultures et en petite partie aux betteraves, colza et pommes de terre. Cette dernière spéculation se développe ces dernières années et pose parfois des soucis d'érosion (surface en brun sur la carte). L'élevage bovin, laitier ou allaitant est également bien développé, avec une forte présence du Blanc-Bleu-Belge. L'élevage de la zone est principalement viandeux, surtout de veaux broutards (peu d'engraissement sur la zone).

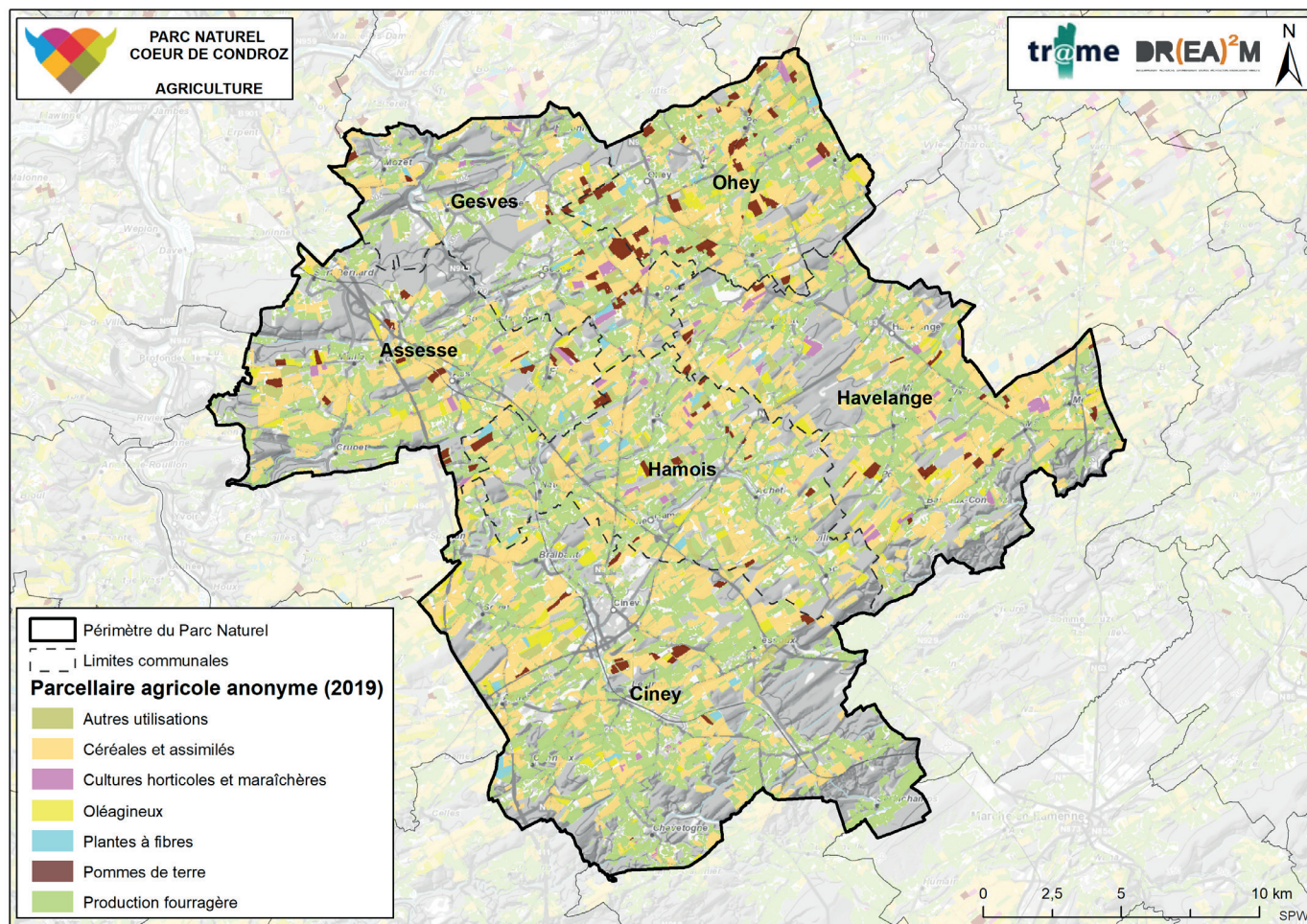


Figure 38 : Parcellaire agricole (2019)

Le recensement agricole de 2020 faisait état de 442 exploitations pour l'ensemble du territoire. L'élevage est bien présent avec plus de 50 000 bovins, plus de 17 000 porcins et plus de 510 000 volailles. Le territoire de Ciney abrite la part la plus importante du cheptel bovin (28,72 %), tandis que le territoire de Hamois abrite la part la plus importante du cheptel porcin (38,88 %) et le territoire assessois compte la part la plus importante de la volaille (27,58%).

Le territoire représente donc une part importante de l'élevage en Wallonie et plus particulièrement pour les volailles et les ovins.

Les ovins sont en nette augmentation. Ils assurent une fonction viandeuse et laitière mais aussi d'autres fonctions que la partie nourricière directe. Il est notamment utilisé pour valoriser les intercultures, l'éco pâturage de vergers, la valorisation de la laine

10.2 | EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

Les fermes sont encore bien présentes dans le tissu des villages et dans les campagnes. Toutefois, comme partout en Wallonie, la tendance est à la concentration dans le secteur, avec une diminution du nombre d'exploitations et l'accroissement de la superficie moyenne. De 1990 à 2020, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par deux, passant de 893 à 442 unités.

Territoire	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Assesse	128	115	91	68	60	53	56
Ciney	242	217	191	149	110	114	114
Gesves	82	79	74	66	57	48	48
Hamois	155	134	114	103	78	74	75
Havelange	160	137	130	116	99	86	88
Ohey	126	105	95	81	61	63	61
Total	893	787	695	583	465	438	442

Tableau 28 : nombre d'exploitations agricoles (source : Statbel)

En 2010, la main d'œuvre était estimée à 613 unités de travail annuel (UTA).
des variations allant de 42,48% pour Gesves à 68,60% pour Hamois.

10.3 | SUPERFICIE AGRICOLE UTILE

10.3.1 | EVOLUTION DE LA SAU

Territoire	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Assesse	3 966	4 042	4 097	3 780	4 079	3 833	3 776
Ciney	7 946	7 658	7 823	7 938	7 618	7 897	7 716
Gesves	3 013	3 093	3 208	3 294	3 135	2 948	2 757
Hamois	5 064	4 888	4 939	4 932	4 716	5 104	5 227
Havelange	6 341	6 197	6 538	6 380	6 057	5 503	5 701
Ohey	3 817	3 976	3 816	3 707	3 260	3 407	3 557
Total	30 148	29 854	30 420	30 030	28 865	28 692	28 733

Tableau 29 : Superficie Agricole Utile en ha (source : Statbel)

Globalement, la superficie des terres agricoles utiles est en diminution. Le phénomène se marque très fortement sur la commune de Havelange (-10% entre 1990 et 2020). Mais Hamois fait figure d'exception puisque sa SAU a augmenté de 3% entre 1990 et 2020.

Préserver l'espace foncier agricole constitue un objectif reconnu. Or sur le territoire, 10% de la SAU se situe en zones urbanisables du plan de secteur et donc, non protégée de l'urbanisation. La vitesse de disparition de la surface agricole varie en fonction de l'importance de la dynamique de l'urbanisation (forte sur les communes situées en périphérie de pôles urbains comme Namur) et de l'importance du potentiel foncier en zone urbanisable (potentiel encore important sur nos communes).

Il reste de nombreuses inconnues en matière de foncier agricole sur les communes du territoire (part des ZACC exploitée par des agriculteurs, part des terres agricoles non reprise comme SAU, etc.). Un observatoire du foncier agricole serait intéressant pour le territoire afin de mieux connaître les dynamiques, les freins et la complexité de la thématique.

10.3.2 | SAU MOYENNE PAR EXPLOITATION

Territoire	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Assesse	31	35	45	56	68	72	67
Ciney	33	35	41	53	69	69	68
Gesves	37	39	43	50	55	61	57
Hamois	33	36	43	48	60	69	70
Havelange	40	45	50	55	61	64	65
Ohey	30	38	40	46	53	54	58
Total	34	38	44	52	62	66	65

Tableau 30 : Superficie Agricole Utile moyenne par exploitation en ha (source : Statbel)

En 30 ans, la superficie moyenne par exploitation a doublé, tendance correspondant à la diminution inverse du nombre d'exploitation.

En 2010, date du dernier recensement agricole où est répertoriée cette donnée, la majorité (70%) des exploitants de 50 ans et plus déclaraient ne pas avoir de repreneur ou ne pas connaître de repreneur/successeur (44,66%).

10.4 | PRIX DES TERRES AGRICOLES ET SPÉCULATION

D'après le **baromètre des terres agricoles de la Fédération du Notariat (Fednot)**, le prix moyen d'un hectare de terres agricole ne cesse d'augmenter depuis 5 années consécutives ! Sur les 6 premiers mois de l'année 2021, le prix moyen d'un hectare de terres agricoles en Belgique a fortement augmenté, une hausse de +10,3%.

C'est la province de Namur qui subit la plus grande augmentation en 5 ans au niveau **national**. Dans cette région, le prix moyen a augmenté de **+45,9%** soit +38,2% si on tient compte de l'inflation.

Il est important de noter que les terres agricoles sont un marché très spécifique où les différences de prix peuvent être très importantes selon différents critères : l'emplacement, l'environnement, la structure du sol, la qualité des terres, le type d'utilisation (terres arables plus couteuse que les prairies), une location en cours... Une étude de l'observatoire foncier agricole révèle que la différence de prix entre les terres agricoles non louées et louées est de 27%.

Comme pour l'immobilier, le territoire a une tendance à rejoindre le prix des terres plus couteuses au nord (terres limoneuses). La rareté des terres sur le marché et/ou les prix importants peuvent s'expliquer par les raisons suivantes :

- la terre est une ressource limitée et sujet à concurrence en matière d'utilisation (habitat, industries, loisirs, ...)
- la pression importante de privés ou d'industriels sur les prix des terrains agricoles qui font l'objet de placements financiers (spéculation)
- le système actuel de la PAC basé sur les « primes à l'hectare »
- La diminution structurelle du nombre d'exploitations agricoles qui entraîne un phénomène de concentration des terres.

Certaines terres agricoles appartiennent au domaine public ou assimilés. Elles se répartissent entre différents modes de gestion (bail à ferme, fermage, bail de carrière, non exploitée). Les types de propriétaires publics sont diverses : communes, patrimoine, CPAS, fabrique d'église, région wallonne, communauté française, SNCB, SWDE, BEP, ...

En Wallonie, les terres agricoles publiques sont estimées à 57.000 ha i.e. 8% de la SAU wallonne. Ces terres peuvent être un levier intéressant pour faciliter l'accès à la terre. Ohey et Hamois possèdent un inventaire des terres agricoles communales mis à jour : 80 ha pour Ohey et 25 ha pour Hamois. Sur base de cet inventaire, Hamois et Ohey ont profité pour revoir leur politique foncière et la matérialiser au sein d'un cahier des charges définissant les conditions de mise à disposition. Concernant les autres communes, ce chantier est identifié dans leur priorité et est en projet.

10.5 | PRAIRIES PERMANENTES (PP)

La superficie en prairies permanentes a diminué de façon significative passant de 14 412 hectares en 1990 à 11 088 en 2020 soit une baisse de 23 %. Il faut garder à l'esprit que la PAC impose à la Wallonie de maintenir au niveau régional un certain ratio de prairies permanentes car c'est un enjeu important d'un point de vue environnemental (eau, biodiversité) et climatique (carbone). Si ce ratio baisse trop fortement, des mesures devront être prises pour limiter le labourage de ces surfaces.

10.5.1 | SUPERFICIE EN PRAIRIES PERMANENTES

Territoire	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Assesse	1 831	1 838	1 973	1 778	1 707	1 320	1 213
Ciney	3 989	3 056	3 460	4 321	4 049	3 605	3 360
Gesves	1 386	96*	1 176	1 072	1 265	980	875
Hamois	2 344	2 307	2 337	2 166	2 047	1 932	2 039
Havelange	3 011	2 161	2 617	2 794	2 728	2 233	2 236
Ohey	1 851	1 604	1 629	1 590	1 504	1 165	1 365
Total	14 412	-	13 193	13 720	13 300	11 235	11 088
Part PP%SAU	47,8%	-	43,4%	45,7%	46,1%	39,2%	38,6%

Tableau 31 : Superficie en prairies permanentes en ha (source : Statbel) - * donnée Stabel erronée

10.5.2 | PART DE LA SAU REPRÉSENTÉE PAR LES PRAIRIES PERMANENTES

Territoire	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Assesse	46,17%	45,47%	48,17%	47,03%	41,84%	34,44%	32,13%
Ciney	50,20%	39,91%	44,23%	54,43%	53,15%	45,65%	43,55%
Gesves	45,99%	-	36,66%	32,55%	40,36%	33,23%	31,75%
Hamois	46,28%	47,20%	47,33%	43,91%	43,40%	37,85%	39,00%
Havelange	47,49%	34,88%	40,03%	43,80%	45,04%	40,58%	39,22%
Ohey	48,49%	40,34%	42,70%	42,89%	46,14%	34,18%	38,38%
Total	47,80%	-	43,37%	45,69%	46,08%	39,16%	38,59%

Tableau 32 : Part de la SAU représentée par les prairies permanentes (source : Statbel)

10.6 | AGRICULTURE BIOLOGIQUE

10.6.1 | NOMBRE DE PRODUCTEURS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Territoire	Nbr d'agriculteurs ayant une parcelle bio sur la commune	Nbr d'agriculteurs bio domiciliés sur la commune
Assesse	13	7
Ciney	23	13
Gesves	10	2
Hamois	17	6
Havelange	26	16
Ohey	12	6
Total	110	50

Tableau 33 : Nombre de producteurs en agriculture biologique (source : DGARNE)

10.6.2 | PARCELLAIRE CONSACRÉ À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (HA)

Production	Assesse	Ciney	Gesves	Hamois	Havelange	Ohey	Total
Céréales et assimilés	142,39	67,44	28,48	88,94	289,06	30,91	647,24
Fruits à coques				11,80			11,80
Horticoles	4,51	8,80	19,20	0,80	11,79	1,60	46,70
Oléagineux		0,72		4,89	8,93		14,55
Plantes à fibres	3,01						3,01
Pommes de terre					1,38	0,19	1,56
Productions fourragères	138,25	419,92	54,54	250,27	372,78	145,54	1381,29
Protéagineux	47,19	25,00		20,43	12,01	37,18	141,81
Autres	15,37	1,44	1,51	1,94	2,59		22,85
Total	350,73	523,32	103,73	379,06	698,54	215,42	2270,79
Part bio /total	8,58%	7,01%	3,32%	7,12%	11,88%	5,96%	7,70%

Tableau 34 : Parcelaire consacré à l'agriculture biologique (source : DGARNE)

Par ordre d'importance décroissant, les 2 270 hectares du territoire certifiés bio (2020) sont consacrés à des productions fourragères bio (1 381 hectares), à la production de céréales et assimilés (650 hectares), à la production de protéagineux (142 hectares) et à l'horticulture (47 hectares). A noter que la moyenne de la part de SAU en bio en Wallonie est de 12% (2020). Celle-ci est donc inférieure sur le territoire par rapport à la moyenne régionale.

10.6.3 | PRODUCTION ANIMALE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Territoire	Nombre d'UGB bio	Part bio
Assesse	176	3,52%
Ciney	628	5,09%
Gesves	25	0,86%
Hamois	833	11,92%
Havelange	637	7,89%
Ohey	786	12,97%
Total/moyenne	3084	7,45%

Tableau 35 : Production animale en agriculture biologique (source : DGARNE)

Mode de calcul du nombre d'UGB :

- bovins de plus de 2 ans = 1,0 UGB
- bovins entre 6 mois et 2 ans = 0,6 UGB
- bovins de moins de 6 mois = 0,4 UGB
- équidés = 1,0 UGB
- cervidés de plus de 6 mois = 0,25 UGB
- ovins et caprins de plus de 6 mois = 0,15 UGB

Les autres animaux ne sont pas pris en compte pour le calcul du nombre d'UGB

La faiblesse des productions biologique est notable sur le territoire de Gesves. Havelange se distingue cependant par un parcellaire et un élevage bio élevés, de même que l'élevage à Ohey.

L'alimentation bio est en hausse en Wallonie et est maintenant bien connue (BioWallonie annonce qu'en 2020, 96% des Wallons avaient acheté au moins un produit bio). Malgré une hausse de la demande de 13% en 2020, il faut aussi mentionner les pressions actuelles sur le marché bio, avec une offre qui commence à saturer le marché, notamment en volaille et produits laitiers.

Les légumes, les fruits et les pommes de terre continuent à être les aliments bio les plus consommés, représentant 43% du chiffre total des ventes.

10.7 | LES VERGERS

En Wallonie, les vergers hautes tiges étaient surtout abondants dans la Hesbaye, le Pays de Herve, le Condroz, la vallée de la Meuse et le Tournaisis.

Le territoire est donc typiquement une zone à vergers. Il en subsiste encore, souvent en mauvais état, mais abritant une diversité génétique qui mérite d'être mieux connue. Ces vergers anciens sont le reflet de la richesse en variétés qui existait encore il y a peu. Au cours des 15 dernières années, de très nombreux vergers ont été plantés dans la région. Un inventaire des vergers du territoire devra être mené mais à titre informatif, un arboriculteur spécialisé en vergers hautes tiges du territoire a planté à lui seul 228 ha de vergers hautes tiges ces dernières années!

La culture de la fraise constitue majoritairement une activité de diversification agricole ou comme activité complémentaire d'un particulier. Les petits fruits (framboises, mûres, myrtilles et groseilles) sont souvent des cultures annexes à celle de la fraise ou du maraîchage, afin de répondre à la demande de la clientèle, majoritairement en circuits courts. Les fruits des vergers hautes tiges sont des fruits de variétés anciennes, robustes et résistantes aux maladies. Ils offrent une grande diversité de qualités gustatives mais des rendements assez aléatoires et sont le plus souvent destinés à la transformation (jus, cidre, sirop, ...) ou à la vente directe à la ferme.

Il est aussi à noter que la filière des fruits secs (noix, noisettes et châtaignes) se développe en Wallonie, notamment grâce au projet de l'AWAF asbl.

10.8 | MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMANTIQUES (MAEC)

Territoire	Taux de participation (%) aux MAEC (2010)
Assesse	47,40%
Ciney	50,70%
Gesves	36,30%
Hamois	48,30%
Havelange	49,30%
Ohey	43,60%
Total	54,38%

Tableau 36 : Taux de participation (%) aux MAEC (IWEPS 2010)

Le taux de participation montre un engagement important des agriculteurs permettant une couverture territoriale élevée des infrastructures en faveur de l'environnement (voir également les surfaces en MAEC précédemment). Le taux de participation plus faible à Gesves mériterait d'être expliqué.

10.9 | TRANSFORMATION

Le territoire compte un nombre important de producteurs locaux. L'agriculture du territoire étant basée principalement sur le modèle polycultures - élevage, les produits locaux présents sur le territoire sont largement diversifiés, ce qui représente un atout. Plusieurs outils de transformation sont à épingle :

- La Cidrerie du Condroz qui valorise la production de vergers hautes tiges leur permettant de retrouver une place importante dans les paysages du territoire ;
- De manière complémentaire, la coopérative Reinette and Co qui vient de s'installer sur le territoire et qui vise également de valoriser les fruits de vergers hautes tiges en fruits de table, compotes, fruits secs et jus ;
- L'abattoir de Ciney (Wama Beef) qui est un véritable outil de valorisation de l'élevage local ;
- Le Pôle fromager à l'école provinciale d'agriculture à Ciney qui permet aux fromagers débutants de se former et de lancer leur production ;
- L'Association de fait qui rassemble les producteurs de Collégial de Ciney, ce fromage à identité régionale ;
- La toute récente meunerie de la Ferme de Corrioule qui permet d'approvisionner plusieurs artisans boulangers du territoire ;
- Graine de curieux qui accompagne plusieurs agriculteurs dans la production de lentilles, quinoa, avoine, ...

D'autres outils hors du territoire mais tout proches favorisent également les productions locales :

- La "Fabrique Circuit Court" à Suarlée qui dispose depuis peu d'un petit abattoir pour la volaille ainsi qu'une légumerie ;
- Agrinew à Marloie qui propose aux agriculteurs de préparer des colis de viande ou des conserves de légumes.

Plusieurs projets agricoles collectifs sont présents sur le territoire : la ferme de Froidefontaine, La Préale, Farm For Good qui rassemble des agriculteurs engagés en agriculture régénérative, l'Association Fromagère Collégiale qui rassemble 3 éleveurs autour de la production du Collégiale de Ciney.

Si le territoire abrite un abattoir bovin, l'abattage de porc réclame de se rendre à Gedinne (abattoir communal) ou à Paliseul (Poncelet), mais ce sont de petites structures. Les abattoirs mixtes plus importants sont à Charleroi ou à Liège (Interc)²².

Pour les volailles, suite à la fermeture de l'abattoir d'Andenne, Bertrix est l'abattoir le plus accessible, ainsi que la Fabrique Circuit Court depuis août 2021, mais avec une très faible capacité pour le moment. Un projet d'abattoir est discuté à Libramont.

Pour les caprins ou ovins, il faut se tourner vers les abattoirs de Gedinne et de Charleroi.

22 Regards sur l'économie wallonne, le secteur de la viande en Wallonie. (<https://www.sogepa.be/assets/72be2827-a9b9-4365-b5dc-948725c5415d/sogepa-etudeviande-bd.pdf>)

10.10 | DIVERSIFICATION

Le GAL Pays des Tiges et Chavées a réalisé un recensement des principales activités de diversification connue sur les 3 communes d'Assesse, Gesves et Ohey²³ en 2015. Ce relevé peut être inspirant pour tout le territoire :

- l'élevage ovin, notamment pour valoriser les intercultures (association éleveur/agriculteur) ;
- la production de fruits et légumes : pommes de terre, choux, courges, pommes, fraises...;
- la multiplication de graminées ;
- l'agriculture biologique (50 agriculteurs sur le territoire, voir plus haut) ;
- la tenue de gîtes à la ferme (voir le chapitre Tourisme) ;
- la vente directe : beurre, fromages, fruits et légumes, œufs, glace, foie gras ;
- autres (scierie mobile, activité de vidange fosse septique, salle de réception, sociétés de transport...) ;
- l'entreprise agricole ;
- la biométhanisation agricole (3 installations : voir le chapitre Energie).

Trois pistes de diversification ont prioritairement été explorées par le GAL, à savoir le développement d'une filière chanvre (mais qui a connu des difficultés de vente), la valorisation du colza-énergie en cogénération et les projets de chaudière à bois.

Il convient également de mentionner que les 3 producteurs wallons de semences maraichères (Semailles, Cycle en Terre et Anthésis) sont actifs sur le territoire.

10.11 | CIRCUITS COURTS, FILIÈRES INTÉGRÉES, ANCRAGE TERRITORIAL...

La viande bovine, Blanc Bleu Belge

La région du Condroz est le cœur de la filière du Bleu Blanc Belge. Ciney accueille plusieurs structures motrices pour le développement de cette race bovine viandeuse : le Herd Book, un marché aux bestiaux (le marché couvert de Ciney-Havelange est le plus important de Wallonie et le 2ème marché le plus important d'Europe (4 500 bovins/an) ainsi que le marché aux chevaux), un abattoir spécialisé en viande bovine (le seul abattoir sur le territoire), Belgian Blue Group, un des trois centres d'insémination pour le BBB en Belgique). Cependant Le marché couvert ne se porte pas au mieux, suite à la baisse de la consommation de viande mais aussi suite au fait que les ventes 'privées' se sont développées. La Ville de Ciney ainsi que d'autres acteurs privés du circuit court réfléchissent à la reconversion partielle du marché couvert en pôle agroalimentaire durable et local qui donnerait un véritable coup d'accélérateur aux circuits courts sur le territoire du Parc naturel.

²³ <http://www.tiges-chavees.be/rapport-sur-la-diversification-agricole.html>

La race BBB bénéficie d'une réputation mondiale mais ses performances s'appuient sur des techniques très pointues et un encadrement intensif qui rendent les éleveurs plus dépendants d'appuis extérieurs et ne permettent pas de répondre au cahier des charges de l'agriculture bio.

La production bovine du territoire se diversifie et plusieurs éleveurs ont fait le choix d'autres races.

Le GAL Condroz Famenne accompagne plusieurs éleveurs qui désirent commercialiser leur viande en circuit court via la vente de colis à la ferme.

Autonomie des fermes

Face à la diminution de la consommation de viande constatée depuis plusieurs années²⁴, le secteur viandeux bovin est en phase d'adaptation, bien souvent en cherchant à réduire les coûts, donc les intrants.

Les 2 GAL ont accompagné les éleveurs qui le désiraient dans la voie de l'autonomie alimentaire en fournissant à la fois un accompagnement individuel aux éleveurs et la création de groupes autonomie pour faciliter les échanges de bonnes pratiques entre pairs autour de la production fourragère et notamment la valorisation des prairies. Des fiches de bonnes pratiques ont été produites et diffusées auprès des éleveurs de la région.

Actuellement, les GAL soutiennent les éleveurs dans la mise en place d'une structure autonome qui permettra de pérenniser cet accompagnement.

Projet de relocalisation de l'alimentation.

Le tout récent projet de relocalisation de l'agriculture attribué aux deux GAL associés au Réseau Meuse-Rhin-Moselle – RMRM est une opportunité de renforcer la politique alimentaire territoriale. Il vise à mettre en place un Conseil de Politique Alimentaire en milieu rural et la création de 2 filières locales, la filière lait et la filière maraîchère (voir ci-dessous).

Concernant le Conseil de Politique Alimentaire (CPA), celui-ci vient d'être créé en juin 2022. Il rassemble 18 personnes, représentatives de toutes les dimensions de l'alimentation du territoire telles que définies dans la Référentiel wallon de l'alimentation. Les missions du CPA vont permettre d'analyser en profondeur le système alimentaire local, d'identifier les grands enjeux et de proposer des pistes de solutions pour améliorer l'autonomie alimentaire du territoire. Afin d'alimenter le travail du CPA, un diagnostic fouillé du système alimentaire du territoire a été réalisé en 2021-2022.

Cocoricoop

Cocoricoop est une coopérative à finalité sociale de vente en circuit-court créée en 2018. Elle propose les produits de près d'une centaine de producteurs de la région à travers un site de vente en ligne et de points-relais dans chaque commune du territoire. Depuis peu, Cocoricoop a également ouvert un magasin dans le centre de Ciney. La coopérative envisage également de développer le B to B et approvisionner ainsi les collectivités et l'horeca.

²⁴ Le Plan de développement stratégique à l'horizon 2030 de la Commission Viande bovine (Collège des producteurs, 2019) constate que: « Suivant les tendances actuelles, le nombre de vaches allaitantes en Wallonie passerait, sans changements, de 260.239 têtes en 2015 à 183.205 têtes en 2030. Cette situation pourrait impliquer une diminution de la surface de prairies affectées à la viande bovine de 30%. »

Cocoricoop fait partie du réseau de coopératives 5C, basé à Floreffe et qui fédère de nombreux dispositifs de vente en circuit court dans presque toute la Wallonie. Via 5C, Cocoricoop est en contact étroit avec la Fabrique Circuit Court portée par la coopérative Paysans-Artisans. La Fabrique Circuit Court a ouvert ses portes à Suarlée en 2021 et propose divers services à destination des acteurs du circuit court (légumerie, bocalerie, abattoir de volailles, hub logistique) avec pour objectif d'élargir la gamme des débouchés pour les petits producteurs et de mutualiser les coûts de stockage, de transport et de distribution via des équipements, de la logistique et de la main d'œuvre communes. Actuellement, Cocoricoop et Paysans Artisans réfléchissent ensemble à des solutions logistiques : Paysans Artisans développerait un hub logistique à l'échelle provinciale et Cocoricoop assurerait le relais logistique local pour le territoire du Parc naturel.

Filière locale de céréales panifiables

La production céréalière sur le territoire wallon est majoritairement localisée en région limoneuse (52% de la SAU dédiée aux céréales en Wallonie), suivi du Condroz (25% de la SAU dédiée aux céréales en Wallonie). La production qui s'élevait à 1,6 millions de tonnes en 2015 est majoritairement vendue à des collecteurs qui alimentent les industries. Les céréales produites et vendues en Wallonie sont utilisées à 46% comme matière première pour l'alimentation animale, à 32% comme source d'énergie (notamment Biowanze qui influence la production céréalière du territoire), à 14% pour l'export et à seulement 9% pour l'alimentation humaine en Belgique. Ces quelques 160.000 tonnes représentent un taux de couverture des besoins en céréales pour l'alimentation humaine en Région wallonne et en Région de Bruxelles-capitale de 34%²⁵.

Sur le territoire du Parc naturel Cœur de Condroz, on constate une demande croissante en céréales produites localement, notamment de la part d'artisans boulangers qui ont développé leur activité ces dernières années. Les 2 GAL ont initié des rencontres entre agriculteurs, boulangers et citoyens. Cette mise en réseau a amené un agriculteur à s'équiper d'un moulin pour transformer sa production de céréales bio. Lancé en avril 2022, le moulin approvisionne déjà 3 artisans boulangers locaux.

La présence de Graine de curieux sur le territoire, commercialisant diverses céréales est un véritable atout.

Filière maraîchère et biodiversité cultivée

En ce qui concerne la filière maraîchère, le territoire du Parc naturel présente une spécificité importante puisque les 3 producteurs de semences maraîchères wallons s'y trouvent.

Dans le cadre du projet de relocalisation de l'alimentation (voir ci-dessus), le Réseau Meuse Rhin Moselle travaille à la création d'une filière maraîchère favorisant la biodiversité cultivée (plus de variétés de légumes, variétés population permettant une plus grande adaptation aux variabilités climatiques). Le chaînon manquant de la filière étant la production locale de plants, le projet travaille à la création d'une telle structure sur le territoire.

²⁵ Source : Quelles agricultures en 2050 ? État des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière céréales en Région wallonne. ELI-UCL, 2018.

Produits identitaires

Le Condroz est reconnu comme terre d'élevage. Bien que Ciney puisse être considéré comme l'épicentre de la filière du Blanc Bleu Belge, aucune préparation culinaire ne marque cette identité.

Les fromages sont par contre bien représentés sur tout le territoire et la Route des fromage en fait la part belle. Le Collégial de Ciney est un fromage dont la recette est partagée et qui a été élaborée afin de permettre une meilleure valorisation du lait des éleveurs locaux. Une association de fait rassemble les différents fromagers qui le produisent selon le cahier des charges établi. Ce modèle s'inspire des fruitières en France (ex: le Comté). Le projet de relocalisation (voir ci-dessous) permet d'accompagner les différents producteurs et de faire une large promotion du Collégial. L'objectif est d'en faire un fromage identitaire du Cœur de Condroz.

La bière est un produit phare de la Belgique et cinq brasseries artisanales sont implantées sur le territoire.

Il semble que la gastronomie condrusienne doive se mobiliser pour proposer des préparations qui puissent devenir emblématiques de la région.

Vente à la ferme, marchés, GAC

En lien avec l'agriculture, le territoire accueille 5 marchés locaux et une vingtaine de maraîchers. En outre de nombreux producteurs écoulent leurs produits via le magasin de produits locaux « D'ici », situé à Naninne, à un jet de pierre de la limite nord du territoire, via Cocoricoop ou Paysans-Artisans qui possède des points de « R'Aliments » en bordure ouest du territoire (Lustin, Dave, Namur).

De nombreuses fermes proposent leurs produits directement à la vente ou en partenariat avec d'autres producteurs voisins. La majorité des villages possèdent une ferme ou un producteur pratiquant la vente directe.

10.12 | PRÉSENCE D'ACTEURS DE RÉFÉRENCE DU SECTEUR AGRICOLE

10.12.1 | ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY (EPASC)

L'EPASC entretient différents partenariats avec la population du territoire, notamment en termes d'infrastructures. L'EPASC apporte une assistance technologique aux producteurs/transformateurs wallons de produits laitiers dans les Provinces de Namur, Liège et Luxembourg via son Pôle fromager (voir ci-dessus).

10.12.2 | HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR (IMPLANTATION DE CINEY - HEPN)

L'HEPN forme des bacheliers en agronomie dans trois domaines :

- Agro-industries et biotechnologies
- Environnement
- Techniques et gestion agricoles

10.12.3 | OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE

L'Office Provincial Agricole de la Province de Namur assiste le monde agricole via :

- la section laboratoire qui réalise chaque année quelques 5 000 analyses de terres et 11 000 analyses de fourrages ;
- la section agronomique qui délivre des conseils à destination des agriculteurs et des particuliers et qui vient en appui à des initiatives de diversification. Elle constitue l'ancrage namurois des centres pilotes agricoles : maïs, céréales...

10.12.4 | AGENCE WALLONNE DE L'ÉLEVAGE (ELÉVÉO, EX-AWE)

Cette ASBL développe les activités relatives aux missions d'amélioration génétique de l'élevage bovin wallon et d'amélioration de la gestion économique des associations.

Certaines de ces missions font l'objet de subsides de fonctionnement accordés par la Région wallonne dans le cadre d'une convention cadre.

10.12.5 | LA FILIÈRE ÉQUINE

Lors de ses programmations précédentes, les projets LEADER ont permis de mettre en avant le cheval comme un partenaire privilégié de la ruralité. Le Réseau Wallon de Développement Rural lui a consacré un séminaire régional dans les locaux de l'Ecole provinciale d'Elevage et d'Equitation de Gesves en 2009 sur le thème « Le cheval, entre raison et passion » en identifiant plusieurs actions de développement dans des secteurs aussi diversifiés que celui de l'agrément et du tourisme, du sport équestre et des compétitions de niveau international de l'élevage mais aussi celui de l'hippothérapie, de la gestion douce de l'environnement et de l'exploitation forestière ou encore celui de la diversification agricole.

Le territoire du futur Parc naturel Cœur de Condroz compte en son sein d'indéniables ressources en la matière au regard notamment des éléments suivants :

- L'Ecole provinciale d'Elevage et d'Equitation de Gesves ;
- La Ligue équestre Wallonie Bruxelles basée à Gesves ;
- L'organisation de concours, dont 2 de niveau international avec les concours complets d'Arville (plus de 10.000 visiteurs) et de Ciney, le Championnat de Belgique des Jeunes Chevaux d'Obstacles, les Concours Communautaires et Nationaux de Dressage, d'Obstacles et d'Attelage, le tout nouveau Concours international de saut d'obstacles de Courrière, ...
- L'Expertise centrale pour les étalons reproducteurs du Cheval de Sport Belge (SBS)
- L'Expertise centrale pour les chevaux « Ibériques » de Belgique (plus de 20.000 visiteurs) ;
- La Confédération Wallonie-Bruxelles du Cheval basée à Ciney ;
- Les Young horses Dressage Days à Gesves (YHDD) ;
- Le Festival international du cheval lusitanien à Gesves (plus de 6000 visiteurs)
- Les nombreux manèges, centres équestres, gîtes et haltes équestres présents dans chaque Commune partenaire ;
- Des circuits de randonnées équestres et d'attelage balisées et géoréférencées dans le cadre de LEADER (Maillage de plus de 250km de randonnées dont 150 balisés autour de 15 boucles de 16 à 41 km) ;
- La création d'une Association locale GALO-CONDROZ qui fédère plus de 30 acteurs équins locaux.

11 | FORÊTS

Le territoire peut être qualifié de forestier puisque les surfaces boisées en occupent 28%. Les communes les moins pourvues sont Ohey et Hamois. La carte ci-dessous présente les surfaces forestières selon leur statut (public/privé) et la taille des propriétés pour les forêts privées.

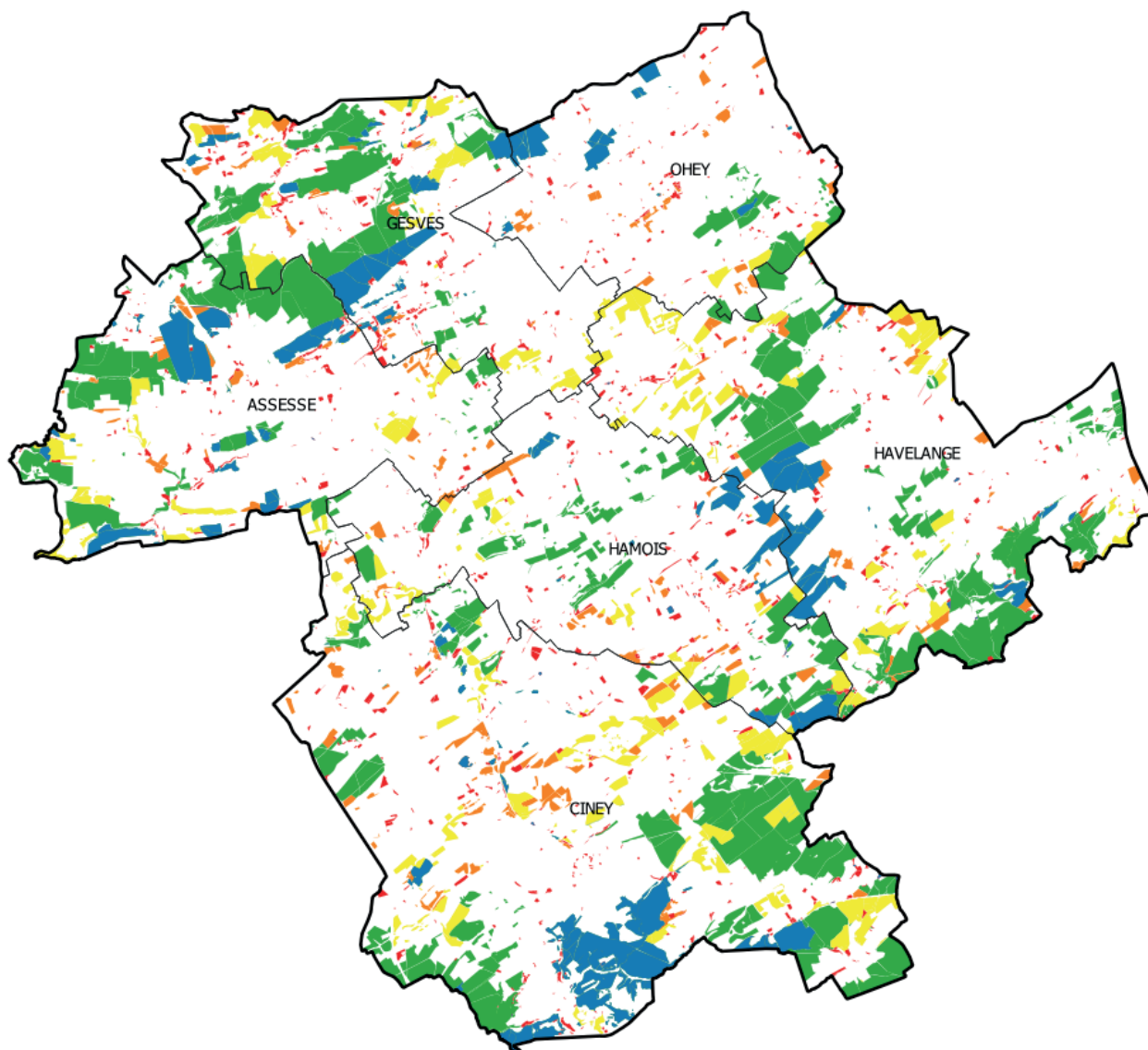


Figure 39 : Surfaces forestières (© CAPFP-OEWB 2021 (données source 2018))



Classes de surface de propriétés	Forêt publique	Forêt privée	Surface forestière totale
<5 ha	21	908	929
5-15 ha	21	1.075	1.096
15-50 ha	21	2.517	2.538
>50 ha	2.610	7.203	9.813
Surface totale (ha)	2.673	11.703	14.376

Tableau 37 : Surfaces forestières en ha selon leur statut et leur taille. Carte des surfaces forestières
(© CAPFP-OEWB 2021 (données source 2018)).

Les données concernant les forêts publiques de ce tableau sont en cours de vérification.

11.1 | EXPLOITATION ET TRANSFORMATION FORESTIÈRE

Le GAL Pays des Tiges et Chavées a engagé plusieurs actions de promotion du bois local et un partenariat avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée pour favoriser la gestion des petites propriétés privées. La Société Royale Forestière de Belgique était également partenaire pour des formations. Afin de pérenniser ces actions, la Cellule d'Appui et le GAL ont créé une association de propriétaires forestiers, se basant sur les Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière françaises. Première en Wallonie, cet exemple est en cours de réplification ailleurs en Wallonie. Il a notamment inspiré la création d'une telle association au parc naturel des Sources.

Les communes de Gesves et Ohey mettent en œuvre les mesures sylvicoles prônées par l'association Pro Silva Wallonie. Par ailleurs, le territoire abrite deux scieries de feuillus spécialisées en chêne (Hontoir et Dubois). Celles-ci font partie des 4 seules scieries de feuillus ayant des repreneurs. Une scierie de résineux est également présente (Kuypers à Chevetogne). Au moins 2 scieries mobiles s'ajoutent à ces infrastructures.

11.2 | ETAT SANITAIRE DES FORÊTS

On le sait, de nombreuses essences forestières parmi les plus plantées en Wallonie sont victimes de maladies et d'attaques de parasites. Sur le territoire, la situation est préoccupante pour l'épicéa qui n'est pas dans sa zone climatique, ce qui le rend particulièrement sensible aux attaques de scolytes alors qu'il est largement planté dans le sud du territoire.

Le frêne, espèce bien adaptée au Condroz, est fortement menacé par la chalarose.

Le DNF déconseille de replanter ces 2 essences.

11.3 | FORÊTS ANCIENNES

La couverture forestière du 18e siècle a fortement été réduite sur tout le territoire. Les forêts actuelles sont souvent des forêts qui existaient il y a plus de 250 ans. Elles se retrouvent principalement sur le territoire d'Assesse et de Gesves au nord, à Havelange et Ciney au sud. Une sensibilisation des propriétaires concernés par des forêts anciennes, présentant un intérêt en matière de biodiversité devrait être menée.

12 | ECONOMIE, DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le territoire développe de plus en plus une économie recentrée sur ses ressources locales et sa demande interne, comme le montre le chapitre sur le ratio d'emploi intérieur. Ainsi l'agriculture et la forêt développent ou cherchent à instaurer des circuits-courts et une valorisation plus importante dans le territoire. Le territoire compte un grand nombre d'indépendants, notamment dans le secteur de la construction. Le tourisme se développe mais il peine encore à retenir des visiteurs sur son territoire : la capacité d'hébergement augmente relativement peu. Le secteur de l'énergie montre des gisements intéressants (biomasse, éolien, photovoltaïque), mais n'a pas encore déployé toutes ses capacités.

12.1 | ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Malgré un passé plus industriel et manufacturier, le territoire a désormais un paysage marqué d'une empreinte rurale, agricole et forestière. Il existe également tout un réseau d'indépendants, de petites entreprises insérées dans le tissu rural ou réunies dans 4 sites spécialisés.

Les Zones d'Activité Economiques (ZAE) sur le territoire.

ZAE	Commune	Surface (ha)	Nbr. entreprises	Artisanal	PME	Industrie
ZAE Biron-Lienne	Ciney	144	98	Oui	Oui	Oui
Extension de la ZAE Biron	Hamois	45	12	Oui	Oui	
ZAE d'Achêne à Ciney	Ciney	86	65			Oui
ZAE La Fagne	Assesse	50	63			Oui
ZAE La Fagne, projet	Assesse	20-25	0			
ZAE Havelange	Havelange	8	4	Oui	Oui	

Tableau 38 : Surface et occupation des ZAE (BEP). 2021

Sur ces ZAE, existent un centre d'entreprises (à Ciney-Biron) et deux halls-relais (à Ciney-Biron et à Assesse).

Evolution des zones pour accueillir des activités économiques :

- Extension du parc de Biron : 50 ha mis à disposition suite à la modification du plan de secteur. Ces 50 ha sont en grande partie thématiques sur l'agro-alimentaire ;
- Extension du parc d'Assesse : projet embryonnaire mais qui devrait permettre d'étendre la zone d'activité économique de 20 à 25 ha ;
- Havelange avait un projet mais il est abandonné.
- En dehors du territoire, l'extension Nord et Sud du parc de Baillonville (Somme-Leuze) va compléter l'offre pour les besoins futurs en zone d'activités.

Le BEP estime qu'il n'y a pas de nécessité de prévoir d'autres extensions dans ou à proximité du territoire.

En dehors de ces ZAE, il existe une centaine d'entreprises disposant d'un permis d'environnement de classe 1, réparties sur tout le territoire.

La carte de la page suivante indique les principales infrastructures économiques. La carte indique le siège d'entreprises reprises sur la plateforme Web « Entreprises en Wallonie ». Cette base de données établie sur base volontaire ne reprend que les principales activités et est loin d'être exhaustive. Le territoire compte également un grand nombre d'indépendants et de PME.

La CPDT signale le territoire comme disposant d'opportunités pour le développement de tiers-lieux. Des tiers-lieux pourraient ainsi voir le jour pour répondre à une demande d'espace entre le domicile des travailleurs et leur lieu de travail « habituel ».

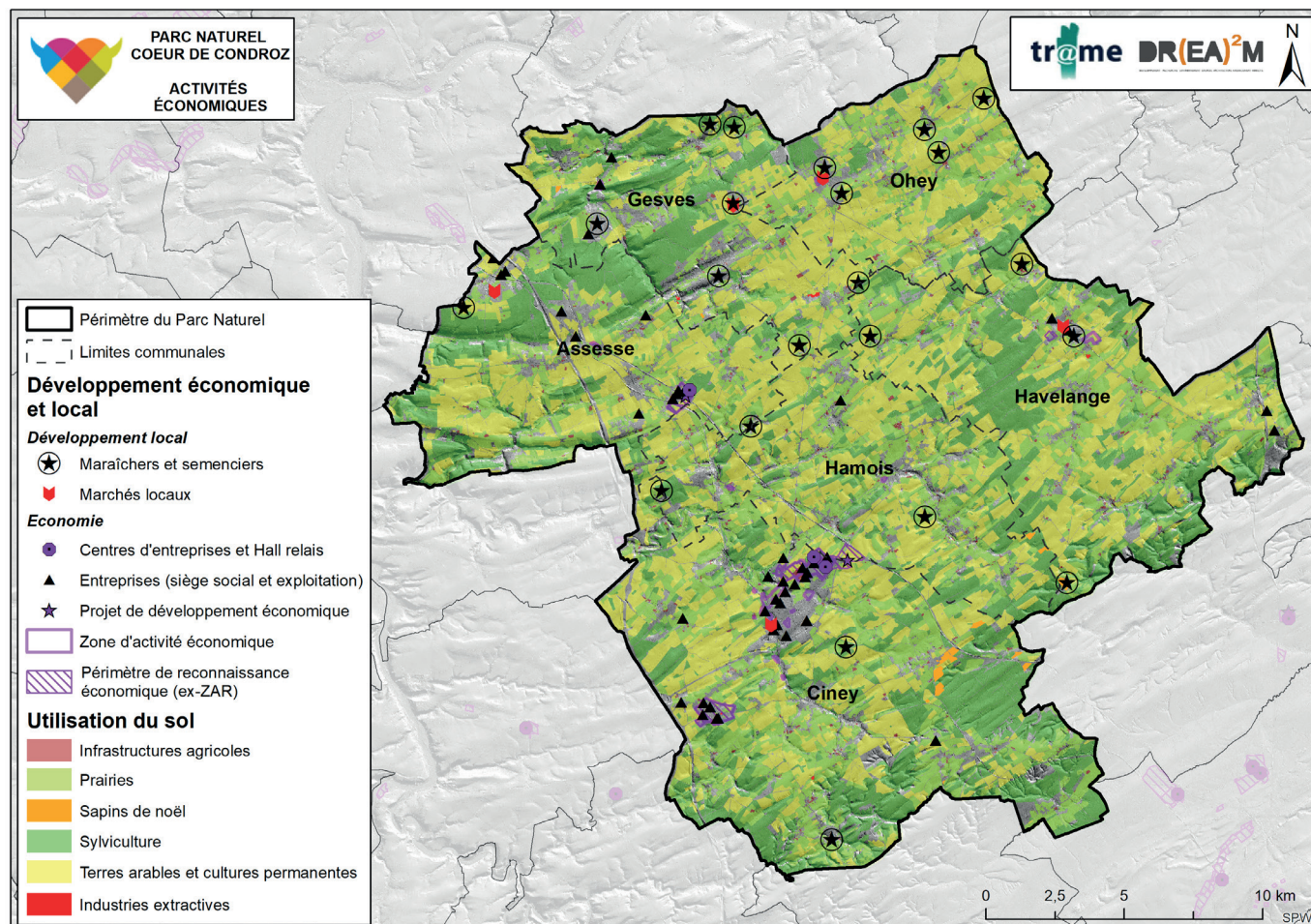


Figure 40 : Activités économiques

12.2 | COMMERCE

12.2.1 | ASSOCIATIONS DES COMMERÇANTS ET INDÉPENDANTS

Diverses formes d'associations se rencontrent sur le territoire, parfois purement commerciales, parfois mixtes associant structures d'encadrement (BEP, GAL, ADL, service communal), voire des habitants eux-mêmes :

- Club des commerçants de Ciney
- Société coopérative des gesvois "Gengeavia" (une coopérative qui soutient le développement économique en associant entrepreneurs et habitants).
- Ohey.Pro, association des indépendants d'Ohey
- Le Club des Entreprises de Ciney-Hamois
- GIVAS, l'association des indépendants assessois
- L'ADL de Ciney
- Les clubs entreprises des zonings d'activité économiques dynamisés par le BEP
- Condroz-Connect : réseautage entre indépendants et petites entreprises sur les 6 communes (<https://condroz-connect.be/>)
- La plate-forme MonCondroz.be : soutien aux indépendants sur les territoires des trois GAL condrusiens (Condroz-Famenne, Pays des Tiges et Chavées et Pays des Condruses)
- Le Réseau Dynamique en Milieu Rural rassemble annuellement les entreprises et indépendants du territoire de MonCondroz.

12.2.2 | RESTAURATEURS, HORECA

96 établissements HoReCa, surtout localisés sur la commune de Ciney, sont recensés sur le territoire.

12.3 | ENERGIE

12.3.1 | CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Le territoire, rural par excellence, est caractérisé par une dépendance énergétique au transport importante. Plus de 50% de la quantité d'énergie dépensée sur le territoire l'est pour le secteur du transport, en particulier routier. Le secteur du logement constitue l'autre grand secteur consommateur d'énergie (34%).

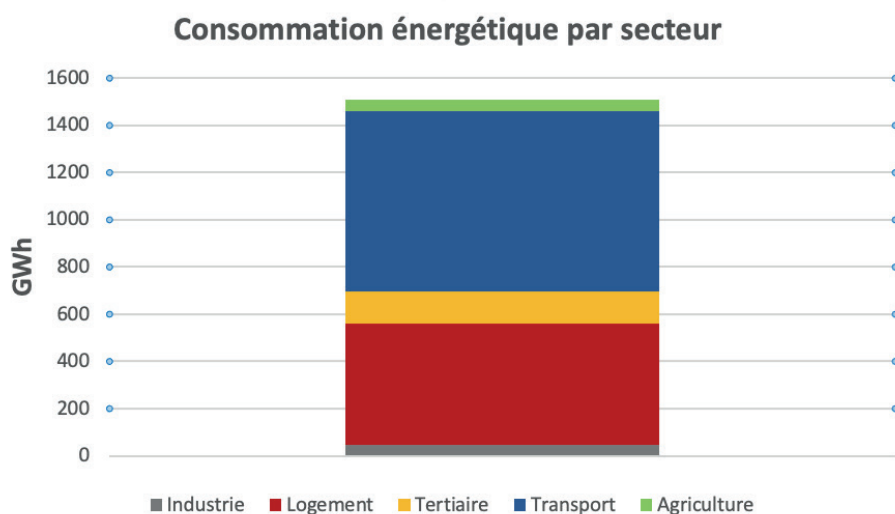


Figure 41 : Consommation d'énergie par secteur

En comparaison, les secteurs industriel, tertiaire et agricole ont une bien moindre contribution en termes de consommation énergétique.

La consommation énergétique totale du territoire s'élève à quelque 1 500 GWh par an. Soit l'équivalent de 31 MWh par habitant, l'équivalent de 3000 litres de mazout par personne. Chaque citoyen, au travers des diverses activités territoriales, est ainsi responsable de l'émission de 7 tonnes de CO₂ par an.

Le transport

Les axes principaux que constituent la E411, la N4 et la ligne de chemin de fer Namur-Luxembourg impactent fortement le secteur du transport. La réduction de la dépendance au transport routier, des voitures particulières principalement, constitue le défi énergétique majeur du territoire.

Le logement

Avec une population de près de 50 000 personnes, avec en moyenne 2.45 personnes par ménage, le territoire abrite quelque 20 000 logements. La plupart sont des logements anciens, mal isolés. La bâti patrimonial condrusien type est caractérisé par des murs en pierre ou en brique de 50cm. Si cette épaisseur contribue à une bonne inertie du bâtiment, ils ne sont pas isolés pour autant et la consommation énergétique y est d'autant plus conséquente que le volume est important. Une isolation par l'extérieur étant d'un point de vue urbanistique et patrimonial souvent à proscrire ou à limiter à l'arrière ou à certains pans de murs, les solutions pour réduire la consommation sont souvent dissuasives, surtout lorsque le logement est déjà aménagé. Les rénovations énergétiques sont en priorité à envisager lors d'une transaction vente/achat/location.

Le manque d'isolation ainsi que la taille souvent trop importante des logements constituent les deux principaux enjeux du secteur.

12.3.2 | TYPES D'ÉNERGIE CONSOMMÉES

Les produits pétroliers (carburants pour les véhicules et combustibles pour le chauffage) représentent plus de 80% de la consommation du territoire. En consommation finale, l'électricité représente quelque 11% (165 GWh en 2018).

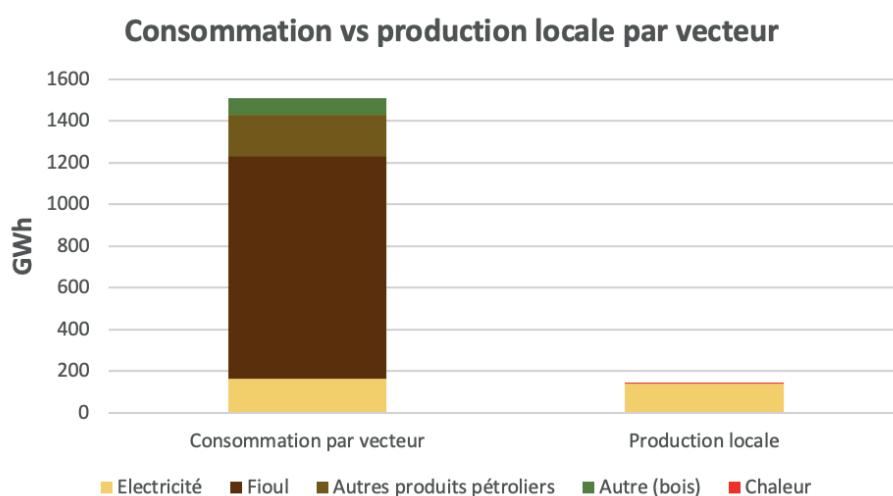


Figure 42 : Consommation et production d'énergie par secteur

12.3.3 | LES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES

141 GWh électriques ont été produits localement à partir d'énergies renouvelables (sur les 165 GWh consommés) en 2018. 111 GWh sont produits par l'éolien, 22 par les panneaux photovoltaïques et 8 par la cogénération. A noter qu'il s'agit là d'une moyenne sur l'année et non un instantané. Lorsque soleil et vent sont absents, la production locale se limite aux installations de biométhanisation. Mais lorsque vent et soleil sont de la partie, la production renouvelable comble largement la consommation locale instantanée.

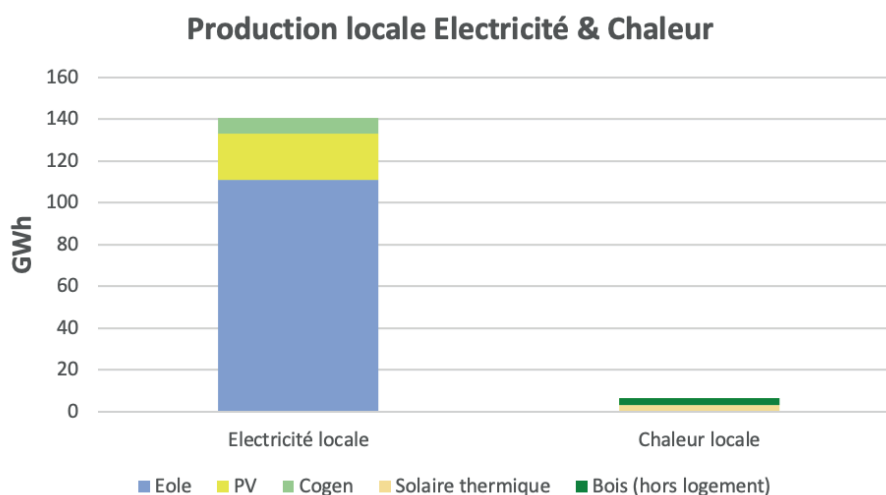


Figure 43 : Production locale d'énergie et de chaleur (2018)

Concernant la chaleur renouvelable (pour les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire), elle reste relativement marginale. Les panneaux solaires thermiques restent rares, malgré leur excellent rendement énergétique.

Pour le recours au bois, les statistiques manquent pour se forger une idée précise. Bon nombre de ménages disposent d'un poêle d'appoint, parfois moderne et performant, parfois ancien et trop polluant.

Par ailleurs, la perspective de la sortie progressive du mazout en 2035 incite également à revoir les modes de chauffage, en très grande majorité à partir de mazout, seul le centre de Ciney étant alimenté au gaz naturel. Le recours accru aux réseaux de chaleur fonctionnant aux résidus de bois (plaquettes) permettrait de réduire la dépendance énergétique de nos territoires.

Biométhanisation

Il existe 3 installations agricoles de biométhanisation, de puissance très variable :

- A Gesves (Biospace), la puissance est de 1.000 kW. La cogénération alimente le réseau électrique. Diverses solutions sont envisagées pour valoriser la chaleur produite : séchage de bois en copeaux, déjà opérationnel et au stade de réflexion, la culture sous serre (ce qui permettrait également de valoriser le CO2 produit). Une extension de 500 kW est en cours avec la construction d'un deuxième digesteur.
- A Hamois, la puissance est de 100 kW. Il s'agit d'une exploitation laitière qui n'est pas reliée au réseau et l'électricité produite est entièrement consommée.
- A Pessoux (Ciney), la puissance n'est que de 10 kW. L'électricité produite est entièrement autoconsommée.

Un projet de biométhanisation est également discuté à l'EPASC à Ciney.

Eolien et photovoltaïque

Voir également le point sur les menaces paysagères.

De grandes éoliennes sont installées à Assesse (2,4 MW), à Ciney (41,6 MW) et à Gesves/Ohey (19,2 MW), soit un total de 63,2 MW*. Il existe aussi de plus petites éoliennes agricoles non reprises ici.

Puissance installée en photovoltaïque (2021)		MW
Assesse		4,5
Ciney		7,6
Gesves		3,6
Hamois		3,8
Havelange		2,6
Ohey		2,5
Total		24,6

Tableau 40 : Puissance photovoltaïque sur le territoire*

*Source : Carte dynamique (solaire et éolien) de la Wallonie. 2021.

En matière d'agrivoltaïsme, au moins 3 des 6 communes du territoire sont approchées pour des projets de ce type (Ciney, Havelange, Ohey).

Biomasse ligneuse

La production de biomasse ligneuse est difficile à établir. Elle provient essentiellement des sous-produits de l'exploitation forestière qui est valorisée de diverses façons (papier, carton, panneaux et énergie). Les haies et les élagages contribuent plus marginalement et sont le plus souvent valorisés en énergie. Une entreprise à Assesse fournit des copeaux de bois (NPJ Bois).

Les ressources forestières du territoire sont importantes puisque la forêt occupe 28% (voir le paragraphe « forêt »). Le GAL Pays des Tiges et Chavées travaille sur un projet de valorisation de la biomasse ligneuse et a mené une étude sur le gisement potentiel de son territoire. Ce projet va se concrétiser par la création d'une plateforme public-privé de séchage de plaquettes de bois à partir de la chaleur résiduelle de la biométhanisation de Gesves.

Outre la forêt elle-même et ses sous-produits, le territoire dispose d'un fort potentiel en arbres isolés (100.000) et en haies (700 km). Tout cela représente un gisement de l'ordre de 29.000 MWh pouvant couvrir les besoins estimés de 1 300 familles.

En développant encore les haies et arbres isolés, et en y ajoutant des cultures dédiées (environ 4 700 MWh), le potentiel pourrait monter d'ici 2030 à 38.000 MWh.

Si l'on considère le potentiel apparemment semblable sur les trois communes du sud, on peut extrapoler un gisement total en 2030 de l'ordre de 70 000 MWh qui correspondraient au besoin de 3 200 familles environ (soit environ 12 % du nombre de ménages estimé en 2030, soit 25 400).

Mais ces projections sont théoriques et sont limitées par de nombreuses contraintes (exportation des grumes produites localement, manque d'équipement ad hoc pour l'exploitation...). L'étude table donc sur un potentiel actuellement accessible pour une plateforme bois énergie de 1 600 MWh et pourrait viser à terme un objectif de 5 100 MWh en 2030.

12.3.4 | PLANS POLLEC

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les 6 communes du territoire disposent chacune d'un PAEDC (Plan d'action Energie durable et Climat), développant une politique locale Energie/Climat (Pollec).

L'enjeu global est double : réduire la taille de l'histogramme (réduction de la consommation) et augmenter la part des énergies renouvelables.

13 | TOURISME (HÉBERGEMENT, ANIMATION, ATTRACTIONS, MICE)

13.1 | TOURISME RURAL

Le territoire se prête admirablement au tourisme rural, un tourisme doux, lié à la nature, aux forêts et à l'agriculture, s'appuyant essentiellement au départ sur une offre de logement de type gîte. Le graphique ci-dessous montre une certaine constance dans l'offre de lits sur le territoire, mais avec une diminution à Ciney compensée par une offre accrue à Assesse.

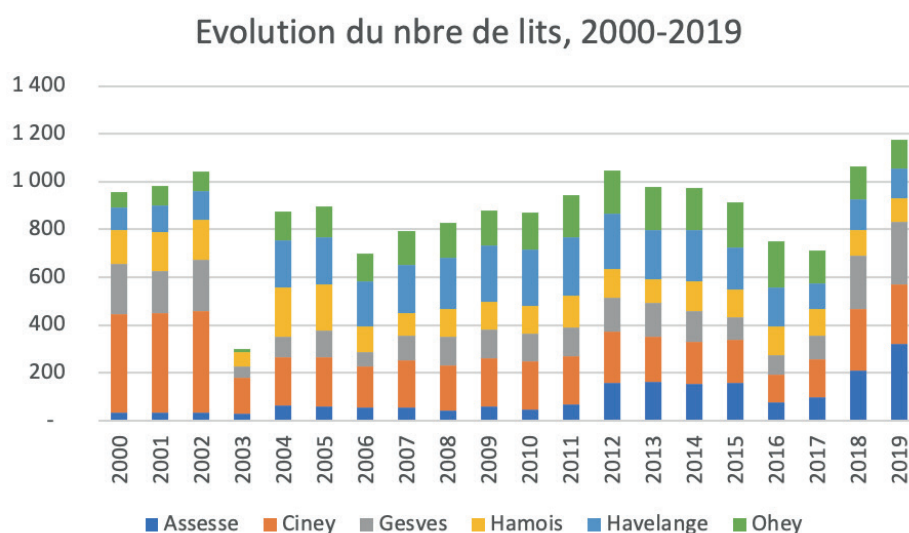


Figure 44 : Evolution du nombre de lits (2000-2019) - Walstat.

Sur le territoire, sont recensés :

- 107 hébergements, bien répartis sur le territoire (130 000 nuitées répertoriées en 2019) ;
- 2 campings: “La cascade de Jausse” à Gesves et le camping du Domaine Provincial de Chevetogne
- 1 des sites préhistoriques les plus exceptionnels d'Europe : les grottes naturelles préhistoriques de Goyet (Gesves) ;
- 83 sites culturels, de détente, de découverte ou de loisirs ;
- 156 producteurs ou transformateurs de produits de bouche, surtout présents dans les communes du sud.
- La Maison du Tourisme est aussi un lieu d'accueil ouvert 7 jours sur 7, situé sur la Place Monseu à Ciney, centre stratégique du territoire.

Le territoire ne recèle aucun centre de tourisme de masse, hormis le Domaine Provincial de Chevetogne qui accueille 400 000 visiteurs par an.

13.2 | MAISON DU TOURISME

La Maison du tourisme « Condroz-Famenne » couvre les 6 communes du territoire auquel s'ajoute Somme-Leuze.

Les randonnées et balades sont un des points mis en avant par la Maison du Tourisme qui propose sur son site 112 balades pédestres, 27 circuits VTT ou VTC et 17 itinéraires équestres. En collaboration avec les GAL, la Maison du Tourisme s'attelle à agrandir l'offre puisqu'elle travaille à de nouveaux tracés VTT et trail.

En outre, le territoire est traversé par 2 RAVeL (sur 39 km) et 3 sentiers de grande randonnée : les 575, 576 et 575 (sur 154 km). Un réseau points-nœuds à vélo est en cours de finalisation sur l'ensemble de la Province de Namur.

La Maison du Tourisme met en avant le tourisme familial et développe depuis plusieurs années divers outils ou offres spécifiques : un label "Famille bienvenue" (35 établissements déjà labellisés) permet de reconnaître les opérateurs touristiques qui apportent une attention particulière à l'accueil des familles, 5 sacs de jeux incitant à découvrir des villages et le centre de Ciney (Mes aventures d'enchanteur), 7 carnets d'aventure liés à des sites et 2 balades numériques. La Maison du Tourisme poursuit également le développement de Land Art mis en place il y a 20 ans dans le cadre de la « Fête de mai » initiée à Gesves. Actuellement, 50 œuvres d'art sont visibles en pleine nature, sur des sentiers formant des boucles sur plus de 140 km. Cette expérience touristique de randonnée s'appelle "Sentiers d'Art " et est unique en Belgique.

La Maison du Tourisme est aussi à l'initiative du label « Bienvenue Vélo » qui engage les opérateurs touristiques à se doter de services dédiés aux touristes en vélo. Ce projet a débuté en 2013 sur le territoire et est maintenant étendu à toute la Wallonie.

Le territoire dispose d'une offre MICE (Meetings, Incentives, Conventions and Events) assez embryonnaire, mais la proximité de Namur représente un réel atout. Toutefois, les structures d'accueil sont très limitées (Château de Courrière, Château Vivier L'Agneau, Domaine de Ronchinne à Maillen) et l'hébergement insuffisant.

13.3 | PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE

Le territoire abrite deux des plus beaux villages de Wallonie : Mozet et Crupet où se trouve le siège de l'association et le point d'information touristique d'Assesse. Les PBVW s'attachent à la valorisation du patrimoine architectural et naturel, et s'inscrivent dans le développement d'un tourisme doux et responsable.

13.4 | ACTION DES GAL

Le tourisme est un des quatre thèmes communs pour les deux GAL du territoire. Un projet en coopération a ainsi été initié depuis 2016 entre les deux GAL et la Maison du Tourisme, en appui à la professionnalisation et au développement du secteur du tourisme. Ce projet vise principalement le développement de nouveaux produits touristiques pour trois publics cibles : les familles, les randonneurs et les PMR. Ce projet vise également à développer un tourisme « participatif » en impliquant et en formant non seulement les opérateurs touristiques, mais aussi des habitants à l'accueil et la guidance des touristes. Un réseau d'Ambass'Acteurs a ainsi été créé. Paysaguides, guides patrimoine, guides nature, ... offrent un large panel de balades tout au long de l'année. Chaque année, la Maison du Tourisme organise l'événement "Balades et vous", une journée dédiée aux balades à thèmes. En 2021, cette journée a rassemblé près de 1000 personnes.

La carte suivante indique l'offre touristique en termes d'infrastructures touristiques et de mobilité douce.

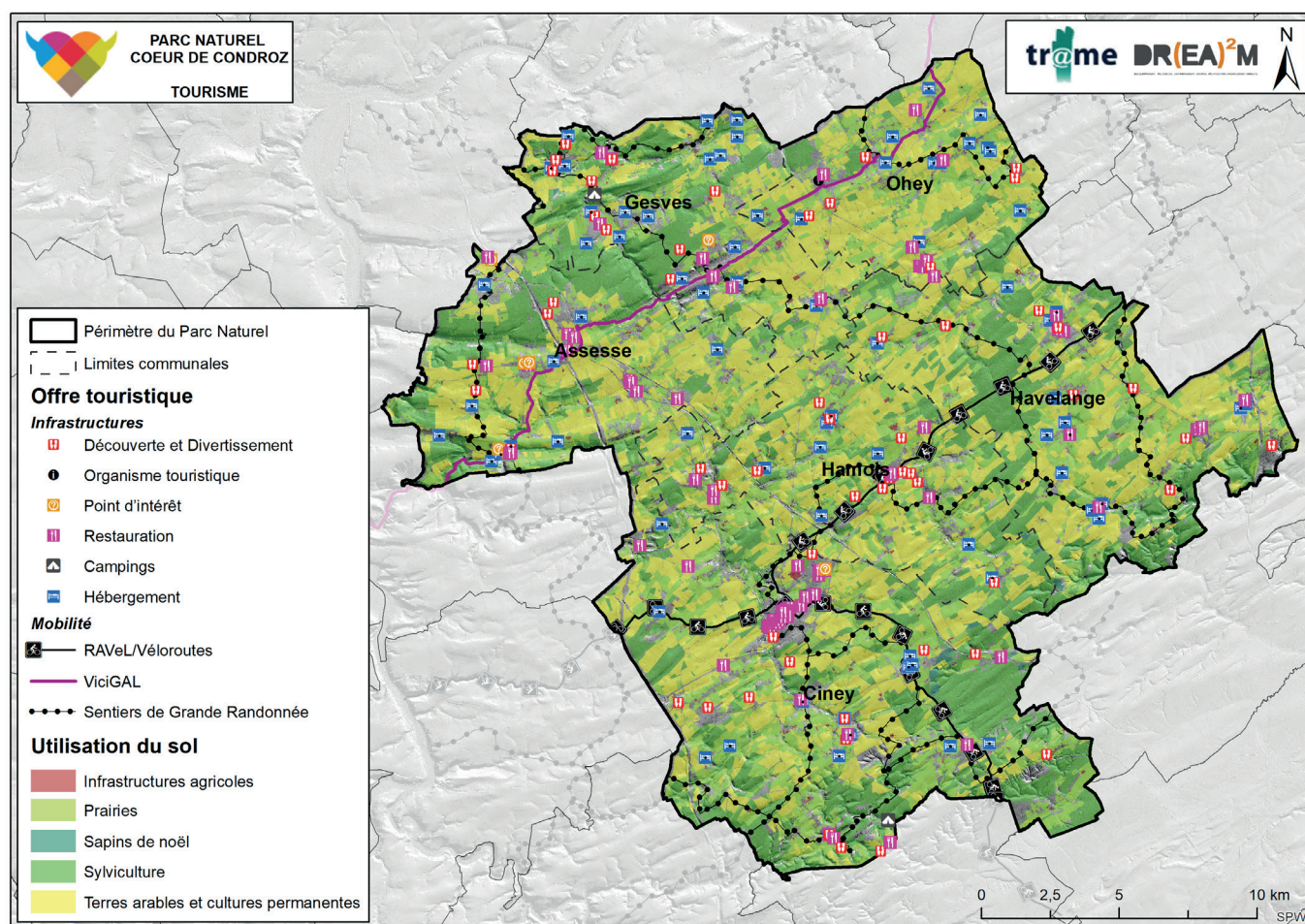


Figure 45 : Offre touristique (2021)

14 | POPULATION

L'augmentation du nombre d'habitants est assez faible et l'accroissement attendu du nombre de ménages serait de l'ordre de 15% à 20%. La taille moyenne des ménages est en régression et devrait continuer à diminuer.

L'accroissement sera quasi uniquement le fait des personnes du troisième âge.

Le modèle traditionnel des couples avec enfants continue à s'éroder.

La demande future d'habitation devrait donc s'établir dans le créneau des petits logements pour personnes âgées et/ou isolées, ainsi que dans des modèles à géométrie plus variable.

14.1 | DENSITÉS DE POPULATION

Territoire	hab./km ²	Pop tot 01/01/21
Assesse	91,6	7 193
Ciney	113,8	16 822
Gesves	111,5	7 247
Hamois	96,4	7 383
Havelange	50,5	5 293
Ohey	91,4	5 182
Bassin PNCC	92,78	49 120
Prov. Namur	135,3	497 073
Wallonie	215,9	3 648 206

Tableau 41 : Population et densité (2021) - Walstat

La densité de population est très variable d'une commune à l'autre, avec l'écart le plus important entre Havelange (50 hab./km²) et Ciney (114 hab./km²). Toutefois, les densités restent bien inférieures à la moyenne de la province de Namur, qui elle-même est très faible en regard de la densité moyenne en Wallonie, ceci témoignant de l'ancrage rural important du territoire.

14.2 | NOMBRE D'HABITANTS

Par contre, l'augmentation de population en 5 ans pour le territoire du Parc naturel est globalement plus forte que celle de la province de Namur et de la Wallonie.

Territoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution /5 ans	Taux d'évol.
Assesse	6 917	6 947	6 964	7 032	7 090	7 193	103,99%	2,38%
Ciney	16 323	16 360	16 439	16 580	16 706	16 822	103,06%	1,45%
Gesves	7 159	7 171	7 210	7 202	7 208	7 247	101,23%	-0,38%
Hamois	7 285	7 286	7 349	7 357	7 364	7 383	101,35%	-0,26%
Havelange	5 076	5 152	5 130	5 175	5 237	5 293	104,28%	2,67%
Ohey	5 016	5 005	5 090	5 127	5 142	5 182	103,31%	1,70%
Territoire PNCC	47 776	47 921	48 182	48 473	48 747	49 120	102,81%	1,20%
Prov. Namur	489 204	491 285	493 073	494 325	495 832	497 073	101,61%	
Wallonie							101,28%	

Tableau 42 : Nombre d'habitants des communes et évolution (2016 – 2021) - Walstat

Mais cette augmentation n'est pas homogène entre les communes : Havelange et Assesse ont vécu une forte hausse tandis que Hamois et surtout Gesves connaissent une augmentation moins importante que celle de la moyenne de la province.

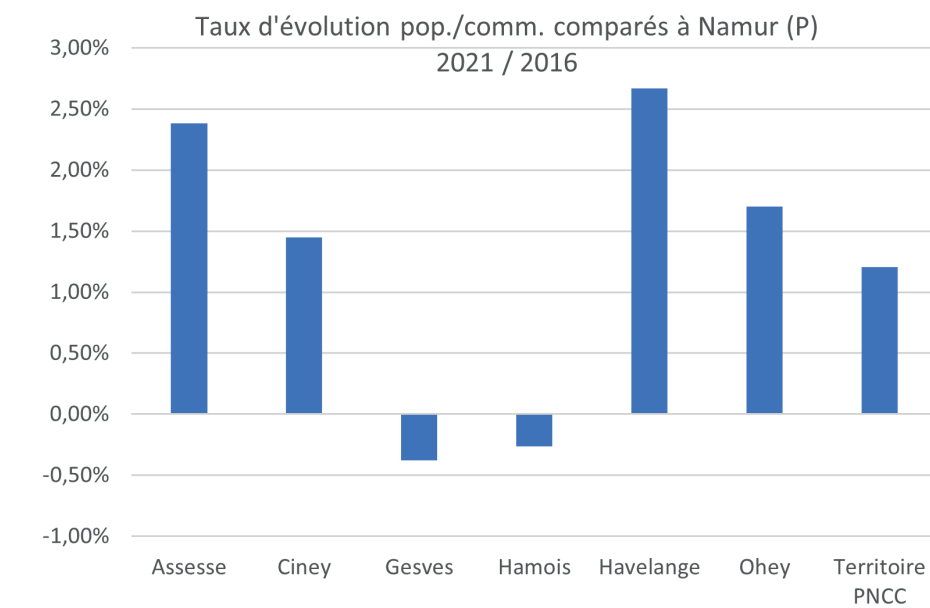


Figure 46 : Taux d'accroissement de population par commune vs province de Namur (2016 – 2021) - Walstat

14.2.1 | MÉNAGES

La taille moyenne des ménages privés (correspondant au sens de famille) est assez homogène, entre 2,4 et 2,5 personnes/ménage, légèrement supérieure à celle constatée en Province de Namur, elle-même identique à celle de la Wallonie, sauf pour Ciney qui est nettement inférieure.

La taille des ménages tend à diminuer au cours des dernières années mais moins vite qu'en moyenne pour la province. Hamois garde la taille de ménage la plus élevée (2,54 personnes/ménage).

Territoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution /5 ans	Evolution % à Namur P
Assesse	2,58	2,54	2,52	2,51	2,49	2,49	96,51%	-0,89%
Ciney	2,25	2,24	2,23	2,21	2,19	2,17	96,44%	-0,96%
Gesves	2,56	2,52	2,52	2,5	2,49	2,47	96,48%	-0,92%
Hamois	2,6	2,58	2,57	2,58	2,56	2,54	97,69%	0,29%
Havelange	2,52	2,51	2,49	2,47	2,46	2,45	97,22%	-0,18%
Ohey	2,51	2,49	2,47	2,47	2,44	2,43	96,81%	-0,59%
Prov. Namur	2,31	2,3	2,29	2,28	2,26	2,25	97,40%	
Wallonie	2,29	2,28	2,28	2,27	2,26	2,25	98,25%	

Tableau 43 : Taille moyenne des ménages privés (2016 – 2021) - Walstat

Les tendances démographiques se confirment dans le nombre de ménages sur le territoire : en augmentation, légèrement supérieure à l'augmentation moyenne de la province, sauf pour Gesves et surtout Hamois. Ceci peut expliquer en partie une augmentation de population plutôt faible à Gesves et à Hamois.

Territoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution /5 ans	Evolution % à Namur P
Assesse	2 674	2 725	2 754	2 792	2 835	2 886	107,9%	3,5%
Ciney	7 067	7 132	7 181	7 332	7 456	7 570	107,1%	2,7%
Gesves	2 760	2 798	2 817	2 842	2 856	2 896	104,9%	0,5%
Hamois	2 794	2 819	2 850	2 852	2 877	2 900	103,8%	-0,6%
Havelange	1 992	2 026	2 027	2 060	2 095	2 127	106,8%	2,4%
Ohey	1 995	2 009	2 062	2 077	2 106	2 132	106,9%	2,4%
Prov. Namur	208 966	210 560	212 337	214 331	216 168	218 217	104,4%	
Wallonie	1 554 771	1 563 401	1 571 850	1 581 386	1 591 591	1 601 700	103,0%	

Tableau 44 : Nombre de ménages privés (2016 - 2021) - Walstat

En résumé, la densité de population du territoire est relativement basse (espaces ruraux), mais montre de grandes différences. Par contre, la dynamique démographique est relativement homogène entre les communes, avec un accroissement de la population et du nombre de ménages globalement supérieur à la moyenne provinciale. Gesves et Hamois connaissent cependant une croissance moins rapide que celle de la province. En ce qui concerne les ménages, leur taille décroît plus vite que dans le reste de la province, mais reste plus élevée, surtout à Hamois.

14.2.2 | VIEILLISSEMENT, DÉPENDANCE

L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans et plus (numérateur) et la population des personnes âgées de moins de 20 ans (dénominateur). Un indice inférieur à 100 indique que la part des plus de 65 ans dans la population est inférieure à celle des moins de 20 ans.

Sur le territoire, cette proportion des plus de 65 ans augmente régulièrement chaque année, révélant le vieillissement de la population en général. Cependant l'indice est relativement bas, sauf pour les communes de Havelange et surtout de Ciney. Pour cette dernière, l'indice dépasse la moyenne provinciale.

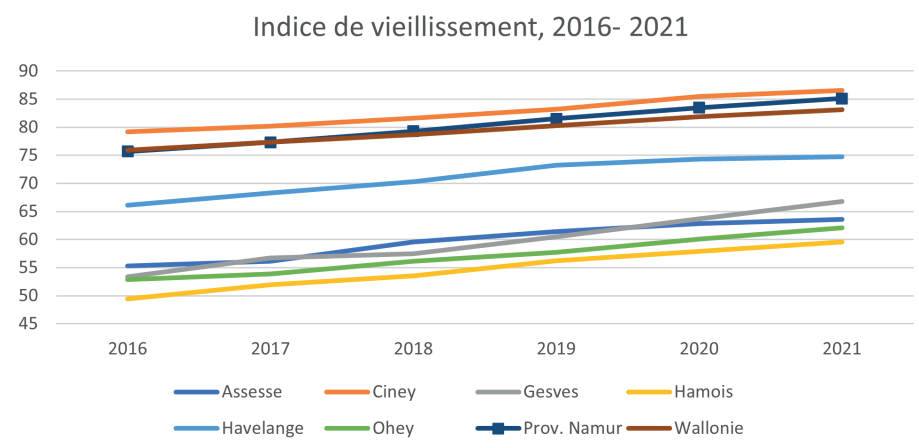


Figure 47 : Indice de vieillissement (2016 – 2021) - Walstat.

L'indice d'intensité du vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 80 ans et plus (numérateur) et la population âgée de 65 ans et plus (dénominateur). Il permet de mesurer la part des personnes les plus âgées (ayant un plus grand risque de perte d'autonomie) parmi les 65 ans et plus. Lorsque cet indice augmente, il indique une augmentation relative des plus de 80 ans.

Cet indice évolue globalement à la baisse sur le territoire et sur toute la province, sauf à Havelange. Ciney et Havelange affichent un indice d'intensité du vieillissement plus élevé que la moyenne de la province (et de la région), ce qui renforce l'indice de vieillissement, et est lié à la présence de maisons de repos. Sa diminution est plus marquée à Gesves, mais il est particulièrement bas à Assesse et à Ohey.

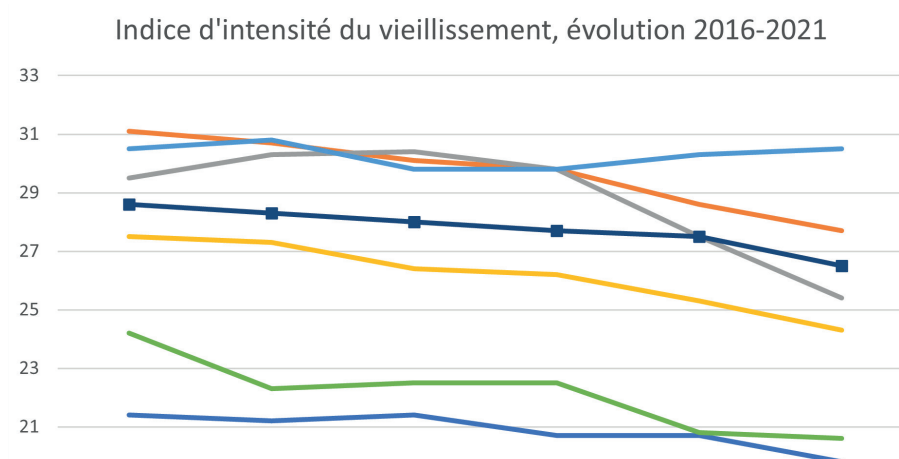


Figure 48 : Indice l'intensité de vieillissement (2016 – 2021) - Walstat.

Faut-il interpréter l'évolution à la baisse de l'indice d'intensité de vieillissement par un départ des plus âgés vers d'autres communes ? Cela ne semble pas être le cas, sauf à Ciney et à Ohey, tandis que cette part augmente nettement à Havelange. Il faut plutôt y voir l'effet de l'accroissement de population.

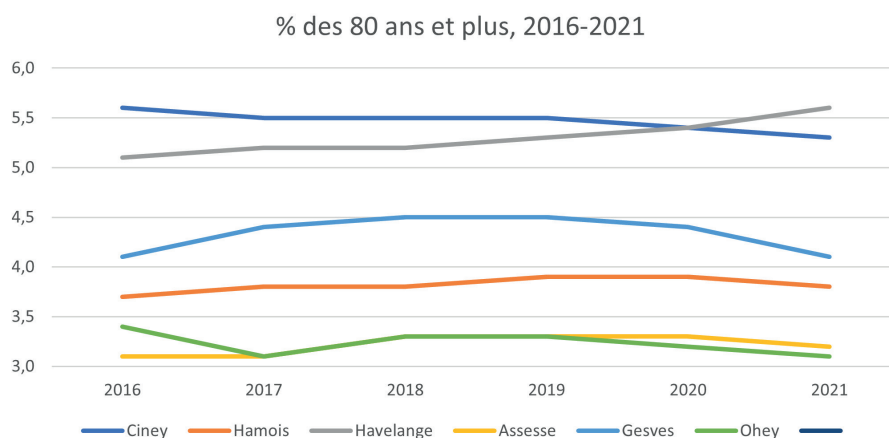


Figure 49 : Proportion des plus de 70 ans (2016 – 2021) - Walstat.

14.2.3 | L'INDICE DE DÉPENDANCE

Il s'agit du rapport entre la population âgée de moins de 20 ans ou de 65 ans et plus (numérateur) et la population âgée de 20 à 64 ans (dénominateur). Un indice de dépendance en dessous de 100 indique une part plus importante de la population en âge d'activité.

Cet indice montre une évolution à la hausse, seule la commune d'Ohey a vu cet indice diminuer et confirme une dynamique de population allant vers un rajeunissement. Assesse et Hamois par contre, ont un indice qui augmente et vient dépasser la moyenne de la province. Havelange montre ici le corollaire du vieillissement de sa population.

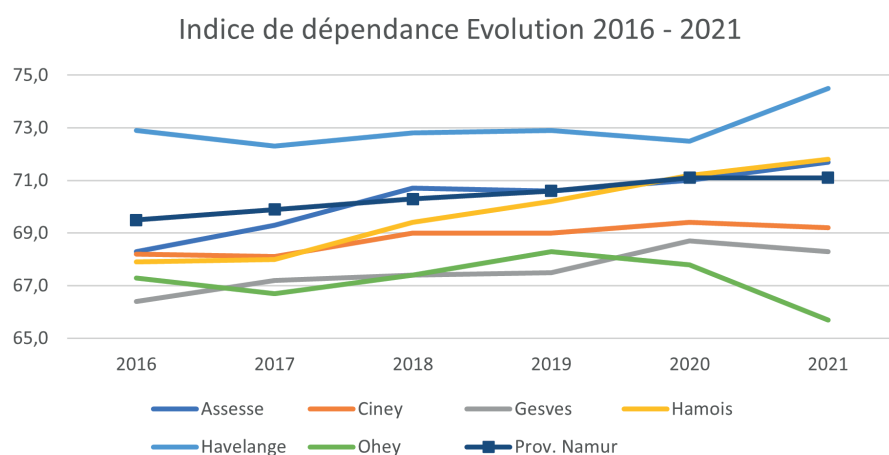


Figure 50 : Indice de dépendance (2016 – 2021) - Walstat.

14.2.4 | NIVEAU D'ÉTUDE

On constate une certaine disparité dans la part de population ayant obtenu un diplôme d'études supérieures : Assesse et Gesves montrent un pourcentage supérieur, peut-être lié à la proximité de Namur et de Bruxelles qui offrent des emplois généralement plus qualifiés. Seule Ciney affichait en 2017 un taux de diplômés supérieurs légèrement inférieur à celui de la province et de la région.

Part de la population de 25 ans et plus titulaire d'un diplôme d'études supérieures (2017)	%	Nombre	Pop >25 ans
Assesse	37,1%	1 763	4 750
Ciney	26,5%	3 100	11 692
Gesves	37,5%	1 854	4 945
Hamois	31,1%	1 549	4 973
Havelange	30,0%	1 065	3 548
Ohey	30,0%	1 048	3 493
Prov. Namur	27,9%	97 522	349 400
Wallonie	27,0%	691 677	2 563 215

Tableau 45 : Part de la population avec un niveau d'étude supérieure (au-delà du secondaire).
Données calculées à partir de Statbel (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/datalab/datalab-census-enseignement#documents>) et de Walstat 2017

15 | ASPECTS SOCIAUX

Le territoire connaît une progression constante de sa population depuis plusieurs années. Parmi cette population, il convient d'être attentif aux dynamiques et signaux suivants :

- Le vieillissement de la population ;
- La multiplication des familles monoparentales, ce qui fragilise en particulier les femmes exclues du marché de l'emploi qui assument seules la charge d'éducation des enfants ;
- Les risques d'exclusion et d'isolement social, liés notamment aux pressions d'ordre familial, aux pressions du marché du travail ou de l'immobilier et aux nouvelles réformes liées à l'attribution des allocations de chômage ou encore à celui du marché de l'immobilier ;
- La multiplication des problématiques de dépendances, qui touchent toutes les catégories d'âge (des jeunes et pré-adolescents jusqu'aux aînés), qu'il s'agisse d'assuétudes ou d'addictions ;
- La mobilité qui représente un enjeu social important pour les habitants des communes rurales.

Au travers de l'action sociale communale, des PCS et des PCDR, les communes œuvrent à une meilleure cohésion sociale. Les communes prennent en compte l'avis des aînés par le biais des conseils consultatifs afin de développer les services permettant aux aînés de se maintenir dans leur milieu de vie. Les communes mettent aussi l'accent sur le développement d'activités intergénérationnelles. Elles sont également attentives à l'isolement de certaines catégories de la population et souhaitent dynamiser les services à la population pour toucher un maximum de personnes.

Dans ce contexte, les GAL mettent également en œuvre des actions :

- de lutte contre l'isolement et de développement de services de proximité accessibles à tous ;
- de soutien au volontariat afin de renforcer les structures actives dans la lutte contre l'isolement et la précarité ;
- qui favorisent les liens intergénérationnels comme moyen d'inclusion.
- Ces actions sont concrétisées par des mesures telles que :
- le développement de la Plateforme de volontariat #JeSuisVolontaire ;
- le projet mobile de service aux citoyens isolés (distribution de l'aide alimentaire, service d'écrivain public,...) ;
- le développement et la pérennisation de l'aide alimentaire ;
- la mise en place de maisons d'accueil communautaire ;
- le développement de services de proximité et la mise en place d'un réseau de jardins solidaires qui renforcent la cohésion sociale.

15.1 | DISPARITÉ DES REVENUS

Pour mesurer la dispersion de la distribution des revenus, les déclarations fiscales sont classées par ordre croissant de revenus et réparties en 4 parts égales séparées par 3 quartiles (Q1 : 25% des déclarations ont un revenu inférieur à Q1, Q2 = revenu médian : 50% des déclarations ont un revenu inférieur à Q2, Q3= 75% des déclarations ont un revenu inférieur à Q3). Les déclarations avec revenus imposables nuls ne sont pas prises en compte dans les calculs. L'indicateur rapporte la différence entre le 3ème et le 1er quartile à la médiane : $(Q3-Q1)/Q2$. Plus le coefficient interquartile est élevé, plus le degré d'inégalité de revenu est élevé.

Territoire	Coefficient interquartile
Assesse	121
Ciney	103
Gesves	125
Hamois	115
Havelange	107
Ohey	108
Namur P	106
Wallonie	102

Tableau 45 : Part de la population avec un niveau d'étude supérieure (au-delà du secondaire).
Données calculées à partir de Statbel (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/datalab/datalab-census-enseignement#documents>) et de Walstat 2017

15.2 | INDICATEUR SYNTHÉTIQUE D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX (ISADF)

L'ISADF est un indicateur synthétique construit pour mesurer l'accès de la population aux droits fondamentaux. Neuf domaines sont pris en compte, chacun compilant lui-même différentes données. Pour en savoir plus sur ces informations, le lecteur se référera à la page de l'IWEPS sur ce sujet (<https://walstat.iweeps.be/>).

Nous reprenons ici la synthèse de l'ISADF pour les six communes et analysons sa disparité par domaine. Le tableau ci-dessous reprend les niveaux mesurés par l'IWEPS pour les six communes auxquelles a été ajoutée la ville de Namur à titre de comparaison. Dans ce tableau, un code couleur indique les meilleurs résultats (en vert) et les moins bons (en rouge), les résultats intermédiaires apparaissent sur fond jaune, tirant vers l'orangé pour les scores les plus bas.

Droits fondamentaux	Assesse	Ciney	Gesves	Hamois	Havelange	Namur	Ohey
Alimentation saine	0,71	0,72	0,82	0,70	0,65	0,58	0,49
Revenu digne	0,92	0,53	0,84	0,78	0,60	0,40	0,76
Santé	0,95	0,48	0,75	0,82	0,56	0,54	0,76
Protection sociale	0,84	0,56	0,74	0,77	0,74	0,41	0,79
Enseignement	0,67	0,65	0,71	0,61	0,66	0,33	0,67
Logement	0,67	0,70	0,63	0,74	0,66	0,58	0,63
Environnement sain	0,65	0,58	0,80	0,73	0,79	0,36	0,76
Mobilité	0,47	0,64	0,08	0,25	0,11	0,76	0,12
Travail	0,91	0,63	0,72	0,79	0,79	0,40	0,68

Tableau 47 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux - IWEPS 2021.

Dans ce tableau, on retrouve à nouveau des données plus favorables dans les communes de Gesves, Assesse puis Hamois. La situation de Ciney est la moins favorable. Tout ceci reflète bien les différentes données collectées dans les différents chapitres de ce diagnostic. Comparé à la commune de Namur, les chiffres sont généralement meilleurs dans le territoire sauf pour l'aspect mobilité.

15.3 | PART DES MÉNAGES MONOPARENTAUX

Les grands types de ménages privés sont repris ici sans distinction de l'âge des enfants ni de leur nombre. La proportion de ménages monoparentaux avec une femme seule est généralement plus du double que celle avec un homme seul. Toutefois cette différence est nettement accentuée à Ciney (presque cinq fois plus), commune qui compte la proportion la plus faible de ménages monoparentaux homme et la plus élevée pour les femmes. Ce taux reste cependant inférieur à celui de la Wallonie. Par contre, s'agissant des ménages monoparentaux hommes, le taux wallon est généralement inférieur à ceux des communes du territoire, à l'exception notable de Ciney qui présente une situation assez paradoxale.

Territoire	Ménages monoparentaux hommes %	Ménages monoparentaux femme %
Assesse	3,5	8,4
Ciney	2	9,5
Gesves	2,6	8,8
Hamois	2,4	7,7
Havelange	3,1	7,9
Ohey	3,5	8
Namur P	2,5	9,1
Wallonie	2,4	9,9

Tableau 48 : Taux des ménages monoparentaux, données Statbel au 1/1/21, calcul IWEPS.

15.4 | VIEILLISSEMENT

On observe une tendance au vieillissement de la population et une faible disponibilité des services aux personnes âgées. Peu d'infrastructures sont adaptées (logements, services et équipements) pour répondre adéquatement aux besoins liés au vieillissement de la population. La commune de Havelange a fait l'objet d'une étude de la situation de ses aînés et d'un état des lieux de leurs besoins. Havelange et Ciney sont impliquées dans la mise en œuvre d'un projet VADA (Ville Amie des Aînés).

Territoire	Nombre de lits MR/MRS pour 1000 personnes de 60 ans et plus
Assesse	0
Ciney	59
Gesves	81
Hamois	0
Havelange	104
Ohey	0
Total	244

Tableau 49 : Nombre de lits MR/MRS pour 1000 personnes de 60 ans et plus – IWEPS 2020

15.4 | VIEILLISSEMENT

Autour du territoire du Parc naturel, les pôles de Namur, Andenne, Huy, Dinant et Ciney présentent une offre plus importante en maisons de repos.

Dans le contexte du vieillissement et de la perte d'autonomie, il serait intéressant de quantifier les besoins en services et les opportunités de créer des emplois en lien avec les services d'aide (santé, accompagnement) et d'hébergement. Il faudrait aussi prendre en compte l'offre de soins informelle (entraide familiale, voisinage, entre amis, etc.).

Il existe un Conseil Consultatif des Aînés (CCA) sur toutes les communes et de nombreuses activités sont organisées pour les aînés (via l'ACRF, les centres culturels, l'ADMR, les GAL, les bibliothèques...). A titre d'exemple, le GAL Pays des Tiges et Chavées mène des actions de soutien, de sensibilisation et d'information visant à comprendre et répondre aux besoins des personnes âgées vivant sur le territoire, afin de les aider à faire face au mieux à leurs préoccupations spécifiques (santé, budget, logement, solitude, mobilité, autonomie...). Un Guide des Aînés a été produit en collaboration avec les seniors du territoire par les relais-aînés de Gesves, Assesse et Ohey, les instances communales ainsi que les CCA. Ce guide aborde des thèmes ciblés sur les préoccupations spécifiques aux 65 ans et plus : la santé, le logement, la mobilité, la vie sociale, les droits sociaux, l'aide juridique...

Par ailleurs, le CPAS de Ciney a aménagé deux immeubles à appartements pour les plus de 60 ans.

15.5 | JEUNESSE

15.5.1 | ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

Territoire	Places/100 enfants
Assesse	65,2
Ciney	44,1
Gesves	45,1
Hamois	64
Havelange	31
Ohey	39,8

Tableau 50 : Taux de couverture accueil
préscolaire (places/100 enfants) - IWEPS

L'accueil des jeunes enfants est insuffisant sur le territoire. Concernant les familles monoparentales, le manque de garde peut compliquer encore l'accès des parents à l'emploi.

15.5.2 | MOUVEMENTS DE JEUNESSE

- Il existe un grand nombre de mouvements de jeunesse sur tout le territoire : patro, scout, guides, lutins, pascougi...
- Les mouvements foulards possèdent des centres de formation sur le territoire : au château de Courrière pour les scouts et au domaine de Mozet pour les Guides.
- Ces différents comités animent annuellement les villages par des événements et des animations (kermesses, grands feux ...)

15.5.3 | MAISONS DE JEUNES

- Des Maisons des jeunes et des Comités des jeunes sont fort présents également sur le territoire (à Ciney (Braibant, Sovet, Pessoux), à Gesves, à Sorée, Foyer de jeunes de Havelange, Maison des jeunes d'Evelette et maison décentralisée à Haillot (Ohey)...)
- Un Conseil communal des enfants est présent à Hamois, à Havelange et à Ciney.

15.6 | EDUCATION ET FORMATION

15.6.1 | ECOLES PRIMAIRES

- Ciney est le pôle scolaire du territoire (6^e ville scolaire en Wallonie) - 8 établissements scolaires – 5 000 élèves, dont plus 3 000 étudiants dans le secondaire. Les écoles de Ciney (communauté, libres et communales) comptent 18 implantations, notamment dans les villages, dont 3 offrant un enseignement spécialisé (l'Etincelle, l'Envol, le Caillou).
- Assesse : implantations scolaires dans les villages d'Assesse, Maillen, Sart-Bernard, Courrière (deux écoles) et Florée.
- Gesves : implantations scolaires dans les villages de Gesves (deux écoles), de Faulx-Les Tombes et de Sorée.
- Hamois : 4 écoles fondamentales (5 implantations) à Achet, Mohiville, Hamois, Natoye et Schaltin.
- Havelange : Ecoles fondamentales de Barsy-Flostoy, Barvaux-en-Condroy, Jeneffe, Maffe, Méan, Miecret et Havelange.
- Ohey : implantations scolaires dans les villages d'Ohey, de Haillot, d'Evelette et de Perwez.

15.6.2 | ECOLES SECONDAIRES

- Ecoles secondaires à Ciney : EPASC, Saint Joseph, Providence, Les Forges (enseignement spécialisé), Athénée royal du Condroy Ciney-Havelange, école libre des 3 Tilleuls à Leignon...
- Premier niveau secondaire à Gesves
- E.P.S.I.S (Ecole Professionnelle Secondaire Inférieure Spéciale) à Schaltin
- Ecole Provinciale d'élevage et d'équitation à Gesves (établissement d'enseignement secondaire)
- Par ailleurs, le PARC (Pôle Aménagements Raisonables Condroy) vient de naître aux Forges en juin 2021. Il s'agit d'un pôle territorial pouvant prendre en compte tous les élèves ayant des besoins spécifiques.

15.6.3 | ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Haute Ecole de la Province de Namur (HEPN) propose un baccalauréat en agronomie sur Ciney. Une spécialisation en agriculture biologique y est possible.

Au niveau universitaire, rappelons la présence du domaine d'Haugimont dans la commune de Gesves, une vaste propriété de 200 ha de bois et 50 ha de vergers appartenant à l'Université de Namur. Le domaine abrite le « Centre de Recherches Ovines », qui reçoit chaque année des étudiants vétérinaires de l'Université pour réaliser des travaux pratiques mais également des visites d'écoles primaires et secondaires.

15.6.4 | AUTRES

- Educations alternatives Montessori Steiner (Assesse, Crupet)
- Education permanente (FIMARC, l'ACRF, etc.)
- Deux Organismes d'Insertion Socio-Professionnelles sont présents sur le territoire et proposent des formations qualifiantes aux demandeurs d'emploi : Espaces, A l'ovradge.
- Centre d'apprentissage des métiers du cuir (CAMEC), formation pour personnes handicapées physiques ou mentales (ancien couvent de Francesse - Gesves)

15.7 | LOGEMENT

15.7.1 | TENDANCES

Des ménages choisissent de migrer vers les espaces ruraux pour leur intérêt naturel (qualité des paysages et de l'environnement) et culturel (aspects patrimoniaux du paysage – marqué par l'empreinte de l'homme). Cette dynamique d'attrait des ressources naturelles pour le logement est assez peu connue et quantifiée sur le territoire.

La densification des lotissements existants n'est pas encore perceptible. La division d'immeubles en plusieurs logements commence à se répandre, en lien avec la précarisation et la diminution de la taille des ménages.

Le territoire recèle des immeubles de grandes tailles désaffectés à la suite des mutations de l'espace rural et présentent un potentiel de division. Ces immeubles sont parfois situés hors des centres villageois.

Les logements moyens locatifs sont très peu répandus sur le territoire. Cette faible offre est d'autant plus dommageable que les difficultés d'accès au logement, non seulement pour les plus faibles revenus, mais aussi pour les natifs et les ménages à revenus moyens, y sont un constat récurrent.

Les choix résidentiels et les modes de vie des individus évoluent dans le temps et présentent de plus en plus de diversité. Les tendances émergentes sont : les habitats groupés et solidaires, les formules d'habitat léger, la colocation intergénérationnelle, les appartements en alternance, la multi-résidentialité, la sous location ponctuelle d'une partie du logement...

Il serait intéressant de suivre la dynamique de l'inoccupation de bâtiments ou la sous-occupation des logements car le parc actuel de logements ne semble répondre que

partiellement aux besoins des habitants et aux enjeux énergétiques. Le risque de voir croître le nombre de logements inoccupés n'est pas à exclure.

La dynamique liée aux résidences secondaires serait également à mieux connaître.

15.7.2 | PART DES MÉNAGES VIVANT DANS UN LOGEMENT PUBLIC SLSP (%) - IWEPS

Territoire	%
Assesse	0,71%
Ciney	3,12%
Gesves	2,41%*
Hamois	2,16%
Havelange	1,91%
Ohey	0,0%
Wallonie	6,09%

Tableau 51 : Part des ménages vivant dans un logement public SLSP (%) – IWEPS 2020
* Donnée corrigée sur base des informations communiquées par la commune de Gesves
(69 logements publics)

Sur base de la proportion des ménages vivant dans un logement des Sociétés de Logement de Service Public, l'objectif de 10 % de logements publics est loin d'être atteint pour les communes du territoire et les sociétés de logement public y sont très peu actives.

15.7.3 | SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC

Différentes sociétés de logement de service public sont actives sur le territoire (source : UVCW) :

- Assesse – Le Foyer Jambois
- Ciney – Le Foyer Cinacien
- Gesves – Les Logis andennais et l'AIS d'Andenne (mise en gestion de biens privés destinés aux logements sociaux)
- Hamois – Le Foyer Cinacien
- Havelange – Le Foyer Cinacien et l'AIS d'Andenne
- Ohey - Les Logis andennais

15.8 | SANTÉ

15.8.1 | ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Le territoire est proche d'implantations hospitalières (Namur, Dinant, Mont-Godinne) assez facilement accessibles au moins par la route. Ceci explique sans doute qu'il n'existe qu'une seule Maison médicale reconnue par l'AVIQ sur le territoire, MediCi à Ciney. Le développement dans les années '80 et '90 des Cliniques Universitaires de Mont-Godinne constitue un pôle d'emploi important qui a impacté Assesse et dans un moindre mesure Ciney (une réflexion est en cours pour faciliter l'accessibilité de ce pôle aux villages d'Yvoir, d'Assesse et de Dinant).

15.8.2 | COUVERTURE EN MATIÈRE DE SERVICES DE SANTÉ

Territoire	Nb d'habitants par médecin généraliste
Assesse	915
Ciney	977
Gesves	1060
Hamois	1636
Havelange	793
Ohey	998
Wallonie	1093

Tableau 52 : Nombre d'habitants par médecin généraliste ETP - IWEPS

Hamois est la commune la moins bien desservie du territoire. Les autres communes du territoire présentent une situation plus favorable que la moyenne régionale en termes d'accès aux soins de santé.

15.8.3 | LES SERVICES POUR LE HANDICAP SOCIAL, MENTAL OU PHYSIQUE

Chaque commune dispose d'un point de contact (handicontact) pour faciliter les démarches des personnes porteuses d'un handicap.

Sur le territoire, plusieurs établissements offrent des formules d'accompagnement ou de prise en charge de personnes souffrant de précarité liée à un handicap social, mental ou physique :

- Les Hirondelles à Assesse, Centre MENA (mineurs étrangers non accompagnés).
- Le CAMeC à Gesves (déjà cité plus haut) est un Centre de Formation et d'Insertion Socio professionnelle Adapté aux personnes en situation de handicap.
- Asbl Un Pas En Avant (UPEA) - Nuances, à Haltinne, Centre d'accueil et d'hébergement pour personnes porteuses d'un handicap mental.
- SAJA Solignac, à Schaltin, service d'accueil de jour pour personnes porteuses d'une déficience intellectuelle.
- SAJA le Gaty, accueil de jour à Pessoux pour adultes présentant une déficience mentale avec éventuellement un handicap associé.
- Les Chemins d'Ariane à Ciney, offre différents services d'accueil de jour et de nuit, y compris un Service d'aide à l'intégration, pour adultes ou pour jeunes présentant

une déficience mentale.

- La Ridelle, service d'accompagnement en accueil de type familial, à Ciney.
- Foyer pour Jeunes et Adultes (FJA) à Ciney, accompagnement global, singulier et différencié de la personne en situation de handicap.
- Vis-à-vis propose des logements supervisés à Havelange pour des personnes porteuses de handicap.
- Le Gardian à Leignon offre un service résidentiel.

15.9 | PATRIMOINE IMMATÉRIEL

15.9.1 | CULTURE

Plusieurs acteurs sont impliqués dans des démarches culturelles originales, notamment la Spirale, les centres culturels locaux à Ciney, à Assesse, à Havelange, l'office du tourisme et de la culture de Hamois...

Les communes qui ne disposent pas de ce genre de service organisent des collaborations avec les partenaires voisins.

Les animations autour du patrimoine sont aussi au cœur de ce territoire, tant le « petit » patrimoine que le « grand » (voir le réseau de guide locaux de la Maison du Tourisme, les structures de valorisation des paysages (à Faulx-les-Tombes et à Goyet), les visites lors des journées du patrimoine, le travail de l'association APPEL à Assesse...)

15.9.2 | VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

- Tissu associatif dense, riche et dynamique. Les activités proposées (allant de simples rencontres à des activités culturelles, sportives, festives) sont nombreuses.
- Nombreuses maisons de villages.
- Des « Relais citoyens » (citoyens référents bénévoles dans les villages) ont été mis en place à Ciney depuis 2018.

Les besoins du territoire portent notamment sur des demandes :

- D'aménagement d'espaces publics conviviaux ;
- De développement de projets intergénérationnels ;
- D'intégration des nouveaux habitants.

15.10 | SMART DEVELOPMENT, INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION

15.10.1 | TRANSITION NUMÉRIQUE

Le BEP a mené avec plusieurs communes une réflexion relative à la transition numérique des territoires (mise en œuvre de dynamiques « smart/intelligente »). Des feuilles de routes ont été établies pour les communes de Hamois, Ciney et Ohey. Havelange a mené un travail similaire. Le sujet du numérique est par ailleurs traité dans le cadre des Plans Stratégiques Transversaux de plusieurs communes.

Différents enjeux ont été relevés lors de ce travail. Il s'agit notamment de :

- La connectivité des villages du territoire
- La transition numérique des territoires :
 - o évolution de l'offre de services aux publics (digitalisation, dématérialisation, médiation numérique) ;
 - o accompagnement des acteurs économiques dans leur mise en réseau et dans l'intégration de nouveaux outils numériques ;
 - o développement d'outils pour les solidarités et la démocratie participative (mobilisation par Ciney des plateformes (Glidée et Fluicity);
 - o équipement des écoles en moyens informatiques.
- La gestion intelligente du patrimoine immobilier (plusieurs immeubles acquis ou en cours d'acquisition) sur le plan énergétique (monitoring, smart-grids, systèmes d'alarme, comptabilité énergétique)
- La mobilité (nouvelles solutions collaboratives et promotion de la « démobilité » auprès des navetteurs (coworking))
- La communication (community management)
- La gestion interne aux communes des projets IT
- Les outils numériques pour la planification et le monitoring en matière d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement et le développement du tourisme

De par son caractère transversal, l'animation d'un projet « smart » nécessite une grande capacité de coordination entre les services des communes et avec les différents partenaires.

15.10.2 | RÉSEAUX FILAIRES

Les connexions en zone rurale sont généralement insuffisantes et beaucoup d'utilisateurs se plaignent des difficultés d'accès aux services téléphoniques et internet.

La fibre optique se déploie petit à petit. Elle est aux portes du territoire et même présente en de rares endroits, à Havelange et Ciney²⁶.

²⁶ https://www.proximus.be/fr/id_cr_fiber_city/particuliers/r-orphans/la-fibre-optique-debarque-chez-vous/le-futur-arrive-dans-votre-ville/la-fibre-dans-votre-ville.html?city=namur

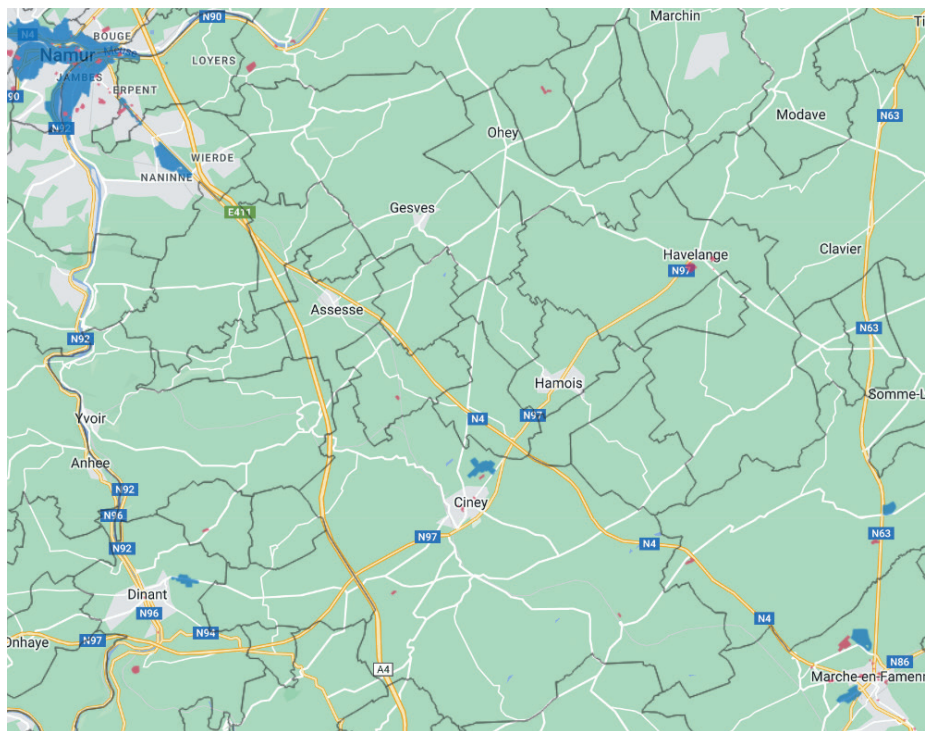


Figure 51 : Les sites équipés en fibre optique (indiqués par des croix). Proximus 2021.

A Ohey, une enquête en 2015 et en 2016 a montré que de nombreux habitants se plaignaient de la situation. Cette enquête a été confirmée à Havelange. A la question de savoir s'ils s'intéressaient à un projet de fibre optique sur la commune, plus de 75 % des interrogés ont répondu positivement (10% de réponses négatives). Ceci laisse à penser que le territoire devrait se mobiliser pour combler la « fracture numérique ».

Intéressé dans un projet fibre optique sur le territoire de Ohey? 116 réponses (2016)



Figure 52 : Enquête « numérique » à Ohey, 2016.

16 | GOUVERNANCE SUR LE TERRITOIRE

Outre les pouvoirs communaux proprement dits, plusieurs dispositifs renforcent la participation dans le développement local.

Voir aussi le chapitre spécifique concernant la gouvernance du Parc naturel « Cœur de Condroz ».

16.1 | COMMISSIONS LOCALES, CONSULTATIVES

Territoire	CLDR	CCATM	CCA	CCE/CCJ	Com. climat	Com. agriculture
Assesse	X	X	X (+ VADA)			X
Ciney	X	X	X (+ VADA)			
Gesves	X	X	X	X	X	X
Hamois	X	X				
Havelange	X	X	X	X/X		
Ohey	X	X	X (+ VADA)			X

Tableau 53 : Existence au sein des communes de commissions consultatives et autres dispositifs

16.2 | PARTENARIATS ET COOPÉRATION

16.2.1 | MAISONS DU TOURISME (MT)

- Les 6 communes font partie de la Maison du Tourisme « Condroz-Famenne »

16.2.2 | GROUPES D'ACTION LOCALE LEADER

Deux GAL regroupent les 6 communes du territoire :

- Le GAL « Pays des Tiges et Chavées » pour Assesse, Gesves et Ohey ;
- Le GAL « Condroz-Famenne » pour Ciney, Hamois, Havelange (et Somme-Leuze).

16.3 | DISPOSITIFS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – ACTEURS DE SENSIBILISATION

Territoire	PCDR	PCDN	Plan Maya	PAED	PST	PCS	PCM	ADL
Assesse	X		X	X	X	X	X	
Ciney	X		X	X	X	X	X	X
Gesves	X	X	X	X	X	X	X	
Hamois	X		X	x	X	X	-	
Havelange	X		X	X	X	X	-	
Ohey	X	X	X	X	X	X	...	

Tableau 54 : Dispositifs de développement locales mis en place par les communes

17 | FORCE-FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Thème	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Position géographique et polarités	Territoire connecté à des grands axes de communication (E411 (Eurocorridor), N4, N63, L162), limitrophe de plusieurs polarités urbaines (Namur, Andenne, Marche) Ciney joue le rôle de pôle sous-régional (concurrence avec Dinant) <u>Géomorpho variée, diversifiée</u> <u>Altitudes moyennes favorables au calendrier agricole Proxi "grandes villes": échanges commerciaux</u>	L'accessibilité du territoire renforce son attractivité => incidence sur le prix des terrains, maisons et logements (<u>mais pas partout</u>) Axes transport = barrières, cloisonnement de l'espace	<u>Pôles extérieurs urbains</u> <u>Zones d'ortoirs polarisées par Namur, Andenne, Huy (Ciney)</u> <u>Polarités rurales le long des voies CF et route. Opportunités pour zone "contrôle" du Territoire</u> <u>Accessibilité</u>	Pression foncière <u>Référence au SDER et Corridor à intégrer à la suite du point 1.3</u>
Démographie	Dynamique de population positive (population en hausse, indice de dépendance en baisse, indice d'intensité de vieillissement en baisse) Densité moyenne faible (92,8 hab./km²)	Vieillessement de la population (Indice de vieillesse en hausse) <u>Nombre enfants va diminuer - les écoles vont être surdimensionnées</u> <u>Des services à domicile de qualité</u> <u>mais à renforcer pour maintenir à domicile</u> <u>Diminution du nombre de jeunes (enfants).</u> <u>Ménages de plus en plus petits</u>	"Secteur de la « SilverEconomy » soutenu par le BEP 3ème âge"	<u>Changement climatique (mortalité)</u> <u>Distorsion, équilibre de la population</u> <u>Taille unité familiale diminuée - plus d'habitation et urbanisation</u> <u>Attractivité du territoire pour extérieur: sentiment de "dépossession" des habitants, campagne "dortoir"</u>
Occupation du sol	Territoire composé à 59% de terres agricoles et de pâtures et à 30% de forêts. Potentiel foncier encore largement disponible, prix du m² inférieur à la moyenne provinciale (sauf Assesse)	Potentiel foncier favorisant l'étalement de l'habitat, faiblement soumis à contrainte d'aléa d'inondation (63 ha). Zones soumises aux aléas d'inondation = 5,4% du territoire + zones de ruissellement Implantation de lotissements en rupture avec le cadre bâti traditionnel	Potentiel foncier important = <u>finances communales</u>	Crise énergétique réclamant d'autres façons d'urbaniser et de se loger <u>Potentiel foncier, pérurbanisation, voitures</u> <u>Diminution SAU, Prairies permanentes</u>

Aménagement du territoire	Structures villageoises homogènes dans les coeurs de village, héritées d'activités économiques communes et des matériaux disponibles	Extensions de village développées de façon lâche le long des axes de communication (déstructuration/dispersion de l'habitat/phénomène de rurbanisation) (mais moins en comparaison avec provinces Hainaut ou Liège) <u>Pas assez de conscience locale de la possibilité d'agir sur le foncier</u> ex: négociation avec promoteur immobilier peu d'utilisation des charges d'urbanisme Abandon de la gestion aux promoteurs <u>Outils d'AdT obsolètes. Trop prévus</u> "<u>"réglement"</u>" et non objectifs à atteindre SDC et CCATM utilisés à minima. Absence de vision et de stratégie à moyen-terme pour la configuration des logements	<u>Division des logements</u> <u>Stop béton.</u> <u>Pour rentabiliser les équipements existants (voirie, service...)</u>	Pression foncière et immobilière grandissante (vague de périurbanisation) => menace sur le caractère rural du territoire <u>Artificialisation sol et non respect relief : ruissellement, érosion, inondation</u>
Habitat & bâti	Territoire relativement bien équipé en outils/dispositifs d'encadrement de l'urbanisation 17 périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique (124 Ha)	Augmentation du prix des logements et manque de logements adaptés aux jeunes ménages et aux aînés	Europe: "No net land take by 2050"	Crise énergétique réclamant d'autres façons d'urbaniser et de se loger, mal adaptées aux règlements actuels.

Habitat/ bâti/ Logement	Bâti homogène dans les coeurs de village (RCBSR/GRU du Condroz) Le Condroz est reconnu pour ses nombreuses églises et ses nombreux châteaux, éléments d'appel de qualité et de valorisation du territoire (bâti à caractère patrimonial)	Age du bâti : majorité des bâtiments construits avant 1920 (36 à 52%) Mal isolé RCBSR/GRU en vigueur sur une partie du territoire Faible offre de logements publics Le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire dépasse la moyenne wallonne et est en constante augmentation depuis les années 1990 (exception notable pour Ohey) <u>Bâti énergivore, difficile à isoler</u> <u>Peu d'ouverture à l'expérimentation représentation collective</u> <u>inconscience du caractère rural qui est influencée par pub de l'habitat isolé.</u> <u>Sous-occupation des logements?</u>	Plan de relance wallon (isolation de bâtiment). Politique wallonne en matière de logement publics/sociaux Politique touristique wallonne et soutien au tourisme patrimonial <u>Habitat léger, éconconstruction</u>	PEB difficile à améliorer dans le bâti ancien (règlements et crise énergétique). La pression immobilière qui se développe en couronne autour de Namur. Exclusion de certaines catégories de population de l'accès à la propriété, voire même à la location <u>Habitatations surdimensionnées</u> <u>Non vision / accompagnement</u> <u>Stop Béton</u>	Privatisation de plus en plus forte du patrimoine
Patrimoine	Petit patrimoine riche et varié Présence d'associations actives dans la promotion et la préservation du patrimoine (y compris historique et culturel).	Petit patrimoine mal entretenu et manque de valorisation Manque d'outils de gestion et de conservation Manque d'outils et d'actions de sensibilisation	Volonté commune de conserver le caractère rural à travers des prescriptions urbanistiques cohérentes <u>Subside pour petit patrimoine</u>		

Agriculture	54,38% du territoire consacrés à l'agriculture Place importante de l'élevage, surtout vaches allaitantes en BBB. Nombreuses initiatives en matière de circuits courts <u>Activités de maraîchers, chevaux, semenciers et vente directe</u> <u>3,3% bio à Gesves et target 30% en 2030 en Wallonie</u> <u>Elevage ovin</u>	Diminution constante du nombre d'exploitations et accroissement de la superficie moyenne. Superficie des terres agricoles utiles en diminution. Majorité (70%) des exploitations n'ont pas de successeurs connus. Le nombre de jeunes agriculteurs en chute libre. Les exploitations familiales disparaissent progressivement au profit des grosses exploitations. L'agriculture intensive de plus en plus présente : absence de plus-value locale, conséquences néfastes d'un point de vue paysager et environnemental. L'achat des terres par de gros propriétaires implique également l'augmentation du prix du foncier agricole. <u>Une seul coopé prod/conso, encore trop peu connue. Une grande partie de la pop fait les courses en grandes surfaces.</u> <u>Difficulté d'accès aux terres agricoles pour les jeunes NIMA (non issus milieu agri.) et les maraîchers</u> <u>Parcellaire consacré à l'agriculture biologique : 7.7% de la SAU (moyenne wallonne: 12%) et résistance au changement</u> <u>Diminution des prairies permanentes</u> <u>Absence, manque d'infrastructures de transformation (ex meunerie)</u>	Plan wallon de développement rural (aides, orientations, notamment SIE) Plan stratégique bio wallon. Amélioration de l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations agricoles, optimisation et valorisation de la production de fourrages. Pratique de l'agroforesterie en expansion <u>4000 km de haies</u> <u>Volonté des consommateurs d'acheter local</u> <u>Représentativité du secteur</u> <u>Développement, organisation de filières locales</u> <u>(céréales, fromages, viande, ...)</u>	Changement climatique. Spéculation foncière et augmentation du prix de la terre Manque de connaissance et de considération de la population en général pour l'agriculture Evolutions de la PAC (Architecture verte : Eco-régimes, MAEC, agriculture bio ; plantations, gestion de l'eau et du carbone) Relations parfois problématiques entre agriculture et urbanisation des zones bâties. <u>Tensions entre les anciens et nouveaux habitants.</u> Normes AFSCA, frein à la diversification. <u>Pouvoir d'achat des consommateurs</u> <u>Pression psychologique sur le métier (voir travail d'agricult)</u> <u>Concurrence filière non alimentaire (énergie)</u> <u>Pas de succession : perte de producteur et perte de savoir-faire</u> <u>Activités agricoles peu rentables</u> <u>Accès à la terre</u> <u>Pression de l'agro-industrie</u> <u>Influence conseillers non-indépendants</u>
--------------------	---	--	---	---

Alimentation durable	Appellation "Vallées des Saveurs", filière fromagère, etc. <u>Appellation Vallées des Saveurs VS Destination Condroz</u> Territoire riche en producteurs du terroir et d'artisans spécialisés (représentent une part importante des TPE actives sur le territoire) Nombreuses boutiques du terroir + restaurants, brasseries et bistrots de terroir, maraîchers, apiculteurs, glaciers. De nombreuses fermes vendent leur propre production. Cocoricooop. Transformation, commercialisation, distribution, valorisation Marchés communaux, nouveaux magasins vrac, bio, local.	<u>Accès limité à alimentation durable</u> pour tous : coût, sensibilisation Pas de cantines scolaires dans certains communes et qd il y en a elles ne sont pas enocre toutes engagées dans démarches cantines durables. De manière générale, peu de temps et moyens mis sur sensibilisation et actions en milieu scolaire. Pas de centralisation et de mise en commun (stockage, criées,...) Certaines filières incomplètes (plants, abattoirs) Difficultés opérationnelles et logistiques Manque de visibilité des différents métiers et outils de formation Pas de lien avec les grandes surfaces. Pas assez de valorisation dans la collectivité locale.	Soutien régional à la "Relocalisation de l'alimentation". Intérêt croissant des consommateurs pour les produits locaux et nombreuses initiatives de "consommer local" Développement cantines scolaires désirables (et autres collectifs) Intro de critères dév durable dans marchés publics Projet de Halle des producteurs de Ciney Relier tourisme et alimentation ET à l'enseignement.	<u>Maraichage à soutenir car limite ou arrêt aides PAC</u> Sensibilisation de la population Concurrence déloyale, prix super marché. Crise soci-économique qui fait que les citoyens ne sont pas prêts et ne peuvent pas se tourner vers alimentation durable. Concurrence industrie et grande distribution.
------------------------------------	---	---	---	---

Economie / commerces	Ratio d'emploi interne en légère croissance Le taux d'emploi BIT (2019) = supérieur au taux d'emploi de la Province de Namur (68%) et de la Wallonie (64,6%). Le taux de chômage BIT diminue depuis 2015 Nombre d'indépendants relativement important comparé à la moyenne régionale + augmentation du nombre de personnes indépendantes à titre complémentaire. Présence de plusieurs Parcs d'Activités Economiques (PAE) importants sur le territoire Territoire rural offrant de nombreuses ressources naturelles => agriculture, forêt, tourisme, énergie Complémentarité entre communes sur les spécialisations économiques. <u>Plateforme MonCondroz.be</u> <u>Marché couvert Ciney à réinventer</u>	Ratio d'emploi interne encore faible, sauf à Ciney. Zones d'activités économiques thématiques peu valorisées thématiquement. Les infrastructures d'accueil des entreprises sont vieillissantes. Diminution des commerces en centre d'agglomération. Disparition des commerces et services de proximité dans les villages Fonctions TIC et finances/assurances sous-représentées <u>Idée: Etablissement scolaire - école de Ciney en agriculture vers plus de durabilité dans l'enseignement.</u> <u>Etablissements scolaires durables et tournés vers le futur.</u> <u>Absence de zones économiques ou de zones d'artisanat dans certaines communes.</u> <u>Manque de connaissance des structures d'aide au dev., aux finances, à l'emploi. Manque de connaissance des différents métiers en pénurie.</u>	Besoin en énergies renouvelables <u>Maisons à isoler (secteur construction)</u> <u>Travail près de ou chez soi (moins de déplacements)</u> <u>Tourisme = économie endogène</u> <u>Bois, PV, Eolien, Géothermie</u> <u>Réseau = dynamique</u> <u>MonCondroz.be</u>	Marché de la viande bovine en diminution. <u>Marché de la viande bovine très instable mais plus en diminution</u> <u>Transmission d'entreprises</u>
------------------------------------	---	--	--	--

Tourisme	« Destination Condroz » & PBVW. Réseau dense de chemins de promenade balisés. Produits touristique ""famille"". Offre d'hébergements abondante. Gastronomie et produits du terroir = atouts majeurs du territoire Attractions : Domaine provincial de Chevetogne, Route du Fromage et MAFPE, village du Fromage, plus beaux villages de Wallonie (Mozet, Crupet) mais aussi avec le circuit Fermes Ouvertes et la Route de la Guerre de la Vache (obsolètes). Image des parcs et châteaux. Filière équestre Paysage et réseau hydrographique : Sanson et grottes à Groyet Un futur réseau trail et VTT et Sentiers d'art (devenu un produit phare). Public plus sportifs touché (il n'y a pas que les ballades). Réseau autoroutier dense et facile d'accès et une ligne de train qui traverse la zone. La MT va d'ailleurs travailler bcp là-dessus avec les bucles multimodales. Gare et Sacs à dos. Ciney Expo = gros event et attractif pour les hébergements. Gros rôle touristique: Mozet, grottes et Cap-Condroz. La Spirale, Centre régional de l'Artisana à Natoye Espace rural attractif	Secteur HoReCa peu développé et peu de grandes manifestations à caractère folklorique qui soient connues au-delà des limites du territoire (mais il y a Ciney Puces de renommée internationale, Militaria). Les féeries du parc qui vont être une attraction majeure. Manque de lieu d'activités intérieurs Pas d'identité touristique forte	Demande existante pour des infrastructures d'accueil touristiques de groupes, notamment pour classes vertes Passage de la Route Dartagnan (route équestre européenne) au travers du territoire. Dév d'une offre de tourisme sportif: Sports nature, boucles trails, vélos, VTT, équitation, escalade Présence Centre guide de Mozet et Centre scout de Courrière Le confinement a permis aux locaux de découvrir les atouts de notre tourisme diffus. Proximité avec Ardennes	Privatisation de certains chemins de promenades Manque de moyen pour l'entretien des sentiers. Offre MICE + présents sur Namur. Il faut pouvoir compter sur des professionnels pour l'Horeca
Territoire intelligent	Feuilles de route numériques/smart : Ohey, Hamois et Ciney, Havelange établies avec le BEP	Présence de "zones blanches"	Politique wallonne de soutien aux territoires ruraux intelligents (Appel à projets). Activités de soutien du BEP en matière de territoires intelligents Dév formation guides locaux Promotion des actions de protection envier (agri ou pas)	

Nature / biodiversité	Grande majorité du territoire (88%) occupée par des espaces non urbanisés. Diversité des écosystèmes naturels. Outils de gestion de l'environnement présents dans les différentes communes (N2000, RN, ZHIB, SGIB - 5,7% du territoire) + PCDN, etc. Tissu associatif actif dans le domaine de l'environnement. Développement d'outils et d'actions de sensibilisation des habitants et des touristes à la beauté du cadre de vie et à la préservation de l'environnement. MAEC : 8,7% du territoire et 13,8% de la SAU	Diminution de la superficie et de la qualité des zones humides. Conversion des prairies en cultures, perte de biodiversité. Appauvrissement de la biodiversité des écosystèmes. Déclin de certaines espèces (protégées ou non) comme les hirondelles de fenêtre et de cheminée. Disparition des anciens vergers et des haies. Développement des plantes invasives (par ex. Renouée du Japon) Elevages intensifs de canards et faisans (à des fin cynégétiques) La sensibilité de la population sur cette thématique constitue un attrait qui justifie en partie le choix du milieu de vie. Moyens et priorités des communes	<u>Projet Haies: mobilisation Subsidés wallons à la plantation Agroforesterie - projet biomasse Agroécologie. Liés aux grands territoires.</u> <u>Nouveau projet biodiversité des GAL.</u> <u>Potentielle mobilisation citoyenne.</u>	Pression sur l'environnement due à l'intensification de l'agriculture et à l'urbanisation <u>Dérèglements climatiques</u>
Forêts	Territoire forestier : surfaces boisées occupent 28%. Les communes participent à la certification forestière PEFC. Action de promotion du bois local en partenariat avec la CAPFP (OEWB): Trois scieries présentes sur le territoire + scieries mobiles Gestion pro silva (dans une commune)	Etat sanitaire des forêts. <u>Scolytes</u> Surpopulation de sangliers et cervidés Morcellement de la petite forêt privée 81 % de la forêt du territoire appartient à des propriétaires privés <u>Surpopulation de sangliers = faiblesse</u> <u>Proprios privés qui clôturent</u> <u>Ecrasement des sols (exploitation)</u> <u>Plantation mono espèces</u>	Soutien de la CAPFP (OEWB) à la gestion durable de la petite forêt privée <u>Marché chinois et opportunités via la vente de gré à gré</u> <u>Subsidés forêt résilientes.</u> <u>Révision des plans d'aménagements forestiers (DNF)</u>	<u>Dérèglements climatiques (impact sur les essences)</u>

Paysages	Le territoire du PN CC compte dix aires paysagères (dont neuf appartiennent à l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien) et 71 périmètres d'intérêt paysager (80 périmètres d'intérêt paysager ADESA), 418 lignes de vue et points de vue remarquables. Outils de sensibilisation aux paysages (animations, Observatoire du Paysage, etc.)	Interventions qui nuisent à la qualité des paysages (urbanisation éparpillée et en ruban, pylônes, lignes HT, silos, hangars...) <u>Urbanisation peu dense, trop grandes habitations</u> <u>"Voir des hangars dans les campagnes est normal"</u>	<u>Photo des citoyens et touristes (?? À valoriser?)</u>	
Eau	Qualité des eaux de surface bonne à moyenne. Stations d'épuration présentes sur le territoire, mais bcp de zones en épuration individuelle, source de pollution importante particuliers. Partenariats de gestion des eaux : contrats rivière & SPGE Réseau hydrographique et cours d'eau relativement bien réservés. <u>Zons calcaires: très bon potentiel de production d'eau potable souterraine, captage d'eau important</u>	Pollution diffuse des eaux souterraines par les nitrates apportés aux terres et par des résidus d'engrais et de pesticides. Utilisation de l'eau potable pour des usages qui ne nécessitent pas de l'eau potabilisée (toilettes, nettoyage,...) Utilisation des pesticides encore fort répandue (agriculture et particuliers) Problème d'approvisionnement en eau potable de certaines zones en période de sécheresse <u>De nombreuses zones en épuration collective ne disposent pas de station d'épuration</u> <u>(lm?)perméabilisation des sols</u> <u>Zone calcaire = sensibilité plus élevée : phénomène karstiques, pertes, résurgences, nappes phréatiques affleurantes.</u>	Ressources et plans d'action des contrats rivières (Haute Meuse, Hoyoux, Ourthe, Lesse) pour protéger les cours d'eau. Actions de la SPGE en matière de protection des captages <u>Mieux valoriser eaux de pluie</u> <u>Développer ds ballades liées à l'eau.</u> <u>Zones de captage important dans la région</u> <u>Samson: cours d'eau phare du projet saumon 2000 potentiellement recolonisé par les saumons souche Meuse.</u> <u>(Soutenir le dev du label lié à l'eau.)</u>	Multiplication du phénomène d'inondations non maîtrisées <u>Egouttage collectif pas assez déployés</u> <u>Dérèglement climatique. Pollution.</u> <u>Urbanisation et (im)perméabilisation des sols</u> <u>Zone de captage à risque avec égouttage individuel trop proche ou champs pulvérisés</u> <u>Sécheresse: taux pollution nappes et rivières</u>

Energie	Potentiel de production d'énergie renouvelable : 4 parcs éoliens, unités de biométhanisation et biomasse ligneuse Du vent! Des toitures. PAED biomasse ligneuse résiduelle	Forte dépendance aux énergies fossiles (communes et privés) Manque d'audit énergétique généralisé Potentiel ER limité Dépendance à la voiture Bâti condrusien patrimonial difficile à isoler, Patrimoine communal mal isolé Lotissements mal pensés: (à démolir!) Habitat peu dense.	Politique wallonne en matière d'éolien, biomasse et biométhanisation => Valorisation des potentialités en matière énergétique des secteurs agricole et forestier (biométhanisation, copeaux de bois, ...) et développement des énergies vertes. PAEDC/Pollec et plan de relance européen (isolation des bâtiments) Politique wallonne et européenne de réduction des émissions de GES Agir au niveau de la diminution des besoins. Manque de connaissance des citoyens de leur pouvoir d'investir dans le renouvelable	Hausse du prix de l'énergie Risque de black out Pas d'incitant à l'ECS Proximité Biowanze Manque d'incitants à isoler (coût audit) Pas de plan de développement des ER Diagnostic énergie inexistant: qui consomme quoi (secteurs, vecteurs)? Qui produit quoi localement (PV, écoles, agrocarburants, biomasse,...)? CCL: 90% de la consommation est importée. Pas d'incitants à bien orienter son habitat: à risque de voir des PV dans les jardins + agrivoltaïsme
Mobilité	Territoire connecté à des grands axes de communication (N4, E411 et la N63) + ligne de train 162 Namur-Luxembourg. Ciney = pôle ferroviaire. Initiatives de mobilité sociale Réseau important de chemins et sentiers + RAVeL + ViciGAL	Forte dépendance à la voiture. Niveau de service TEC notoirement insuffisant. Ne constitue pas une alternative crédible à la voiture. Manque d'aménagements en faveur des usagers de mobilité douce Vitesse excessive Géomorphologie (difficile pour développer offre mobilité douce	Wallonie Cyclable, BE CYCLIST Potentiel d'utilisation du RAVeL/ ViciGAL dans une perspective de mobilité utilitaire Partage de la voirie. Mobilité partagée (covoiturage - voiture partagée) Manque alternatives (voiture partagée, covoiturage, vélo, ...)	Crise énergétique menaçant les déplacements basés sur la voiture privée Pas d'incitants des pouvoirs publics à venir en vélo Fermeture des petites gares de village (ex Florée)

Aspects sociaux	Existence d'un Conseil consultatif des Aînés dans chaque commune, <u>Conseils des enfants</u>. Nombreuses activités pour les aînés (via ACRF, centres culturels, ADMR, GAL, ...) Infrastructures scolaires. Mouvements de jeunesse Revenu moyen p/r Province <u>Ecoles? Qualité de nos petites écoles communales recherchées.</u>	Peu d'infrastructures adaptées (logements, services et équipements) afin de répondre adéquatement aux besoins liés au vieillissement de la population. Augmentation continue du nombre de personnes isolées, avec ou sans enfants. Isolement de certaines personnes âgées. Perte de lien social ressentie et manque d'intégration de certaines catégories de la population plus fragilisées. Manque d'infrastructures et de lieux de rencontre (pour jeunes et moins jeunes) Précarisation de certaines catégories de la population, notamment les personnes âgées et les familles monoparentales. L'augmentation de bénéficiaires de la GRAPA ou du RG (à vérifier auprès des communes) 1 seule école secondaire	Création de logements adaptés pour personnes âgées et ménages de petite taille, par des investisseurs privés. Développement du secteur des services à la personne <u>(S'ils sont bien rendus, je ne vois pas où est le problème)</u> <u>{Vie associative et culturelle : déplacer le point vers Opportunités et aspects sociaux}</u>	<u>Exclusion des plus pauvres/faibles (??) qui se rabattent vers la ville</u> <u>Bcp de séparations, divorces, déménagements: contacts sociaux moins stables. Aspects "consommateurs" des parents au niveau des écoles = fluctuation de population scolaire.</u> Gros gap entre publics aisé et précarisé <u>Vieillessement des infrastructures collectives (ex: infras. sportives, culturelles, ...)</u>
Santé	Une Maison médicale reconnue AVIQ : MediCi à Ciney - <u>plus celle de Gesves</u> <u>Un tissu assez dense de médecins généralistes, infirmières et aides à domicile</u>	Pas d'hôpital ni de centre médical sur le territoire du PN.		Désaffectation des médecins généralistes pour le milieu rural
Vie associative et culturelle	Tissu associatif riche <u>Infrastructures sportives</u>	Offre en établissements culturels « classiques » peu développée sur le territoire. Manque de lieux de rencontre dans les villages (espaces propices aménagé). Intégration parfois difficile des nouveaux habitants	Transcommunalité pour une meilleur mutualisation des moyens	

Gouvernance	Commissions communales, GAL, Maison du Tourisme, Contrats Rivières, Zones de police, etc.	<u>Faux sentiment de décision démocratique.</u> <u>Peu d'incitants, finances communales</u>	<u>Supprimer les doublons (GAL, MT) Commissions</u>	<u>Les finances communales sur lesquelles les politiques, autres niveaux de pouvoirs, ont un impact important et incertain. CSQ: deux crises sur finances privées.</u> <u>Attente des communes de décision de la RW avant d'agir!</u>
--------------------	--	--	--	--

18 | ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADESA	Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents.
CoDT	Code du développement territorial
COT	Carbone organique total (mesure du carbone dans les sols)
CSIS	Cavités souterraines d'intérêt scientifique
GCU	Guide communal d'urbanisme
GRU	Guide régional d'Urbanisme (ex RGBSR)
MAEC	Mesure agroenvironnementale-climat
MESO	Masse d'eau souterraine
PAC	politique agricole commune
PAEDC	Plan d'action Energie durable et Climat
PARC	Pôle Aménagements Raisonables Condroz (Enseignement secondaire)
PCDR	Programme communal de développement rural
PCM	Plan communal de mobilité
POLLEC	POLitique Locale Energie Climat
PRE	Périmètres de reconnaissance économique (ex ZAR)
RGBSR	Règlement général sur les bâtisses en site rural
RGBZPU	Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme
RUE	Rapport urbanistique et environnemental
SAR	Site à réaménager
SDC	Schéma directeur communal (ex SSC)
SOL	Schéma d'orientation local (ex RUE)
SSC	Schéma de structure communal
ZAE	Zone d'activité économique
ZAR	Zone d'activités reconnues
ZHIB	Zone humide d'intérêt biologique
ZPU	Zone protégée en matière d'urbanisme

19 | ANNEXES

- Listes des sites de grand intérêt biologique
- Liste de la faune rare ou protégée observée sur le territoire
- Liste de la flore rare ou protégée observée sur le territoire
- Cartes thématiques (A0)



Coeur de Condroz

www.coeurdecondroz.be - info@coeurdecondroz.be



PROVINCE
de **NAMUR**



Cette action s'inscrit dans le cadre de LEADER. Financée par la Wallonie et l'Union européenne.
Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales.